

--	--	--	--

Plan Communal de Sauvegarde (PCS) Commune de TOURVILLE SUR ARQUES



Version opérationnelle 1.0
Édition Décembre 2017



Le Plan Communal de Sauvegarde de TOURVILLE SUR ARQUES
a été réalisé en collaboration avec le **Syndicat des Bassins Versants
de la Saône, la Vienne et la Scie.**



SOMMAIRE

PRÉAMBULE	0-10
1ère PARTIE : PRESENTATION DE LA COMMUNE - IDENTIFICATION DES RISQUES MAJEURS	11-53
2ème PARTIE : LE DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE	54-69
3ème PARTIE : L'ALERTE	70-83
4ème PARTIE : ANNUAIRE DE CRISE	84-102
5ème PARTIE : LES MOYENS RECENSES	103-108
6ème PARTIE : FICHES ACTION	109-147
7ème PARTIE : FORMULAIRES OPERATIONNELS - ARRETES MUNICIPAUX	148--165
8ème PARTIE : ANNEXES	166

Rappels du rôle du Maire.....	6
Le contenu réglementaire du PCS	7
Le cadre juridique.....	8
Arrêté d'adoption.....	9
Fiche de mise à jour du PCS	10

PARTIE I VOLET DESCRIPTIF PRÉSENTATION DE LA COMMUNE

Cartographie - Plan de Tourville sur Arques	12
Secteurs et référents PCS	13
Identification des risques majeurs	15
Risque inondation	16
Enjeux exposés au risque inondation	22
Les consignes de sécurité – risque inondation	23
Risque cavités souterraines	24
Enjeux exposés au risque cavités souterraines	30
Les consignes de sécurité – risque cavités souterraines	31
Risque falaises mortes	32
Enjeux exposés au risque falaises mortes	34
Les consignes de sécurité – Risque falaises mortes.....	35
Risque Transport de Matières Dangereuses (TMD)	36
Enjeux exposés au risque TMD	39
Les consignes de sécurité – risque TMD	40
Risque nucléaire	41
Les consignes de sécurité – Risque nucléaire	43
Risque canicule	46
Les consignes de sécurité – Risque canicule	47
Risque épisode neigeux	48
Les consignes de sécurité – Risque épisode neigeux	50
Risque tempête	51
Les consignes de sécurité – Risque tempête	53

PARTIE II VOLET POSTE DE COMMANDEMENT COMMUNAL

Modalités d'activation du PCS	54
Mise en alerte du Poste de Commandement Communal (PCC)	55
Poste de Commandement Communal PCC	57
Équipement et outils du PCC	58
Fiche réflexe : Directeur des Opérations de Secours (DOS)	60
Fiche réflexe : Responsable des Actions Communale (RAC)	61
Fiche réflexe : Secrétariat public et opérationnel	62
Fiche réflexe : Responsable populations et CARE	63
Fiche réflexe : Responsable lieux publics et ERP	64

Fiche réflexe : Responsable logistique et technique	65
Centre d'accueil et de Regroupement (CARE)	66
Plan du CARE	67

PARTIE III VOLET ALERTE

La réception de l'alerte en mairie	71
Le système GALA	74
Pré-alerte / Vigilance	75
Diffusion de l'alerte à la population	76
Messages d'alerte choisis par la commune	78
Consignes à donner à la population	79
Circuit d'alerte n°1	80
Circuit d'alerte n°2	81
Circuit d'alerte n°3	82

PARTIE IV VOLET ANNUAIRE DE CRISE

Poste de commandement communal	86
Conseil municipal	87
Personnel communal	88
Préfecture / Forces de l'ordre (17)	89
SDIS (18) – SAMU (15)	90
Direction des routes et autres services de l'État	91
Gestionnaires de réseaux	92
Syndicat de bassin versant	93
Association agréée pour la sécurité civile	94
Médecins/ Cabinets Infirmiers/ Pharmacies / Ambulances/ Kinésithérapeutes	95
Maisons de retraite / Assistantes sociales/ Vétérinaires	96
Établissements scolaires	97
Établissements Recevant du Public (ERP)	98
Entreprises et artisans / Agriculteurs	100
Registre des personnes nécessitant une attention particulière	101

PARTIE V VOLET RECENSEMENT DES MOYENS

Moyens techniques communaux	103
Moyens d'hébergement communaux	105
Lieux d'hébergement mobilisables	106
Entreprises et artisans mobilisables	107
Habitants et matériels mobilisables	108

PARTIE VI VOLET FICHES D'ACTIONS

Fiches action– Sommaire	109
Fiche action – risque générique	110
Fiche action – événement : Inondation	112
Fiche action – événement : Cavités souterraines	113
Fiche action – événement : Falaises mortes	114
Fiche action – événement : Transport de Matières Dangereuses (TMD)	115
Fiche action – événement : Nucléaire	116
Fiche action – événement : Canicule	117
Fiche action – événement : Épisode neigeux	118

Fiche action – événement : Vent violent / Tempête	119
Installer un périmètre de sécurité	120
Périmètre de sécurité– Risque TMD	121
Déviation de la circulation	122
Déneigement de la voirie	123
Diffusion de l’alerte à la population	124
Exemple de message d’alerte à la population	125
Enregistrer un message pour diffusion par mégaphone	126
Aide à la rédaction d’un communiqué de presse	127
Évacuation	128
Accueil & Hébergement	129
Restauration	130
Confinement	131
Fermer les réseaux d’alimentation	132
Plan des réseaux – Mairie.....	133
Plan des réseaux – École primaire	134
Plan des réseaux – École maternelle	135
Plan des réseaux – Cantine.....	136
Plan des réseaux – Salle polyvalente	137
Plan des réseaux – Presbytère	138
Plan des réseaux – Atelier communal	139
Plan des réseaux – Stade.....	140
Plan des réseaux – Eglise	141
Regrouper et soutenir les personnes vulnérables	142
Visiter et soutenir les personnes vulnérables aux canicules	143
Mettre en place une chapelle ardente	144
Favoriser le retour à la normale	145
Réaliser un retour d’expérience	146

PARTIE VII VOLET FORMULAIRES OPERATIONNELS ET ARRETES MUNICIPAUX

Documents et fichiers de la clé USB « PCS de Tourville sur Arques »	149
Modèle de main courante	150
Fiche gestion des lieux d’accueil	151
Fich recensement des personnes évacuées	152
Fiche personnes vulnérables visitées – Canicule	153
Fiche gestion de la chapelle ardente	154
Fiche lieux publics et ERP – Questionnaire identification du public	155
Arrêté de déclenchement du PCS	156
Arrêté d’interdiction d’accès	157
Arrêté d’interdiction de circuler sur la route	158
Arrêté de réquisition	159
Information sur l’indemnisation des victimes de catastrophes naturelles	161
Demande reconnaissance de CATNAT – CERFA N°13669*01	162
Fréquences des radios conventionnées	163
Fiche de mise à jour du système « GALA »	164

PARTIE VIII LES ANNEXES

Dossier d’Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)
Glossaire
Arrêté portant organisation de la Réserve Communale de sécurité Civile
Exercices et retours d’expériences effectués par la commune

Préambule

L'objectif du plan communal de sauvegarde est de se préparer en se formant, en se dotant de modes d'organisation, d'outils techniques pour pouvoir faire face aux situations d'urgence, éviter parfois qu'elles ne dégénèrent en crise, et gérer les crises inévitables.

Le PCS est mis à jour en fonction de la connaissance et de l'évolution des risques, ainsi que des modifications apportées aux éléments du dispositif opérationnel. Le PCS doit être mis à jour tous les 5 ans. A l'issue de chaque révision, le PCS est l'objet d'un arrêté pris par le Maire et sera transmis à la Préfecture de Seine-Maritime.

RAPPELS DU RÔLE DU MAIRE EN MATIERE DE SECURITE CIVILE

Article L 2212-2 du CCGCT : La police municipale a pour objet d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publique. Elle comprend notamment : (...) 5° le soin de prévenir, par des précautions convenables, et de faire cesser, par la distribution de secours nécessaires, les accidents (...) de pourvoir d'urgence à toutes les mesures d'assistance et de secours et, s'il y a lieu, de provoquer l'intervention d'administration supérieure...

Article L. 2212-4 du CGCT : "En cas de danger grave ou imminent, tel que les accidents naturels (...) le maire prescrit l'exécution des mesures de sûreté exigées par les circonstances. Il informe d'urgence le représentant de l'État dans le département et lui fait connaître les mesures qu'il a prescrites".

En cas de survenance d'un accident, d'une crise à l'échelle communale,
le maire devient le DOS, Directeur des Opérations de Secours.

Le PCS est un outil permettant au maire d'assurer le rôle du DOS et la gestion d'un évènement de sécurité civile.

RAPPELS DES OBJECTIFS DU PCS

Protection de la population sous l'angle de la sauvegarde

- Informer la population,
- Alerter la population,
- Mettre à l'abri, appui aux services de secours,
- Soutenir la population, (hébergement, ravitaillement...),
- Informer les autorités.

Le PCS = Outil de création d'une organisation communale de gestion des événements de sécurité civile sous le commandement du maire.

LE CONTENU RÉGLEMENTAIRE DE PCS

Décret n°2005-1 1 56 du 13 septembre 2005 relatif au PCS

- Le Document d'Information Communal sur les risques majeurs - DICRIM ;
- Le diagnostic des risques et des vulnérabilités locales ;
- L'organisation de la protection et le soutien de la population ;
- Un annuaire opérationnel et le règlement d'emploi des moyens d'alerte ;
- Les modalités de mise en œuvre de la Réserve Communale de sécurité civile ; quand cette dernière a été constituée.

Il est complété par :

- L'organisation du Poste de Commandement Communal mis en place par le maire ;
- Les actions devant être réalisées par les services techniques et administratifs communaux : fiche action ou fiche réflexe ;
- La désignation de l'adjoint au maire ou du conseiller municipal chargé des questions de sécurité civile ;
- L'inventaire des moyens communaux (transport, hébergement, ravitaillement) ou pouvant être fournis par des moyens privés implantés sur le territoire communal ;
- Les mesures à prendre pour faire face aux conséquences prévisibles des risques recensés ;
- Le recensement des dispositions prises en matière de sécurité civile ;
- La prise en compte des bénévoles ;
- Les dispositions assurant la continuité de la vie quotidienne jusqu'au retour à la normale ;
- Les modalités d'exercice pour tester le plan et former des acteurs.

A l'issue de son élaboration et lors de sa révision le PCS fait l'objet d'un arrêté ; il est transmis au préfet.

Le PCS est consultable en mairie (sauf annuaire opérationnel).

Révision

Le PCS est mis à jour par l'actualisation de l'annuaire opérationnel, il est révisé en cas d'évolution des risques ou si des modifications sont à apporter aux éléments obligatoires du PCS.

Dans tous les cas, le délai de révision ne peut excéder 5 ans.

CADRE JURIDIQUE

- **Code Général des Collectivités Territoriales – art. L 2212** : « La police municipale a pour objet d’assurer le bon ordre, la sécurité et la salubrité publique. Elle comprend notamment le soin de prévenir, par des précautions convenables, et de faire cesser, par la distribution des secours nécessaires, les accidents et fléaux calamiteux ainsi que les pollutions de toutes natures, tels que les incendies, les inondations, les ruptures de digues, les éboulements de terrain ou de rochers, les avalanches et autres accidents naturels, les maladies épidémiques ou contagieuses, les épizooties. La police municipale prévoit également de pourvoir d’urgence à toutes les mesures d’assistance et de secours et s’il y a lieu, de provoquer l’intervention de l’administration supérieure ».

- **Loi « de modernisation de la Sécurité Civile » du 13 août 2004 – art. 13** : « Le plan communal de sauvegarde regroupe l'ensemble des documents de compétence communale contribuant à l'information préventive et à la protection de la population. Il détermine, en fonction des risques connus, les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes, fixe l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité, recense les moyens disponibles et définit la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien de la population. Il peut désigner l'adjoint au maire ou le conseiller municipal chargé des questions de sécurité civile. Il doit être compatible avec les plans d'organisation des secours arrêtés en application des dispositions de l'article 14 de la présente loi. Il est obligatoire dans les communes dotées d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles approuvé ou comprises dans le champ d'application d'un plan particulier d'intervention. Le plan communal de sauvegarde est arrêté par le maire de la commune. Dans les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, un plan intercommunal de sauvegarde peut être établi en lieu et place du plan prévu au premier alinéa. En ce cas, il est arrêté par le président de l'établissement public et par chacun des maires des communes concernées. La mise en œuvre du plan communal ou intercommunal de sauvegarde relève de chaque maire sur le territoire de sa commune. Un décret en Conseil d'État précise le contenu du plan communal ou intercommunal de sauvegarde et détermine les modalités de son élaboration.

- **Loi « de modernisation de la Sécurité Civile » du 13 août 2004 – art. 16** : « La direction des opérations de secours relève de l’autorité de police compétente (maire ou préfet) en application des dispositions des articles L2211-1, L2212-2 et L2215-1 du code général des collectivités territoriales ».

–**Loi du 30 juillet 2003 relative aux risques naturels et technologiques – art. 40** : « Dans les communes sur le territoire desquelles a été prescrit ou approuvé un plan de prévention des risques naturels prévisibles, le maire informe la population au moins une fois tous les deux ans, par des réunions publiques communales ou tout autre moyen approprié, sur les caractéristiques du ou des risques naturels connus dans la commune, les mesures de prévention et de sauvegarde possibles, les dispositions du plan, les modalités d’alerte, l’organisation des secours, les mesures prises par la commune pour gérer le risque... ».

ARRETE D'ADOPTION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Le Maire de la commune de TOURVILLE SUR ARQUES.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2212-2 et L2212-4 relatifs aux pouvoirs de police du Maire ;

Vu le Code de la Sécurité Intérieure, Livre VII, Art L731-3 ;

Vu la loi n°2004-811 du 13 août 2004 relative à la modernisation de la sécurité civile, notamment son article 13 et son décret d'application n°2005-1156 du 13 septembre 2005 relatif au plan communal de sauvegarde ;

Vu la délibération n° 2015-020 du 17 avril 2015 approuvant le Plan Communal de Sauvegarde de la Commune de sainte Marguerite Sur Mer.

Considérant :

- que la commune est exposée à de nombreux risques tels que : inondation, transport de matière dangereuse, mouvement de terrain, tempête... ;
- qu'il est important de prévoir, d'organiser et de structurer l'action communale en cas d'événement majeur affectant la commune.

Arrête :

Article 1er

Le Plan Communal de Sauvegarde est établi à compter du

Article 2

Le plan communal de sauvegarde définit l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques connus.

Article 3

Le plan communal de sauvegarde est consultable en mairie.

Article 4

Le Maire met en œuvre le plan communal de sauvegarde de sa propre initiative ou sur demande du préfet.

Article 5

Le plan communal de sauvegarde est mis en œuvre pour faire face à un événement affectant directement la commune ou dans le cadre d'une opération de secours de grande ampleur.

Article 6

Le plan communal de sauvegarde sera actualisé régulièrement (le délai de révision ne peut excéder cinq ans).

Article 7

Il sera transmis 1 exemplaire du Plan Communal de Sauvegarde à Monsieur le Sous-Préfet de Dieppe.

Fait à Tourville Sur Arques, le
Le Maire,

FICHE DE MISE A JOUR DU PCS

Assurer la mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde en complétant le tableau ci-après.
 Informer de toutes les modifications les élus, acteurs et destinataires du PCS :

- Le Préfet (Service de Protection Civile),
- Le Syndicat des Bassins Versants Saône Vienne et Scie.

Nom, Prénom du responsable de la modification	Pages modifiées	Modifications apportées	Date de réalisation

Date de la dernière mise à jour :

LIEUX DE CLASSEMENT DU PCS : dans la mallette PCS de la Mairie – Armoire identifiée à droite en entrant dans la Mairie.

PRESENTATION DE LA COMMUNE



RECENSEMENT DES RISQUES ET DES ENJEUX

TOURVILE SUR ARQUES	Plan Communal de Sauvegarde	VOLET DESCRIPTIF
---------------------	-----------------------------	------------------

SECTEURS ET REFERENTS PCS			
Secteurs	Référent(e)s	Quartiers	Nombre de foyers
1	Laurent FLAMANT Max GUYOUMARD Jean Christophe ROMATET niveau route d'AnnevilleNatalino PASQUALOTTO Christian GROS-DAILLON	Chemin des Charmilles	11
		Chemin Vert	
		Les Forrières du Midi	51
		Château de Miromesnil	2
		Résidence du Chemin Vert	4
		Résidence du Midi	10
		Route d’Anneville	28
		Rue du Bocage	5
		Route des Côteaux	14
2	Catherine NICOLAS Jacques LEGRAS Niveau Rés. Les Tilleuls Nicolas GRICOURT	Sente de l’Ancien Puits	5
		Résidence les Tilleuls	11
		Rue de l’Ancien Puits	34
		Rue de Miromesnil	40
		Rue des Champs	36
		Rue du Centre	29
3	Gérard GRICOURT Jean Louis BOULAIS Jean Marie LEJEUNE	Allée des Canadiens	25
		Allée des Fardiens	10
		Allée des Tisserands	25
		Allée Saint Martin	20
		Chemin des Baladins	17
		Impasse des Canadiens	6
		Passage de l’Église	2
		Résidence les Coteaux d’Arques	5
		Résidence les Pommiers	6
		Résidence les Prairies	12
		Rue de Beaumais	17
		Rue de l’Église	21
		Rue du Val Gosset	29
		Rue Guy de Maupassant	32
4	Éric JUNG Alexandre SIURDYBAN	Route des Côteaux (bas de Tourville)	10
		Chemin de la Recluse	1
		Chemin de la Scie	3
		Route de Rouen (N27)	16
Total			537

- Nombre d'habitants permanents :**

La population de la commune, recensée par l'INSEE en 2014, est de **1260** habitants.

- Répartition de la population sur le territoire de la commune : **en 4 secteurs.**

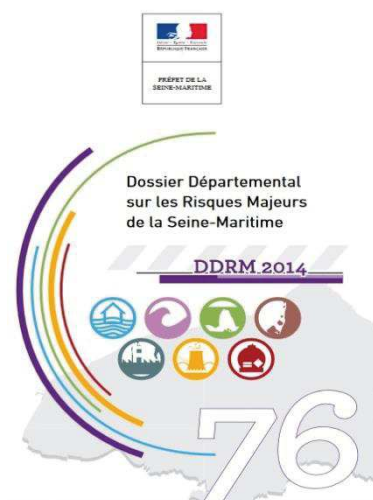
TOURVILE SUR ARQUES	Plan Communal de Sauvegarde	VOLET DESCRIPTIF
---------------------	------------------------------------	------------------

- Listing des évènements sur la commune**

Evènement		Lieux	Organisateur
JANVIER	Vœux du Maire	Salle polyvalente	La mairie
MAI	1 ^{er} mai Foire à tout 8 mai cérémonie	Pré du presbytère Monuments aux morts	Association Loisirs et fêtes La mairie
JUIN	Feu d'artifice Fin juin Fête des écoles	Terrain de foot École primaire	La mairie Amandine MONSTIER
JUILLET	13 juillet retraite aux flambeaux 14 juillet cérémonie	Les rues du village Monuments aux morts	La mairie La mairie
NOVEMBRE	11 novembre cérémonie	Monuments aux morts	Les anciens combattants
DECEMBRE	Dernier jour d'école avant les vacances de Noël Semaine avant Noël Remise du colis aux anciens	École maternelle La mairie	La mairie La mairie

Identification des risques majeurs

Le risque est la combinaison d'un aléa (naturel ou anthropique) et d'un enjeu (habitations, entreprises, bien culturels). Le risque majeur a la spécificité d'avoir une occurrence faible mais des conséquences importantes. Il est donc rare, mais lourd de conséquences, ce qui nécessite sa prise en considération par les élus, mais aussi par tous les citoyens.



Le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) actualisé en 2014, notifié aux Maires de la Seine-Maritime et consultable en Mairie, a recensé 3 risques majeurs auxquels la commune de Tourville sur Arques est exposée :

- Risque inondation (ruissellement, débordement) ;
- Risque cavités souterraines ;
- Risque transport de matières dangereuses.



Le Plan Communal de Sauvegarde de la commune de Tourville sur Arques prend également en considération les risques suivants :

- Risque nucléaire ;
- Risque falaises mortes ;
- Risque de canicule ;
- Risque épisode neigeux ;
- Risque de vent violent / tempête.

Le Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) de la commune de Tourville sur Arques, disponible et consultable en Mairie est inséré en annexe du PCS.

Risque inondation



Définition du risque

Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone, provoquée principalement par des pluies importantes et durables ou des pluies exceptionnelles à caractère orageux plus brèves et plus intenses.

On distingue 3 types d'inondations :

- la montée lente des eaux en région de plaine par débordement d'un cours d'eau ou remontée de la nappe phréatique,
- la formation rapide de crues torrentielles consécutives à des averses violentes,
- le ruissellement pluvial renforcé par l'imperméabilisation des sols et les pratiques culturales limitant l'infiltration des précipitations.

Manifestation du risque inondation à Tourville sur Arques

Sur la commune de Tourville sur Arques, le risque inondations peut se manifester :

- Par des **ruissellements** issus de fortes précipitations et des coulées de boues, sur 2 talwegs principaux. Les zones urbanisées vulnérables sont situées en aval et dans les points bas du bassin versant. Lors d'importantes précipitations, des ruissellements ont été observés notamment au niveau des routes départementales RD70, RD 470, RD 54 et RD 254.

- **Pardébordement** de cours d'eau : la Scie. Les débordements sont liés à un fort débit du fleuve (crue au sens strict) et d'autres facteurs : conditions atmosphériques, surcote en mer ou la conjonction de l'ensemble de ces phénomènes.

Les crues de la Scie peuvent être prévisibles et ont une cinétique lente. Elles durent généralement de 3 à 15 jours.

Parfois, la Scie connaît des crues pouvant se manifester en quelques heures seulement, souvent en association avec du ruissellement sur les versants.

La vulnérabilité des personnes est induite par leur présence en zone inondable. Dans les zones urbanisées, il existe un danger d'être emporté ou noyé, mais aussi d'être isolé sur des îlots coupés de tout accès.

La commune a connu de fortes inondations en janvier 1995 et décembre 1999. De forts ruissellements et des coulées de boue provoquent de nombreux dommages : de nombreuses caves ainsi que des maisons furent inondées.

TOURVILE SUR ARQUES	Plan Communal de Sauvegarde	VOLET DESCRIPTIF
---------------------	-----------------------------	------------------

La crue de décembre 1999 constitue l'évènement connu qui a produit les inondations les plus importantes. Les hauteurs d'eau à l'intérieur des constructions étaient de l'ordre de 1m à 1,50m.

4 évènements ont fait l'objet d'une procédure de reconnaissance de l'état de Catastrophe Naturelle Inondation sur la période 1993 – 2014 :

Type de catastrophe	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
Inondations, coulées de boues	20/12/1993	24/12/1993	11/01/1994	15/01/1994
Inondations et coulées de boues	17/01/1995	31/01/1995	06/02/1995	08/02/1995
Inondations, coulées de boues, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
Inondations et coulées de boues	21/05/2014	21/05/2014	07/08/2014	10/08/2014

Source : site internet du *Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire* www.prim.net.fr rubrique Ma commune face au risque.

Les conséquences prévisibles sur les personnes et les biens exposés, et l'environnement

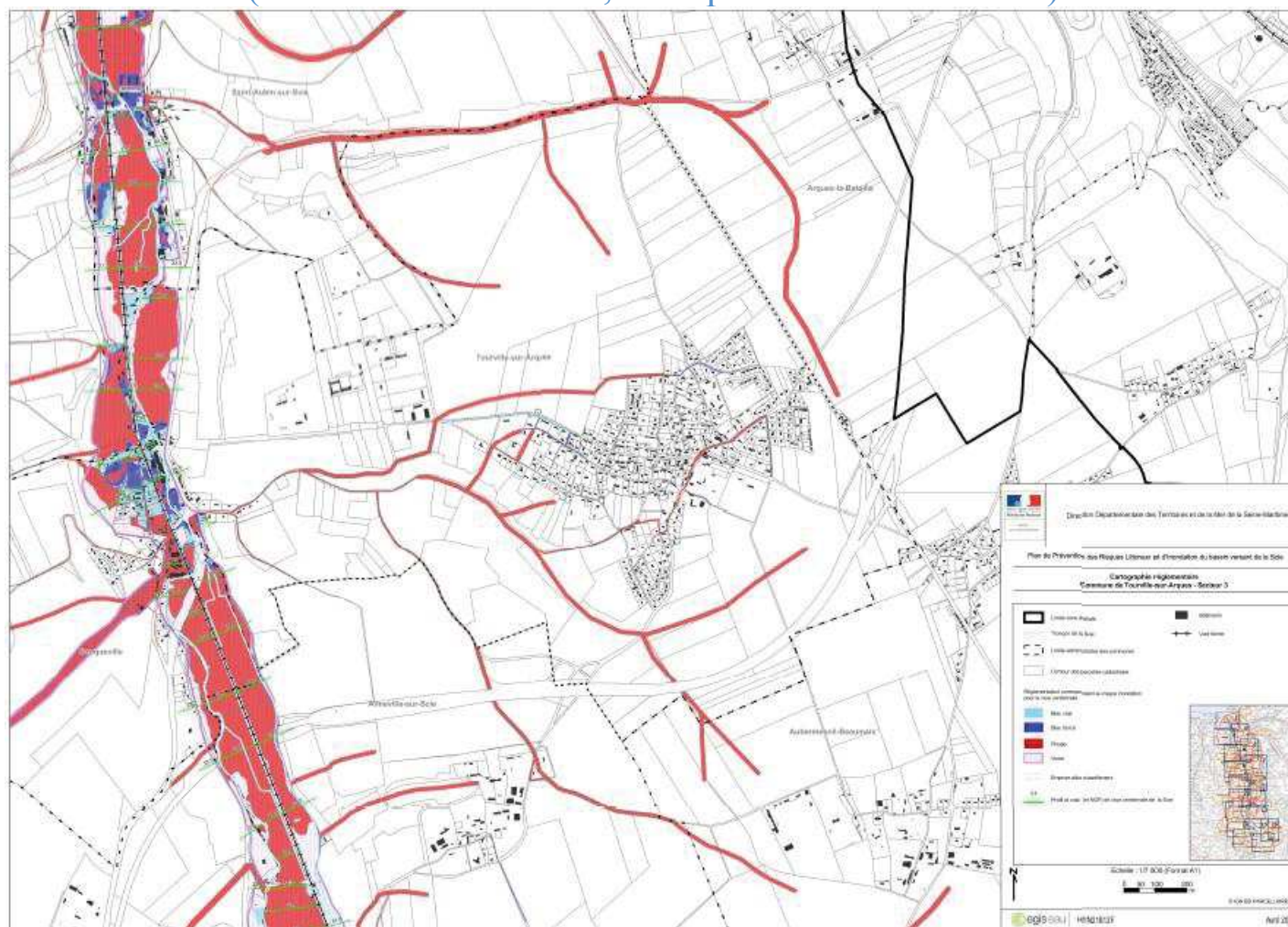
Une crue de la Scie peut faire courir des risques aux personnes et entraîner des conséquences dommageables aux biens mobiliers et immobiliers exposés en raison :

- **d'une montée des eaux relativement rapide;**
- **des vitesses relativement élevées atteintes par les débits dans les rues inondées ;**
- **des hauteurs d'eau importantes par endroit;**
- **des durées d'inondations relativement longues (une dizaine de jours).**

Les actions préventives

- Un PPRI (Plan de Prévention des Risques Inondations) sur la vallée de Scie est en cours d'élaboration. La commune de Tourville sur Arques est comprise dans l'aire d'étude de ce PPRI. Ce document réglera, dès son approbation, l'occupation du sol et la construction dans les zones exposées au risque inondation (voir page **18**).

Extrait du Plan de Prévention des Risques Inondations de la Scie (en cours d'élaboration, carte portée à connaissance)



Risque inondation (débordement de cours d'eau)

Habitations exposées au risque inondation par débordement de cours d'eau

1/2

N°	Secteur	Nom Prénom	Adresse	Téléphone	Nbr de personnes	Observations
1	4				1	
2	4				1	
3	4				1	
4	4				1	
5	4				1	
6	4				1	
7	4					
8	4				1	
9	4				1	
10	4				1	
11	4				1	
12	4				1	
13	4	4				
14	4				1	

TOURVILLE SUR ARQUES	Plan Communal de Sauvegarde	VOLET DESCRIPTIF
----------------------	-----------------------------	------------------

Habitations exposées au risque inondation par débordement de cours d'eau

2/2

N°	Secteur	Nom Prénom	Adresse	Téléphone	Nbr de personnes	Observations
15	4				1	
16	4					
17	4				1	
18	4				1	
19	4				1	
20	4				1	
21	4				1	
22	4				1	
23	4				1	
24	4					
25	4					
26	4					
27	4				1	
28	4				1	
29	4				1	

Mise à jour faite en Décembre 2017

TOURVILLE SUR ARQUES	Plan Communal de Sauvegarde	VOLET DESCRIPTIF
-----------------------------	------------------------------------	-------------------------

Voies de circulation au risque inondation par débordement de cours d'eau

N°	Secteur	Nom de la rue	Points spécifiques	Déviations	Observations
1	4	Route des Coteaux			
2	4	Chemin de la recluse			
3	4	Chemin de la Scie			
4	4	Route de Rouen RN27			

Enjeux (transformateur électrique, point de captage, central téléphonique, autres équipements ex pompe de relèvement...) exposés au risque inondation par débordement de cours d'eau

N°	Secteur	Degré potentiel d'inondation	Localisation	Gestionnaire	Adresse	Téléphone	Nom du responsable
1	4		Chemin de la recluse	Poste électrique HTA			
2	4		Route de Rouen RN27	Poste électrique HTA			
	4		Armoire éclairage public	CEGELEC			
	4		Poteau incendie	VEOLIA			
	4		Radar pédagogique	CEGELEC			CA et commune

Mise à jour faite en Décembre 2017

TOURVILLE SUR ARQUES	Plan Communal de Sauvegarde	VOLET DESCRIPTIF
----------------------	-----------------------------	------------------

Risque inondation (ruissellement)

Habitations exposées au risque inondation par ruissellement (* : personnes vulnérables)

N°	Secteur	Nom Prénom	Adresse	Téléphone	Nbr de personnes	Observations
1	4					
2	1				1	
3	1				1	
4	1				1	
5					1	

Voies de circulation, ponts sensibles au risque inondation par ruissellement

N°	Secteur	Nom de la rue	Points spécifiques	Déviations	Observations
1	4	RD70 Route des Coteaux		Barrer en haut et en bas	
2	2	Rue de Miromesnil	Carrefour avec Rue de l'Ancien Puits	Arrive rue des Forrières du midi	Route barrée au niveau du château et à l'entrée des coteaux
3	1	Route d'Anneville	Entre le 17 et le 19 face chemin des Charmilles	Mise en place panneau au niveau carrefour par la commune	

Mise à jour faite en Décembre 2017

Les consignes individuelles de sécurité¹ – Risque inondation

AVANT

S'organiser et anticiper :

- s'informer des risques, des modes d'alerte et des consignes en mairie,
- se tenir au courant de la météo et des prévisions de crue par radio, TV et internet,
- s'organiser et élaborer les dispositions nécessaires à la mise en sûreté,
- s'exercer régulièrement.

Et de façon plus spécifique :

- mettre hors d'eau les meubles et objets précieux : albums-photos, papiers personnels, factures..., les matières et les produits dangereux ou polluants,
- identifier le disjoncteur électrique et le robinet d'arrêt du gaz,
- aménager les entrées possibles d'eau : portes, soupiraux, évent,
- amarrer les cuves, etc.,
- repérer les stationnements hors zone inondable,
- prévoir les équipements minimum : radio à piles, réserve d'eau potable et de produits alimentaires, médicaments urgents, vêtements de rechange, couvertures...

PENDANT

- suivre l'évolution de la météo et de la prévision des crues,
- s'informer de la montée des eaux par radio ou auprès de la mairie,
- se réfugier en un point haut préalablement repéré : étage, colline...,
- écouter la radio pour connaître les consignes à suivre : 100.1 (France Bleue)

Et de façon plus spécifique :

- laisser vos **enfants en sécurité à l'école**,
- éviter de téléphoner pour ne pas encombrer les lignes téléphoniques (téléphone portable, internet...) qui doivent rester disponibles pour les secours, **privilégiez les sms**,
- n'entreprendre une évacuation que si vous en recevez l'ordre des autorités ou si vous y êtes forcés,
- **ne pas s'engager sur une route inondée (à pied ou en voiture).**

APRÈS

- ne pas encombrer les voies d'accès ou de secours,
- respecter les consignes,
- informer les autorités de tout danger résiduel,
- aider les personnes sinistrées.

Et de façon plus spécifique :

- aérer,
- désinfecter à l'eau de javel,
- chauffer dès que possible,
- ne rétablir le courant électrique que si les installations électriques sont sèches.

¹Dossier Départemental sur les Risques Majeurs de la Seine-Maritime 2014 – Préfecture



Risque cavités souterraines



Définition du risque

Les cavités souterraines sont des espaces vides qui affectent le sous-sol et dont l'origine, notamment dans notre département, peut-être soit anthropique, soit naturelle.

Le risque cavités souterraines peut être progressif (affaissement de terrain) ou brutal (effondrements). Ces mouvements de terrain ont souvent comme facteur déclenchant l'eau : par le ruissellement et l'infiltration.

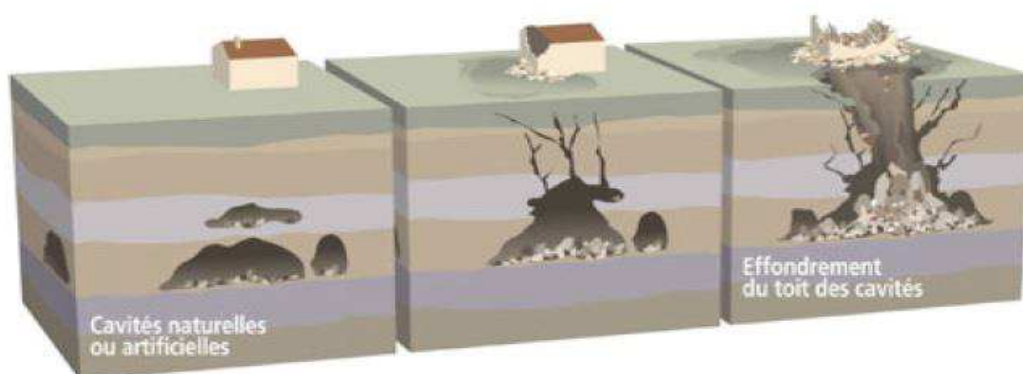


Illustration : Graphies.fr

Sur l'ensemble du département, un risque potentiel d'affaissement plus ou moins brutal de cavités souterraines naturelles ou artificielles (carrières, marnières ...). En effet, l'exploitation souterraine de la marne, du sable, du silex ou de l'argile s'est pratiquée jusqu'en 1940. De nombreux effondrements de terrain se produisent régulièrement après des pluies hivernales, avec une intensification depuis 1995.

Situation à Tourville sur Arques

L'inventaire des marnières et bétouilles sur la commune de Tourville sur Arques a été réalisé en mars 2006 et a permis de recenser 66 indices sur la commune. L'étude des cavités souterraines établie dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme (PLU) est en cours de réalisation.

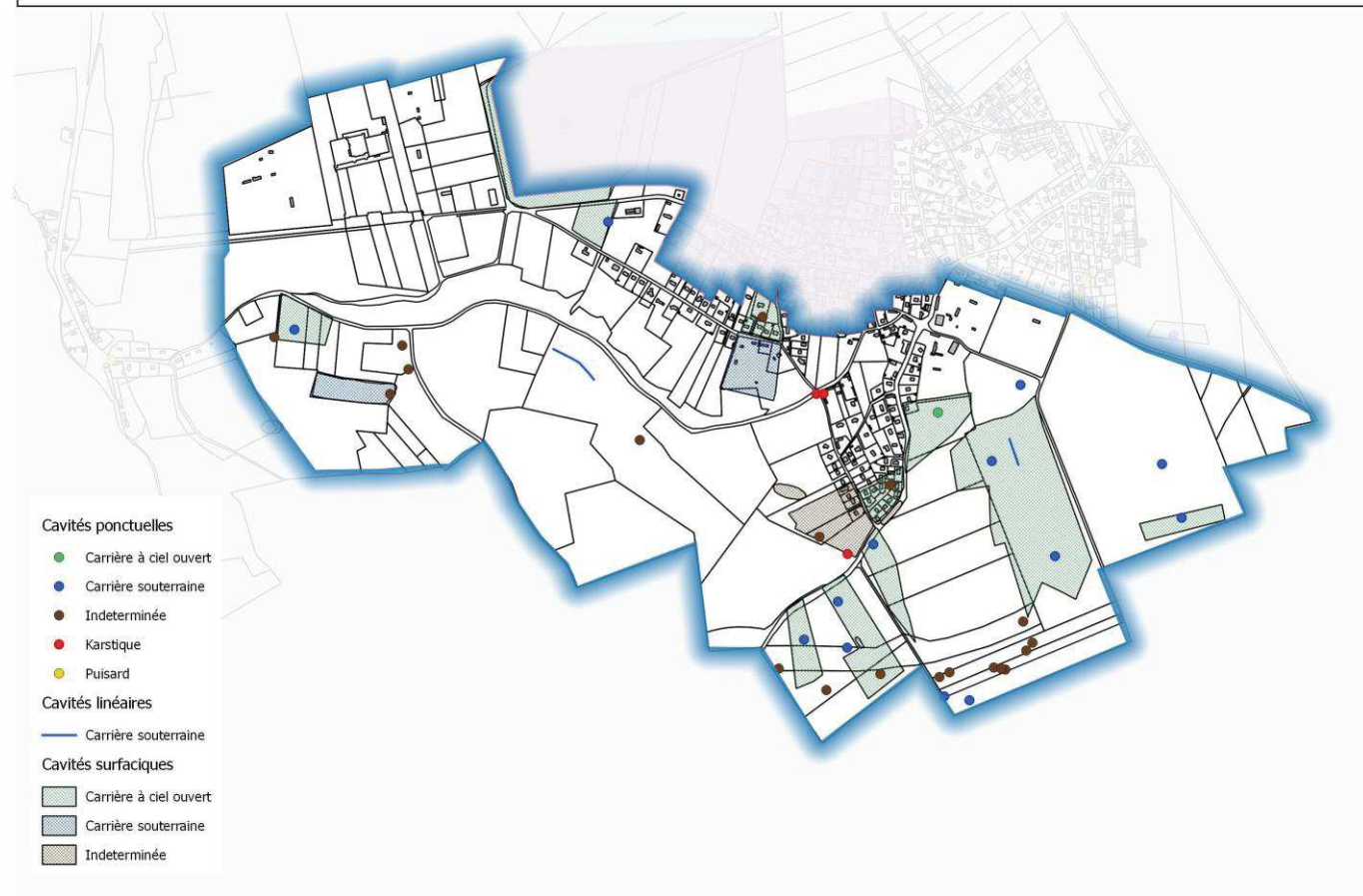
TOURVILLE SUR ARQUES	Plan Communal de Sauvegarde	VOLET DESCRIPTIF
-------------------------	------------------------------------	------------------

Les actions préventives

- **Inventaire des cavités souterraines** est intégré dans la gestion de l'urbanisme par l'application de périmètre d'inconstructibilité autour des indices répertoriés.
- **Prise en compte dans l'urbanisme**

Cartographie : Risque cavités souterraines (1/4)

Tourville-sur-Arques - Plan des cavités - Secteur 1

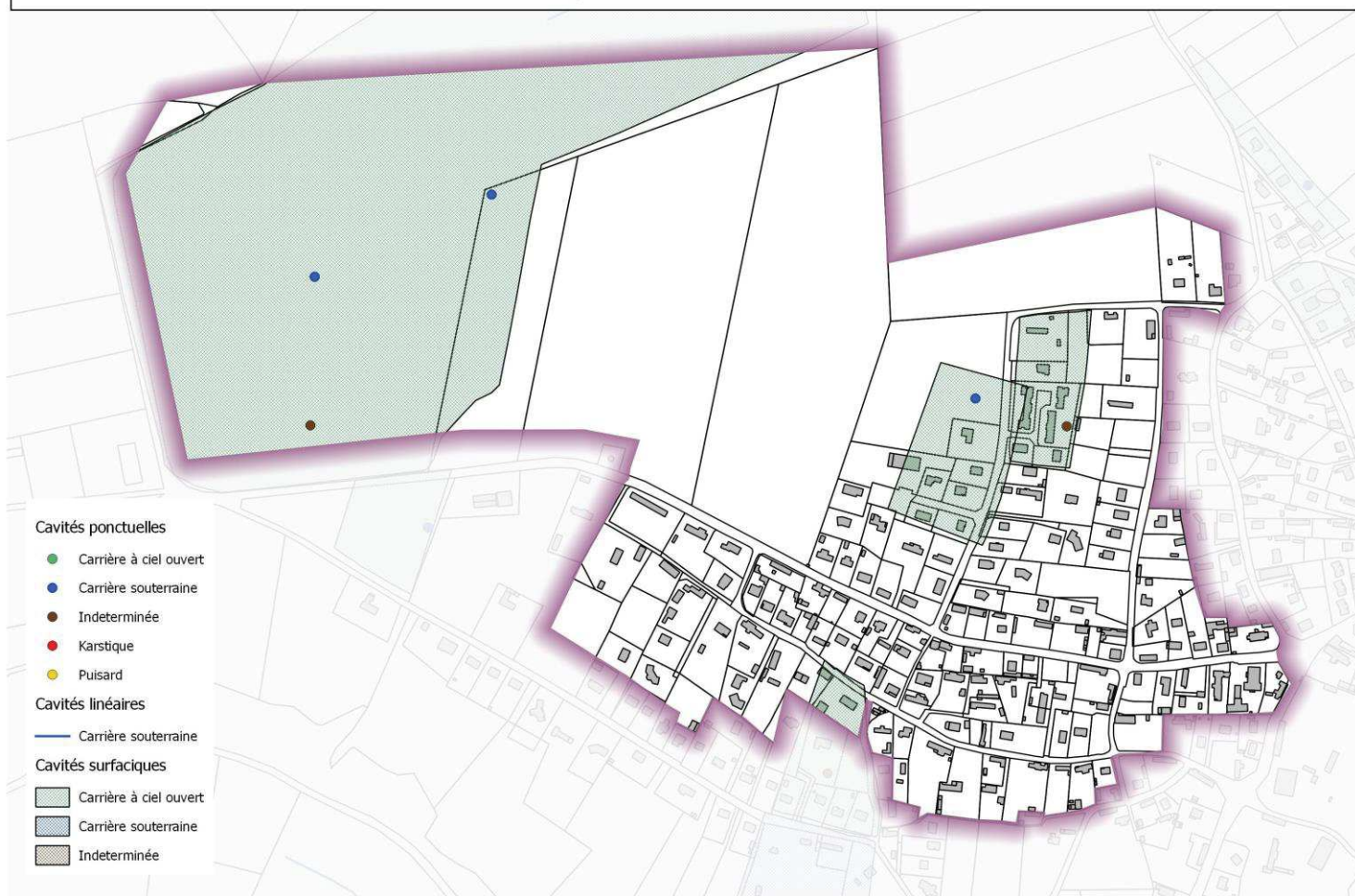


Sources : Cadastre 2016 - Données CETE

SIG Dieppe-Maritime Mai 2017

Cartographie : Risque cavités souterraines (2/4)

Tourville-sur-Arques - Plan des cavités - Secteur 2

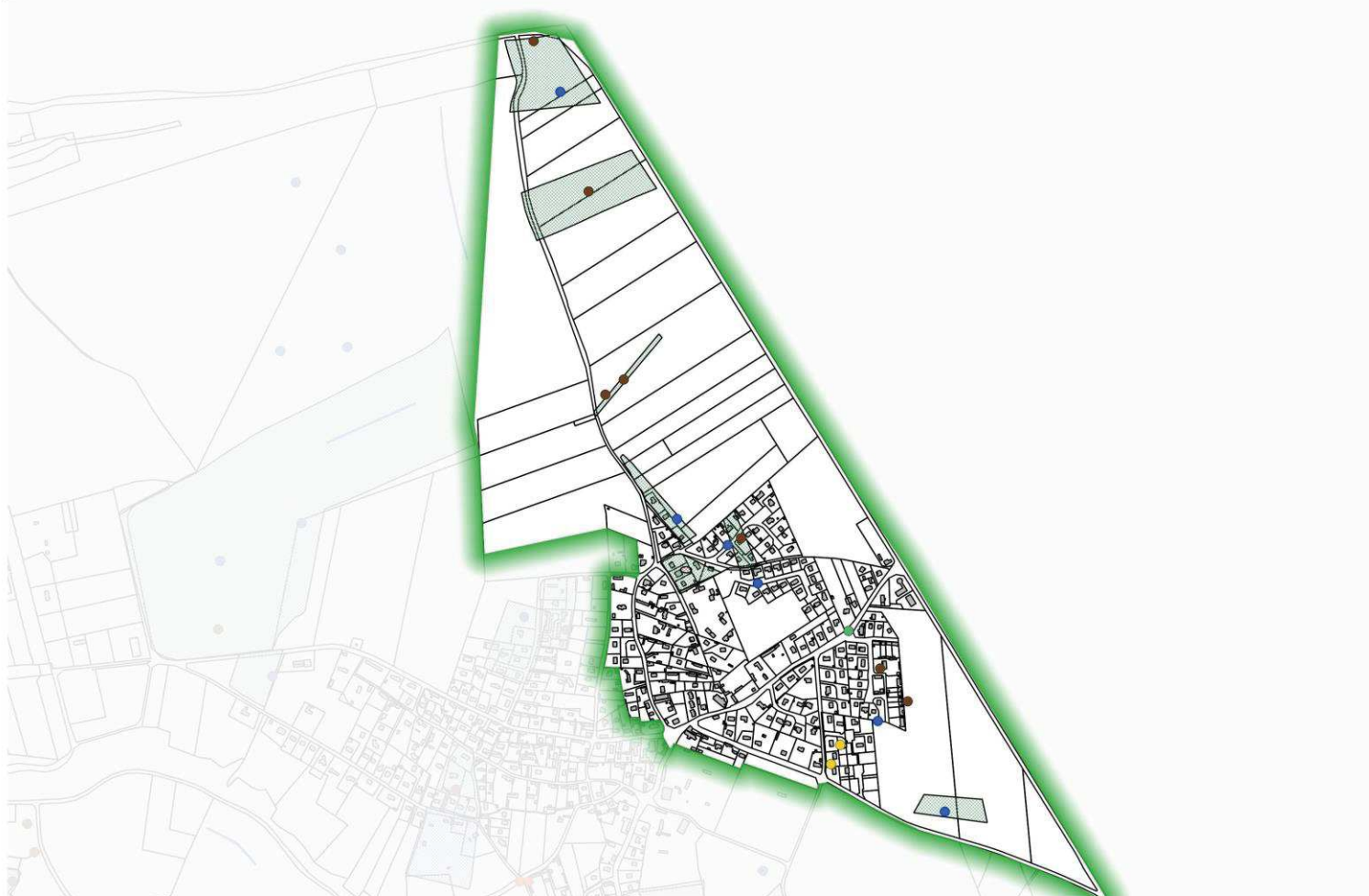


Sources : Cadastre 2016 - Données CETE

SIG Dieppe-Maritime Mai 2017

Cartographie : Risque cavités souterraines (3/4)

Tourville-sur-Arques - Plan des cavités - Secteur 3

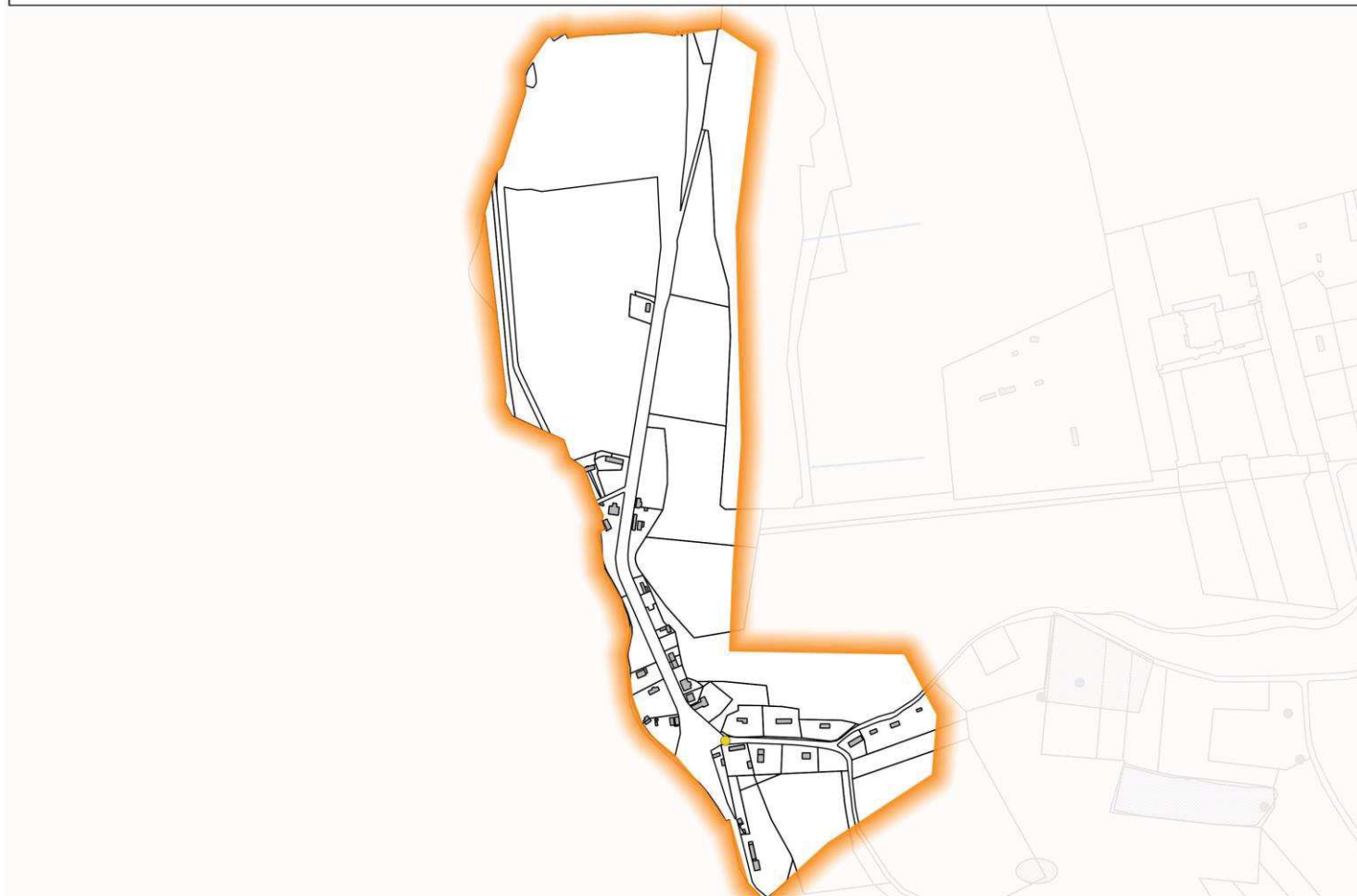


Sources : Cadastre 2016 - Données CETE

SIG Dieppe-Maritime Mai 2017

Cartographie : Risque cavités souterraines (4/4)

Tourville-sur-Arques - Plan des cavités - Secteur 4



Sources : Cadastre 2016 - Données CETE

SIG Dieppe-Maritime Mai 2017

Habitations exposées au risque cavités souterraines

TOURVILLE SUR ARQUES	Plan Communal de Sauvegarde	VOLET DESCRIPTIF
----------------------	-----------------------------	------------------

N°	Secteur	Degré potentiel du risque	Nom Prénom	Adresse	Téléphone	Nbr de personnes	Observations
1	4					1	
2	4					1	Suspicion marnière
3	4					2	

Voies de circulation exposées au risque cavités souterraines

N°	Secteur	Nom de la rue	Points spécifiques	Déviations	Observations
1					

Etude PLU en cours

TOURVILLE SUR ARQUES	Plan Communal de Sauvegarde	VOLET DESCRIPTIF
-------------------------	------------------------------------	------------------

Les consignes individuelles de sécurité² - Risque cavités souterraines

AVANT

- prendre connaissance du risque éventuel sur le territoire de la commune concernée (existence d'un inventaire, d'un plan de repérage ou d'archives en mairie),
- ne jamais s'aventurer dans une carrière souterraine abandonnée,
- ne jamais s'approcher d'un puits ou d'un effondrement même ancien,
- s'informer des mesures de sauvegarde.

PENDANT

- s'éloigner du bâtiment et/ou du terrain affecté,
- ne pas revenir sur ses pas,
- ne pas entrer dans un bâtiment endommagé,
- interdire l'accès à la zone dangereuse,
- prévenir les sapeurs-pompiers (18 ou 112), la police ou la gendarmerie (17).

APRÈS

- informer les autorités (maire).



²Dossier Départemental sur les Risques Majeurs de la Seine-Maritime 2014 – Préfecture

TOURVILLE SUR ARQUES	Plan Communal de Sauvegarde	VOLET DESCRIPTIF
-------------------------	-----------------------------	------------------

Risque Mouvement de terrain : les falaises Effondrement



Définition du risque

L'évolution naturelle des falaises et des versants rocheux est à l'origine de chutes de pierres, de blocs ou d'éboulements en masse. Ces blocs isolés rebondissent ou roulent sur le versant. Dans le cas des éboulements en masse, un volume important de roches peut parcourir une grande distance à une vitesse élevée. La forte interaction entre les éléments rend la prévision de leur trajectoire complexe.

Les risques engendrés par les éboulements et les chutes de pierres et de blocs sont particulièrement importants par leur caractère soudain et destructeur.

Les éboulements sont brutaux et présentent donc un risque sérieux pour les personnes. Ces mouvements de terrain impactent également les ouvrages (bâtiments, voies de communication, etc.), allant de leur dégradation partielle à leur destruction totale.

Une falaise directement en contact avec la mer est appelée falaise vive. Au fil du temps, des roches s'amassent à son pied : **elle devient falaise morte lorsqu'elle n'a plus aucun contact avec la mer.**

Sous l'effet de facteurs extérieurs tels :

- météoriques (pluies, vent, variation de températures),
- anthropiques (piétinement de la corniche, rejets d'eaux, bombardement passés ...),

engendrent des comportements géo mécaniques et des mouvements de terrains hétérogènes et plus ou moins complexes. C'est le départ de matériaux, en continu ou par saccades selon le type de mouvement (glissement, éboulement).

Les actions préventives

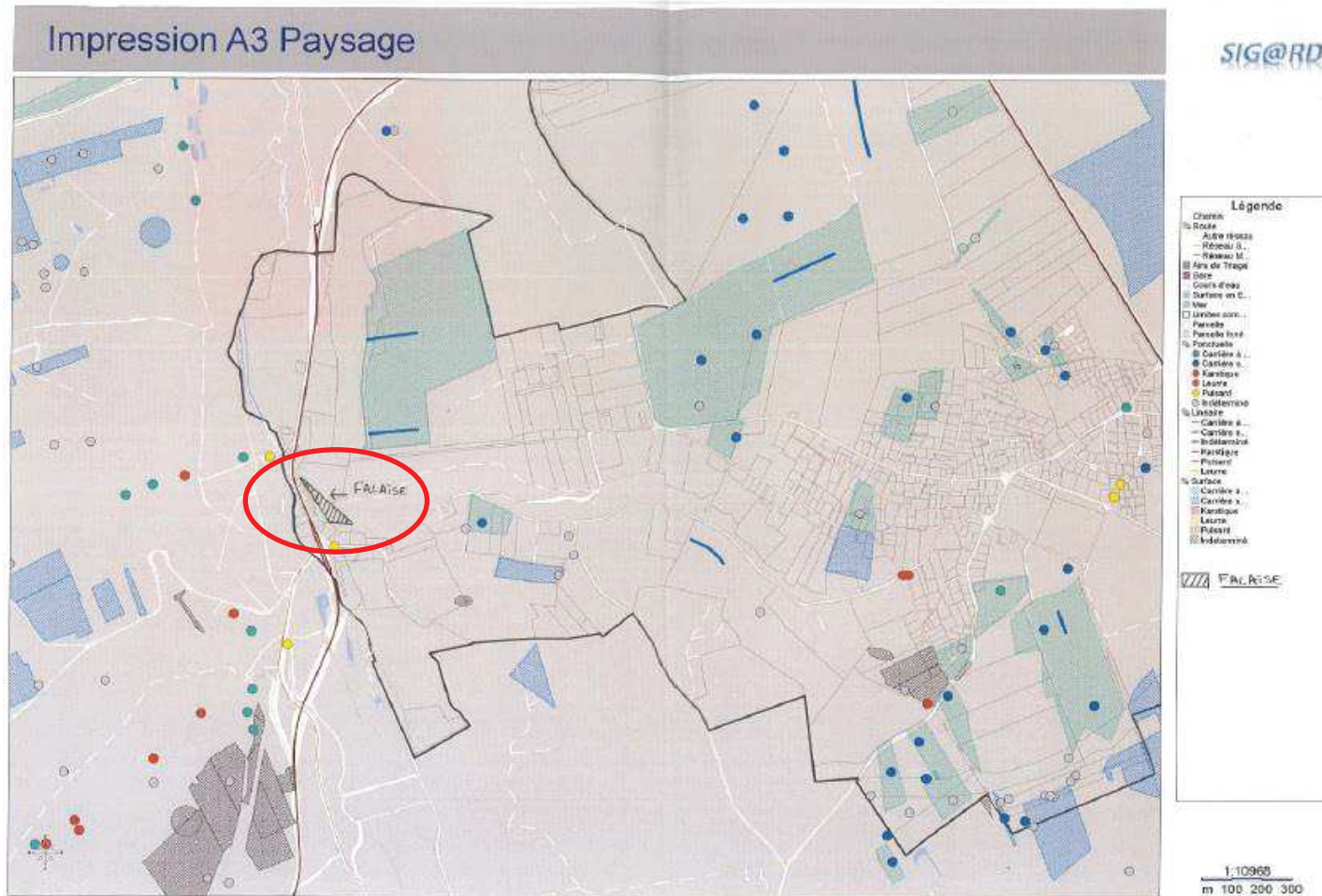
- Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM).

Manifestation du risque falaises à Tourville sur Arques

Le risque effondrement de falaise est permanent. Il est lié à la présence de la falaise morte le long de la Vallée de la Scie, au niveau de la jonction de la route nationale RN27 et de la route départementale RD70. Une fragilisation s'opère au cours du temps et des glissements de terrain peuvent se produire.

Cartographie : Enjeux risque falaise (secteur 4)
La cartographie réalisée dans ce document est susceptible d'être modifiée en fonction de l'actualisation des données.

La cartographie réalisée dans ce document est susceptible d'être modifiée en fonction de l'actualisation des données.



TOURVILLE SUR ARQUES	Plan Communal de Sauvegarde	VOLET DESCRIPTIF
----------------------	-----------------------------	------------------

Habitations exposées au risque falaise

N°	Secteur	Degré potentiel du risque	Nom Prénom	Adresse	Téléphone	Nbr de personnes	Observations
1	4						
2	4						
3	4					1	
4	4					1	
5	4					1	

Mise à jour faite en Décembre 2017

TOURVILLE SUR ARQUES	Plan Communal de Sauvegarde	VOLET DESCRIPTIF
-------------------------	-----------------------------	------------------

Les consignes individuelles de sécurité³ - Risque falaises

AVANT

- s'informer des mesures de sauvegarde et respecter les consignes de sécurité,
- il est déconseillé de circuler à proximité immédiate du rebord d'une falaise,
- il est recommandé de rester toujours le plus éloigné possible du pied de la falaise (30 ou 40 mètres minimum) : si l'effondrement massif reste exceptionnel, la simple chute de pierres est très fréquente,
- signaler à la mairie toute chute de pierres ou fissuration suspecte visible sur le replat en arrière de la crête de falaise.

PENDANT

- s'écarter au plus vite de la zone dangereuse,
- ne pas revenir sur ses pas,
- prévenir les sapeurs-pompiers (18 ou 112), la police ou la gendarmerie (17).

APRÈS

- informer les autorités (maire).



³Dossier Départemental sur les Risques Majeurs de la Seine-Maritime 2014 – Préfecture

Risque transport de matières dangereuses (TMD)



Définition du risque

Les risques majeurs associés aux transports de substances dangereuses résultent des possibilités de réactions physiques et/ou chimiques des matières transportées en cas de perte de confinement ou de dégradation de l'enveloppe les contenant (citernes, conteneurs, canalisations, etc.).

Ces matières peuvent être inflammables, explosives, toxiques, corrosives, radioactives, ...

Les vecteurs de transports de ces matières dangereuses sont nombreux : routes, voies ferrées, fleuves, canalisations souterraines et, moins fréquemment, canalisations aériennes et transport aérien.

L'identification des produits

Tout moyen de transport de matières dangereuses doit comporter un dispositif visuel d'identification. Cette signalisation permet aux services de secours d'identifier à distance la marchandise transportée et les risques sous-jacents en cas d'accident. Elle est composée de 2 types de panneaux :

- des panneaux rectangulaires oranges, rétro-réfléchissants, sur lesquels sont inscrits un code d'identification du danger et un code d'identification du produit.



	Premier chiffre du code danger Danger principal	Deuxième et troisième chiffres Dangers secondaires et subsidiaires
0	N.A.	Absence de danger secondaire
1	Matière explosive	
2	Gaz comprimé	Risque d'émanation de gaz
3	Liquide inflammable	Inflammable
4	Solide inflammable	
5	Matière comburante ou peroxyde	Comburant
6	Matière toxique	Toxique
7	Matière radioactive	
8	Matière corrosive	Corrosif
9	Danger de réaction violente ou spontanée	Danger de réaction violente ou spontanée
X	Danger de réaction violente au contact de l'eau	



TOURVILLE SUR ARQUES	Plan Communal de Sauvegarde	VOLET DESCRIPTIF
-------------------------	-----------------------------	------------------

- des plaques, en forme de carré posé sur pointe, reproduisant les symboles de dangers relatifs au chargement.



Illustration : Graphies.fr

Situation à Tourville sur Arques

La commune est concernée par le **transport routier** de marchandises dangereuses principalement sur **les Routes Départementales RD23, RD70, RD254, RD470 et RD915 et la Route Nationale RN27** pour une desserte locale.

A noter que les voies communales peuvent faire l'objet d'un transport occasionnel de produits agricoles dangereux.

Cartographie : Enjeux risque TMD

—axes routiers
RD23, 70, 254, 470 et 925
RN27

TOURVILLE SUR ARQUES	Plan Communal de Sauvegarde	VOLET DESCRIPTIF
----------------------	-----------------------------	------------------

Voies de circulation, ponts sensibles au risque TMD

N°	Secteur	Nom de la rue	Points spécifiques	Déviation	Observations
1	3	RD 23		Sortie avant le pont Écorcheboeuf	
2	2	RD 70		Route barrée	
3	2 et 4	RD 254		Route barrée	
4	3	RD 925		Barrage niveau D23	
5	4RN	RN 27		Route barrée en haut	

Mise à jour faite en Décembre 2017

Les consignes individuelles de sécurité⁴

Risque Transport de Matières Dangereuses

Si vous êtes témoin d'un accident, assurez-vous que les actions que vous mènerez seront sans danger pour vous-même, pour les victimes ou pour les autres témoins.

IL FAUT :

- s'éloigner immédiatement de la source de danger et se mettre à l'abri dans un bâtiment, si possible,
- protéger les lieux du sinistre par une signalisation adaptée afin d'éviter les sur-accidents et demander à toute personne se trouvant à proximité de s'éloigner,
- donner l'alerte en appelant soit les sapeurs-pompiers (18 ou 112), soit la police ou la gendarmerie (17) ou bien encore le SAMU (15) ; dans votre message d'alerte efforcez-vous de préciser :
 - le lieu exact (commune, nom de la voie, point kilométrique),
 - le moyen de transport (poids-lourd, canalisation, train),
 - la présence ou non de victimes,
 - la présence ou non de panneaux orange, et le cas échéant, les numéros qui y sont inscrits (ne pas s'exposer pour lire ces plaques si elles ne sont pas visibles),
 - la nature du sinistre : feu, explosion, fuite...
- en cas de fuite de produit :
 - ne pas toucher ou entrer en contact avec le produit,
 - rejoindre le bâtiment le plus proche,
 - s'y enfermer et s'y confiner : fermer les portes et les fenêtres, obturer les entrées d'air, arrêter les ventilations,
- les premières consignes seront données par les stations locales de Radio France (France Bleu).

EN CAS D'ÉVACUATION :

- se munir des documents personnels : carte d'identité, livret de famille, livrets médicaux, carnet de chèque, carte bancaire...
 - se munir des médicaments indispensables et d'une bouteille d'eau (si traitement spécifique),
 - se conformer aux consignes qui sont transmises à la radio ou la télévision,
 - si vous ne pouvez évacuer par vos propres moyens, prévenez votre mairie pour qu'elle assure votre prise en charge, ou rendez-vous au lieu de rassemblement qui vous sera indiqué par les médias.
 - en cas de picotements ou d'odeurs fortes, respirer à travers un mouchoir mouillé.
- Une fois le danger écarté, aérer le local de confinement.

IL NE FAUT SURTOUT PAS :

- chercher à rejoindre ses proches, notamment ses enfants qui seront pris en charge par l'école,
- fumer ou manipuler des objets susceptibles de générer des flammes ou des étincelles,
- encombrer les lignes téléphoniques (téléphone portable, internet...) qui doivent rester disponibles pour les secours.

⁴Dossier Départemental sur les Risques Majeurs de la Seine-Maritime 2014 – Préfecture



Risque Nucléaire



Définition du risque

Le risque nucléaire résulte de la possibilité de survenue d'accidents, conduisant à un rejet massif d'éléments radioactifs dans l'environnement ou à l'irradiation accidentelle des personnes. Les accidents peuvent notamment survenir :

- en cas de dysfonctionnement grave sur une centrale électronucléaire ou une autre installation de l'industrie nucléaire,
- lors d'accidents de transport de sources radioactives,
- lors d'utilisations médicales ou industrielles d'appareils émetteurs de rayonnements ionisants ...

Les risques pour l'individu

Les éléments radioactifs rejetés émettent des rayonnements qui peuvent être nocifs : c'est le risque d'irradiation externe. La contamination de l'air et de l'environnement aboutit au dépôt de particules sur le sol, les végétaux, dans les eaux de surface et les nappes phréatiques. Si l'homme inhale des éléments radioactifs ou ingère des aliments contaminés, il y a contamination interne de l'organisme, des radioéléments pouvant se fixer sur certains organes.

Il existe 2 types d'effets biologiques :

Les effets immédiats : une forte irradiation par des rayonnements ionisants provoque des effets immédiats sur les organismes vivants comme, par exemple, des brûlures plus ou moins importantes, et, en cas d'irradiation massive, une altération de l'état général pouvant aboutir à la mort. En fonction de la dose et selon l'organe touché, le délai d'apparition des symptômes varie de quelques heures à plusieurs mois.

Les effets à long terme : les expositions à des doses plus ou moins élevées de rayonnements ionisants peuvent avoir des effets à long terme sous la forme de cancers. La probabilité d'apparition de l'effet augmente avec la dose reçue. Le délai d'apparition après l'exposition est de plusieurs années.

La contamination de l'environnement concerne la faune (effets plus ou moins similaires à l'homme), la flore, les cultures et les sols, qui peuvent être contaminés à très long terme.

Les actions préventives

Afin de réduire le risque d'accident à un niveau aussi bas que possible et de limiter les conséquences d'un éventuel accident, d'importantes mesures de prévention et de protection sont prises, notamment au travers d'une réglementation rigoureuse et spécifique.

La sécurité des installations est assurée, dès leur conception, par la mise en place des systèmes s'opposant à la dissémination de produits radioactifs (par exemple l'interposition d'une

TOURVILLE SUR ARQUES	Plan Communal de Sauvegarde	VOLET DESCRIPTIF
-------------------------	------------------------------------	------------------

succession de barrières étanches indépendantes, selon le principe de défense «en profondeur»).

La surveillance de l'installation est constante, au moyen de systèmes automatiques et manuels déclenchant des dispositifs de sécurité en cas d'anomalie. Enfin, le personnel est formé de manière continue afin d'assurer sa protection et de prévenir tout incident.

L'Autorité de sûreté nucléaire (ASN), autorité administrative indépendante, contrôle les activités nucléaires de l'ensemble des sites français.

Des plans de secours sont élaborés et mis en œuvre par l'exploitant (Plan d'urgence interne «sûreté et radiologique » ou PUI-SR) ou par le préfet (Plan particulier d'intervention ou PPI) lorsqu'un incident ou accident peut avoir des répercussions en dehors du site. Des exercices et simulations permettent d'en vérifier l'efficacité.

Des campagnes de distribution de comprimés d'iode à la population résidant autour des centrales sont organisées régulièrement. La dernière campagne s'est déroulée en 2009, invitant les citoyens à retirer gratuitement leurs comprimés en pharmacie ou à les recevoir par voie postale à leur domicile. En outre, des stocks sont disponibles en permanence dans les pharmacies des zones concernées afin de compléter les dotations des populations et des collectivités.

Manifestation du risque nucléaire à Tourville sur Arques

Le risque nucléaire est permanent.

TOURVILLE SUR ARQUES	Plan Communal de Sauvegarde	VOLET DESCRIPTIF
-------------------------	-----------------------------	------------------

Les consignes individuelles de sécurité⁵ Risque Nucléaire

AVANT

Connaître les risques, le signal d'alerte ainsi que les consignes qui figurent sur les brochures d'information distribuées aux populations des communes situées dans la zone d'application du plan particulier d'intervention.

PENDANT

Le signal d'alerte est diffusé par une sirène fixe dans un rayon de 2 kilomètres autour du site. Il est ensuite relayé par d'autres moyens d'alerte immédiate tels que les automates d'appel, les ensembles mobiles d'alerte, ...

AU SIGNAL D'ALERTE :

- rejoindre le bâtiment le plus proche,
- écouter la radio où seront diffusées les informations relatives à l'évènement (consultez le tableau des fréquences radios page 126) et des consignes spécifiques adaptées au risque, comme par exemple : fermer les portes et fenêtres ou arrêter la ventilation et la climatisation sans pour autant obstruer les prises d'air correspondantes.

Jusqu'à indication contraire de la part des pouvoirs publics, peuvent être consommées :

- l'eau du robinet (prévoir tout de même des bouteilles d'eau minérale ou de source),
- les provisions entreposées à domicile, à l'exception des récoltes de fruits et légumes du jardin.

AU SIGNAL D'ALERTE, IL NE FAUT SURTOUT PAS :

- chercher à rejoindre ses proches notamment ses enfants qui seront pris en charge par leur établissement scolaire,
- encombrer les lignes téléphoniques (téléphone portable, internet...) qui doivent rester disponibles pour les secours.

EN CAS D'ÉVACUATION :

- se munir des documents personnels : carte d'identité, livret de famille, livrets médicaux, carnet de chèque, carte bancaire,
- se munir des médicaments indispensables et d'une bouteille d'eau (si traitement spécifique),
- se conformer aux consignes qui sont transmises à la radio ou la télévision,
- ne pas utiliser de véhicule personnel sauf instructions contraires des autorités : des moyens de transport pour le transfert vers les lieux d'hébergement sont prévus.

⁵Dossier Départemental sur les Risques Majeurs de la Seine-Maritime 2014 – Préfecture

TOURVILLE SUR ARQUES	Plan Communal de Sauvegarde	VOLET DESCRIPTIF
----------------------	-----------------------------	------------------

Les comprimés d'iode stable ne doivent être absorbés que sur consigne expresse du préfet. Pour ordonner la prise de comprimés en cas de nécessité, les pouvoirs publics utiliseront tous les moyens d'information (radio, télévision, véhicules munis de haut-parleurs...).

APRÈS

le signal de fin d'alerte est diffusé par la sirène qui émet un son continu, sans changement de tonalité, durant 30 secondes. La fin d'alerte est également annoncée par les médias et les véhicules munis de haut-parleurs.

DISPOSITIF ORSEC IODE

Circulaire interministérielle du 11 juillet 2011 : dispositif de stockage et de distribution des comprimés d'iodure de potassium hors des zones couvertes par un plan particulier d'Intervention (PPI).

Courrier préfectoral du 29 juin 2012 : modalités du plan départemental de distribution des comprimés d'iode.

Le lieu de livraison intermédiaire infra-départemental des comprimés d'iode pour la ville de Tourville sur Arques est le Centre Hospitalier de Dieppe.

Le dispositif ORSEC iode est articulé en 3 phases :



LE COMPRIMÉ D'IODE, UNE PROTECTION EFFICACE

Qu'est-ce que la thyroïde ?

C'est une petite glande (environ 5 cm chez l'adulte) située sur le devant du cou. La thyroïde fabrique des hormones qui jouent un rôle essentiel chez l'homme : croissance, développement intellectuel... Elle a un rôle particulièrement important chez l'enfant, et en fin de vie intra-utérine. Quel que soit l'âge, ses hormones contrôlent le fonctionnement de l'organisme.

os thyroïde
larynx
membrane thyro-lygoidienne
thyroïde
trachée

Qu'est-ce que l'iode ?

L'iode est un oligo-élément naturel, indispensable au fonctionnement de la thyroïde. On le trouve dans l'eau et les aliments que nous consommons (poissons, viandes, fruits, lait...).

En cas d'accident, de l'iode provenant d'une réaction physique qui a lieu à l'intérieur du réacteur peut être rejeté dans l'environnement. Il s'agit d'iode radioactif.

Les comprimés d'iode sont des médicaments fabriqués avec de l'iode tout à fait comparable à celui qui se trouve dans la nature et dans l'alimentation. On l'appelle l'iode stable.

Comment un comprimé d'iode protège la thyroïde de l'iode radioactif ?

Respiré ou avalé, l'iode radioactif se fixe sur la glande thyroïde et peut ainsi augmenter le risque de cancer de cet organe, surtout chez les enfants. Prendre un comprimé d'iode stable avant les tests d'iode radioactif protège efficacement la thyroïde en saturant l'iode radioactif de se concentrer. La thyroïde est alors préservée.

Quand doit-on prendre un comprimé d'iode ?

Le comprimé d'iode doit être pris uniquement et immédiatement à la demande du préfet. Son efficacité est maximale s'il est ingéré 2 heures avant le rejet d'iode radioactif.

Lire attentivement la notice accompagnant ce médicament et ne pas hésiter à interroger son médecin traitant ou son pharmacien.

Risques météorologiques

L'ensemble des risques énumérés ci-dessous sont susceptibles de concerner la commune de Tourville sur Arques :

- canicule,
- épisodes neigeux,
- et tempête.

Rappel des codes couleur de la vigilance météorologique :

-  **Une vigilance absolue s'impose** des phénomènes météorologiques dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus ...
-  **Soyez très vigilant**, des phénomènes météorologiques dangereux sont prévus ...
-  **Soyez attentif** si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ...
-  **Pas de vigilance particulière.**



Vent violent



Neige-verglas



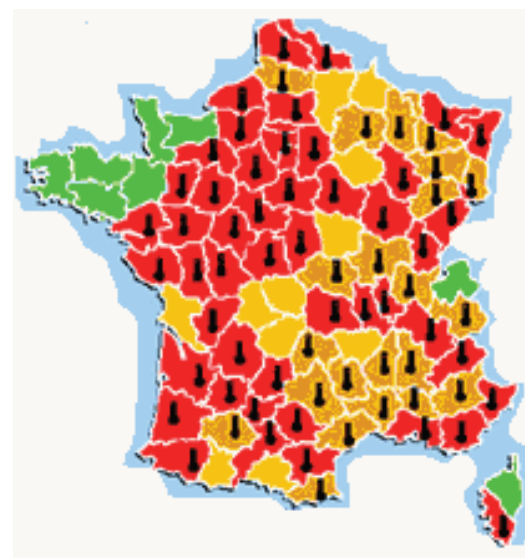
Pluie-inondation



Canicule



Orages



Météo France publie au moins deux fois par jour, à 6h00 et 16h00, cette carte de vigilance. Les niveaux de vigilance orange et rouge donnent lieu à des alertes et à des bulletins de suivis réguliers faisant état du phénomène, disponibles sur le site internet de Météo France : <http://www.meteofrance.com> ou au 05 67 22 95 00.

Risque de canicule



Définition du risque

La canicule se définit comme un niveau de très fortes chaleurs le jour et la nuit pendant au moins trois jours consécutifs. La définition de la canicule repose donc sur deux paramètres : la chaleur et la durée.

Les personnes fragiles et les personnes exposées à la chaleur sont particulièrement en danger. Les personnes à risque sont :

- Les personnes âgées de plus de 68 ans,
- Les nourrissons et les enfants de moins de 4 ans,
- Les travailleurs manuels, travaillant notamment à l'extérieur (BTP, maçons, ...).

Manifestation du risque

La canicule d'août 2003 a eu pour conséquence une surmortalité de la population et a entraîné la mise en place d'un dispositif national « canicule » chaque année dans l'objectif de prévenir et lutter contre les conséquences sanitaires des fortes chaleurs. Depuis juin 2004, la carte de vigilance de Météo-France intègre le risque de canicule.

En France, la période des fortes chaleurs pouvant donner lieu à des canicules s'étend généralement du 15 juillet au 15 août, parfois depuis la fin juin.

Les actions préventives

- Suite à la canicule de 2003, la commune de Tourville sur Arques tient à jour le Registre des personnes vulnérables (personnes isolées, âgées, ou à mobilité réduite...) résidant sur la commune. Le registre nominatif de la commune recensant les personnes âgées et les personnes handicapées qui en ont fait la demande doit être transmis au Préfet.
- Le Plan National Canicule (PNC) se structure en 4 niveaux de gestion.

Le niveau 1 - veille saisonnière (Carte de vigilance verte). Il est activé chaque année du 1^{er} juin au 31 août. Il comporte notamment la mise en œuvre d'un dispositif d'information préventive. Le numéro vert du ministère de la santé : **0 800 06 66 66** est activé le 21 juin, jour de l'été, sauf prévisions saisonnières nécessitant une ouverture préalable.

Le niveau 2 - avertissement chaleur (Carte de vigilance jaune). Si la situation le justifie, il permet la mise en œuvre de mesures graduées et la préparation à une montée en charge des mesures de gestion par les Agences Régionales de Santé.

Le niveau 3 - alerte canicule (Carte de vigilance orange). Il est déclenché par les préfets de départements et correspond à la mobilisation des acteurs concernés et à la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées à la prise en charge, notamment des personnes à risque.

Le niveau 4 - mobilisation maximale (Carte de vigilance rouge). Il est déclenché au niveau national par le Premier ministre, sur avis du ministre chargé de la santé et du ministre chargé de l'intérieur, en cas de canicule intense et étendue sur une large partie du territoire, associée à des phénomènes dépassant le champ sanitaire.

Les consignes individuelles de sécurité⁶

Les fortes chaleurs doivent inciter chacun à la plus grande prudence pour en limiter les risques, en particulier les personnes les plus fragiles.

En période de fortes chaleurs ou de canicule

Personne âgée
Je mouille ma peau plusieurs fois par jour tout en assurant une légère ventilation et ...

- Je ne sors pas aux heures les plus chaudes.
- Je passe plusieurs heures dans un endroit frais ou climatisé.
- Je maintiens ma maison à l'abri de la chaleur.
- Je mange normalement (fruits, légumes, pain, soupe...).
- Je bois environ 1,5 L d'eau par jour. Je ne consomme pas d'alcool.
- Je donne de mes nouvelles à mon entourage.

Enfant et adulte
Je bois beaucoup d'eau et ...

- Je ne fais pas d'efforts physiques intenses.
- Je ne reste pas en plein soleil.
- Je maintiens ma maison à l'abri de la chaleur.
- Je ne consomme pas d'alcool.
- Au travail, je suis vigilant pour mes collègues et moi-même.
- Je prends des nouvelles de mon entourage.

En cas de malaise ou de coup de chaleur, j'appelle le 15
Pour plus d'informations : 0 800 06 66 66 (appel gratuit depuis un poste fixe)
www.sante.gouv.fr/canicule-et-chaleurs-extremes
www.meteo.fr

INPES Institut national de prévention et d'éducation pour la santé

Ministère de la Santé

⁶Affiche canicule- Ministère des Affaires Sociales, de la Santé et des droits des femmes.

Risque « Épisode neigeux »



Définition du risque

Les épisodes neigeux sont des phénomènes météorologiques aux effets potentiellement dangereux. La neige et le verglas se forment par temps froid et peuvent affecter gravement la vie quotidienne en interrompant la circulation routière, ferroviaire, fluviale ou encore aérienne.

En France métropolitaine, les températures les plus basses de l'hiver surviennent habituellement en janvier ou février sur l'ensemble du pays. Mais des épisodes précoces (novembre/décembre) ou tardifs (mars) sont également possibles.

Un plan grand froid aussi appelé dispositif d'urgence hivernale, a été mis en place au niveau national, une déclinaison départementale a également été élaborée. Trois niveaux découlent du plan :

o Le niveau 1 «vigilance et mobilisation hivernale» est mis en œuvre par le préfet de département. Il est permanent entre le 1er novembre et le 31 mars. Ce niveau correspond à un renforcement des capacités d'hébergement et à la mise en place des actions des équipes mobiles, notamment en soirée et pendant la nuit.

o Le niveau 2 «grand froid» correspond à une situation météorologique aggravée : températures négatives le jour et comprises entre -5°C et -10°C la nuit.

o Le niveau 3 «froid extrême» correspond à des températures extrêmement basses : températures négatives le jour et inférieures à -10°C la nuit.

Le grand froid, le vent glacé, la neige sont des risques météorologiques à ne pas négliger. Ils peuvent être dommageables pour la santé, surtout pour les personnes fragiles ou souffrants de certaines pathologies. Leurs effets sont insidieux et peuvent passer inaperçus. Il faut donc redoubler de vigilance en se protégeant personnellement et en veillant sur les personnes fragiles (personnes âgées, enfants, personnes précaires ou sans domicile).

Quelles sont les personnes à risque ?

- . Les personnes âgées qui ont un organisme répondant moins bien face au froid.
- . Les nouveau-nés et les nourrissons : leur capacité d'adaptation aux changements de température n'est pas aussi performante que celui d'un enfant ou d'un adulte pour lutter contre le froid. De plus, le très jeune enfant n'a pas d'activité physique lui permettant de se réchauffer et ne peut exprimer qu'il a froid.
- . Les personnes souffrant de certaines maladies : insuffisance cardiaque, angine de poitrine, insuffisance respiratoire, asthme, diabète, troubles neurologiques.
- . Enfin, les personnes à mobilité réduite, les sans domicile, les personnes en situation de grande précarité, les personnes non conscientes du danger et les travailleurs exposés au froid par nature.

TOURVILLE SUR ARQUES	Plan Communal de Sauvegarde	VOLET DESCRIPTIF
-------------------------	------------------------------------	------------------

Manifestation du risque à Tourville sur Arques

Tourville sur Arques connaît très rarement des chutes de neiges exceptionnelles toutefois, l'épisode neigeux de **mars 2013**, rappelle que la commune n'est pas épargnée par le risque de chutes abondantes de neige provoquant notamment un danger sur les voiries, qui deviennent glissantes, voire inaccessibles.

En 2013, toutes les routes communales et départementales furent impraticables sur une journée entière. Le cumul de vent et de neige conduisit à la création de hautes congères. Certains administrés furent dans l'impossibilité de sortir de chez eux. L'accès à la commune fut compliqué pendant plusieurs jours (**Voies sensibles aux congères**).

TOURVILLE SUR ARQUES	Plan Communal de Sauvegarde	VOLET DESCRIPTIF
-------------------------	-----------------------------	------------------

Les consignes individuelles de sécurité – Épisode neigeux

Principales préconisations :

- Dans la mesure du possible, il est fortement recommandé de s'abstenir de tout déplacement non impératif.
- Avant de vous déplacer, renseignez-vous sur les conditions de circulation, notamment auprès des opérateurs de transports.
- Si vous devez vous déplacer, signalez votre départ et la destination à des proches. Munissez-vous d'équipements spéciaux et de matériels en cas d'immobilisation prolongée.
- En cas de panne du réseau électrique, si vous devez utiliser un groupe électrogène placez-le impérativement à l'extérieur du bâtiment.

Mesures comportementales

- Il est fortement recommandé aux usagers de limiter leurs déplacements aux situations d'absolue nécessité.
- Être prudent et vigilant en cas de déplacement impératif.
- En cas d'obligation de déplacement, se renseigner sur les conditions de circulation, notamment auprès des opérateurs de transports, préparer son déplacement et son itinéraire, signaler son départ et sa destination à des proches.
- Se munir d'équipements spéciaux et de matériels en cas d'immobilisation prolongée (eau, couverture, vêtements chauds, boisson chaude si possible) et s'assurer que le véhicule est doté des équipements adaptés aux conditions de circulation (neige, verglas).
- Respecter les restrictions de circulation et déviations mises en place.
- Éviter les réseaux routiers secondaires qui ne sont pas déneigés en priorité.
- Faciliter le passage des engins de dégagement des routes et autoroutes, en particulier en stationnant votre véhicule en dehors des voies de circulation.
- En cas d'immobilisation prolongée sur la route, vérifier que le pot d'échappement du véhicule est dégagé lorsque le moteur tourne.
- Se protéger des chutes et protéger les autres en dégageant la neige et en salant les trottoirs devant son domicile, tout en évitant d'obstruer les regards d'écoulement des eaux.
- Ne pas toucher aux fils électriques tombés au sol.
- Rester à l'écoute des médias qui diffusent régulièrement des bulletins d'informations sur les conditions de trafic et les comportements à adopter.
- En cas de panne du réseau électrique et d'utilisation d'un groupe électrogène, le placer impérativement à l'extérieur du bâtiment.
- Ne pas utiliser pour se chauffer :
 - des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, brasero...
 - les chauffages d'appoint à combustion en continu.
 - ces appareils ne doivent fonctionner que par intermittence.
- Attention aux bâtiments à toits plats : ils peuvent s'effondrer en cas de surcharge de neige.
- Soyez solidaires et protégez les personnes les plus fragiles.

Risque Tempête



Définition du risque

En France, on parle de vent violent lorsqu'il atteint les 80km/h en vent moyen et des rafales de 100km/h, à l'intérieur des terres. On parlera de « tempête » lorsque le vent atteindra les 89km/h (force 10 sur l'échelle de Beaufort).

La tempête est l'évolution d'une dépression atmosphérique, le long de laquelle s'affrontent des masses d'air aux caractéristiques différentes (température, teneur en eau).

L'essentiel des tempêtes touchant la France se forme sur l'océan Atlantique en automne et en hiver. Les tempêtes des 1999 et 2000 sont de bons exemples de ces « tempêtes d'hiver ».

La prévision des tempêtes est complexe. Or, ces phénomènes peuvent fortement impacter la vie quotidienne en touchant les voies de circulation routière ou ferroviaire, mais aussi les réseaux électriques et les télécommunications.



Couleurs	Niveau de vigilance
	Pas de vigilance particulière
	Vents compris entre 80 Km/h et 100 Km/h Précipitations entre 30 et 50 mm d'eau en 24 h
	Vents compris entre 100 Km/h et 130 Km/h Précipitations entre 50 et 100 mm d'eau en 24 h
	Vents d'une vitesse supérieure à 130 Km/h Précipitations supérieures à 100 mm en 24 h

L'échelle d'alerte est définie comme suit :

Manifestation du risque à Tourville sur Arques

L'été 2013 fut marqué par des vents violents sur la commune de Tourville sur Arques.


Vent violent
Vigilance orange
■ Conséquences possibles

Des coupures d'électricité et de téléphone peuvent affecter les réseaux de distribution pendant des durées relativement importantes.

Les toitures et les cheminées peuvent être endommagées.

Des branches d'arbre risquent de se rompre.

Les véhicules peuvent être déportés.

La circulation routière peut être perturbée, en particulier sur le réseau secondaire en zone forestière.

Le fonctionnement des infrastructures des stations de ski est perturbé.

Quelques dégâts peuvent affecter les réseaux de distribution d'électricité et de téléphone.

■ Conseils de comportement

Limitez vos déplacements. Limitez votre vitesse sur route et autoroute, en particulier si vous conduisez un véhicule ou attelage sensible aux effets du vent.

Ne vous promenez pas en forêt et sur le littoral.

En ville, soyez vigilants face aux chutes possibles d'objets divers.

N'intervenez pas sur les toitures et ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol.

Rangez ou fixez les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés.

Installez impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments.


Vent violent
Vigilance rouge
■ Conséquences possibles
Avis de tempête très violente

Des coupures d'électricité et de téléphone peuvent affecter les réseaux de distribution pendant des durées très importantes.

Des dégâts nombreux et importants sont à attendre sur les habitations, les parcs et plantations. Les massifs forestiers peuvent être fortement touchés.

La circulation routière peut être rendue très difficile sur l'ensemble du réseau.

Les transports aériens, ferroviaires et maritimes peuvent être sérieusement affectés.

Le fonctionnement des infrastructures des stations de ski peut être rendu impossible.

Des inondations importantes peuvent être à craindre aux abords des estuaires en période de marée haute.

De très importants dégâts peuvent affecter les réseaux de distribution d'électricité et de téléphone pendant plusieurs jours.

■ Conseils de comportement
Dans la mesure du possible

Restez chez vous.

Mettez-vous à l'écoute de vos stations de radio locales.

Prenez contact avec vos voisins et organisez-vous.

En cas d'obligation de déplacement

Limitez-vous au strict indispensable en évitant, de préférence, les secteurs forestiers.

Signalez votre départ et votre destination à vos proches.

Pour protéger votre intégrité et votre environnement proche

Rangez ou fixez les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés.

N'intervenez en aucun cas sur les toitures et ne touchez pas à des fils électriques tombés au sol.

Si vous êtes riverain d'un estuaire, prenez vos précautions face à des possibles inondations et surveillez la montée des eaux.

Prévoyez des moyens d'éclairages de secours et faites une réserve d'eau potable.

Si vous utilisez un dispositif d'assistance médicale (respiratoire ou autre) alimenté par électricité, prenez vos précautions en contactant l'organisme qui en assure la gestion.

Installez impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments.

Les consignes individuelles de sécurité – Risque Tempête

Ce que vous devez faire en cas de tempête

DES AUJOURD'HUI

- Informez-vous sur les prévisions météorologiques en consultant notamment le site de Météo France : <http://www.meteofrance.com>

Si une tempête est annoncée :

- Mettez à l'abri ou amarrez les objets susceptibles d'être emportés.
- Évitez de prendre la route.
- Reportez autant que possible vos déplacements.

PENDANT UNE TEMPETE

- Mettez-vous à l'abri dans un bâtiment, fermez portes et volets.
- Débranchez appareils électriques et antennes de télévision.
- Ne vous abritez pas sous les arbres.
- Ne vous approchez pas des lignes électriques ou téléphoniques.
- N'intervenez pas sur les toits
- Si vous devez impérativement sortir, soyez prudents.

APRES UNE TEMPETE

- Faites couper branches et arbres qui menacent de tomber.
- Faites attention aux fils électriques et téléphoniques tombés au sol.
- Faites l'inventaire de vos dommages et contactez votre compagnie d'assurance pour élaborer votre dossier de déclaration de sinistre.



Modalités d'activation du PCS

Le Plan Communal de Sauvegarde est activé par le Maire, ou son représentant désigné. Le maire est **Directeur des Opérations de Secours (DOS)** et a pour principale responsabilité la sauvegarde de sa population.

Le Plan Communal de Sauvegarde peut être activé :

- **De la propre initiative du Maire**, dès lors que les renseignements reçus par tout moyen ne laissent aucun doute sur la nature de l'événement (pouvant entraîner des risques pour la population) ; **il en informe alors l'autorité préfectorale** (téléphone et arrêté d'activation – **Pages 89 et 156**) ;
- **À la demande de l'autorité préfectorale** (le Préfet ou son représentant).

Dès lors que l'alerte est reçue par le Maire, celui-ci doit, dans un premier temps, constituer le Poste de Commandement Communal (PCC). Pour cela, il met en œuvre le schéma d'alerte.

Pages associées	Titre de la fiche	Chapitre
Page 57	Le Poste de Commandement Communal	Dispositif communal de crise
Page 71	Réception de l'alerte en Mairie	Alerte

Le Préfet devient DOS, dans les cas suivants :

- Si l'événement dépasse les capacités d'une commune,
- Lorsque le Maire fait appel au représentant de l'État,
- Lorsque, le Maire s'étant abstenu de prendre les mesures nécessaires, le Préfet se substitue à lui, après une mise en demeure restée sans résultat,
- Lorsque l'événement concerne plusieurs communes,
- Lors de la mise en œuvre du plan ORSEC.

Le Préfet DOS s'appuie donc sur :

- Le Commandant des Opérations de Secours (COS) pour la conduite des opérations de secours,
- **Le Maire qui assume toujours**, sur le territoire de sa commune, **ses obligations de mise en œuvre des mesures de sauvegarde** vis-à-vis de ses administrés (alerte, évacuation...) ou des missions que le Préfet peut être amené à lui confier dans le cadre d'une opération de secours d'ampleur.

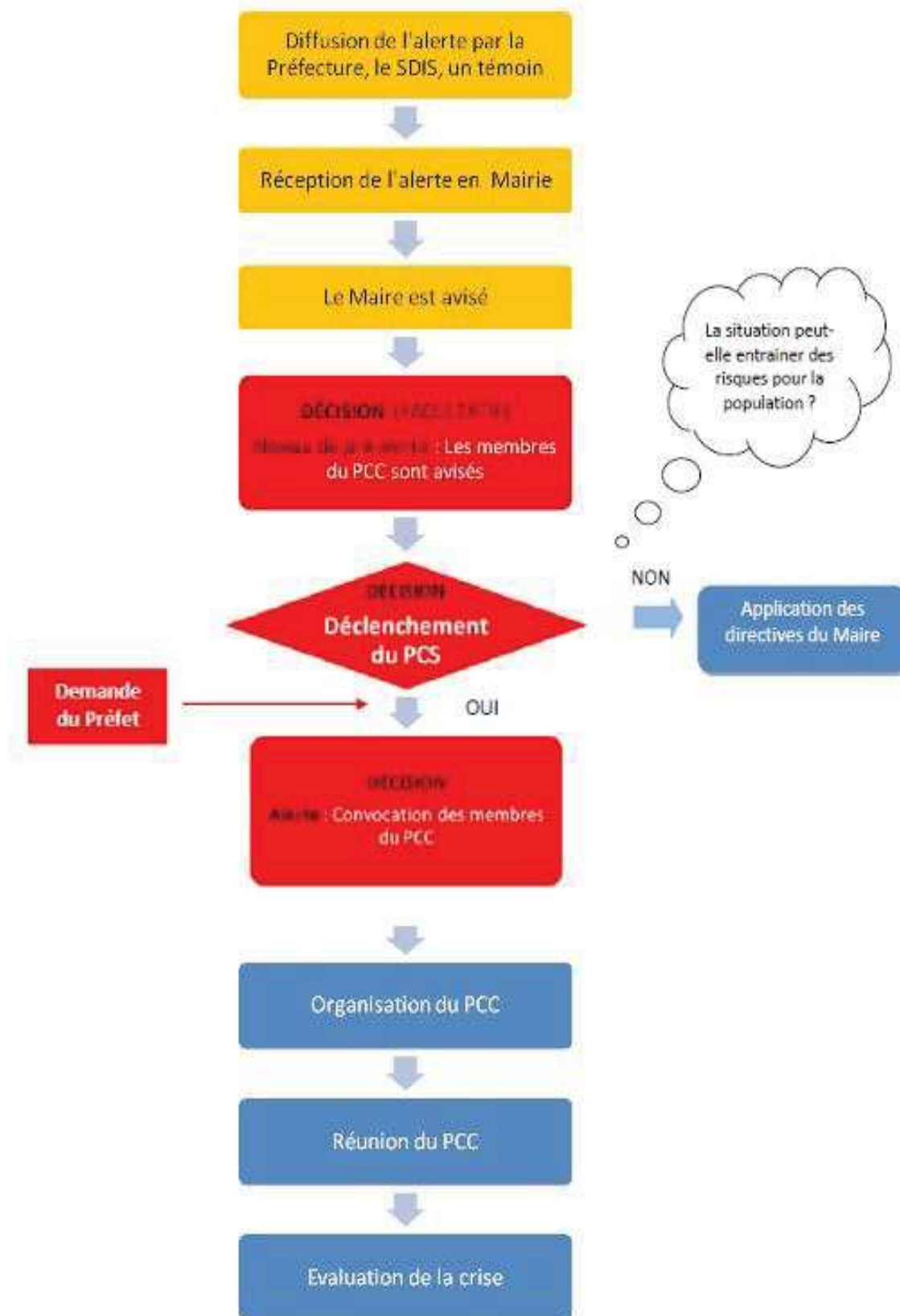
Mise en alerte des membres du Poste de Commandement Communal

Le schéma de déclenchement des membres du Poste de Commandement Communal (PCC) se décline en 2 niveaux.

- **Niveau de pré-alerte** : Le Maire alerte les membres du Poste de Commandement Communal. C'est un niveau de vigilance et d'évaluation de la situation.
- **Niveau d'alerte – Déclenchement du PCS** : Le Maire alerte et convoque les membres du Poste de Commandement Communal

Pages associées	Titre de la fiche	Chapitre
Page 71	Réception de l'alerte en Mairie	Alerte
Pages 57 et 86	Coordonnées des membres du PCC	Annuaire de crise

Logigramme du déclenchement PCS



LE POSTE DE COMMANDEMENT COMMUNAL – PCC



DISPOSITIF OPERATIONNEL

Localisation du PCC : Rez de chaussée de la Mairie de Tourville-sur-Arques

Adresse : 2, Rue de Miromesnil - 76550 Tourville-sur-Arques

PCC bis : bâtiment technique

Numéros de téléphone : 02 35 04 40 41 (appels public) 06 89 52 00 01 (urgences)

Fax : 02 35 04 86 59

Clés disponibles auprès de : Maire – Adjoints – Secrétaires et le Service Technique

Fonction	Nom et coordonnées des responsables	Nom et coordonnées des suppléants (1)
----------	-------------------------------------	---------------------------------------

Directeur des Opérations de
Secours (DOS)

Lionel AVISSE
☎ 06.87.54.84.20
☎ 02.35.04.42.54

En l'absence du maire, le rôle de DOS est assuré par le 1^{er} ou le 2^{ème} adjoint

Responsable des Actions Communales (RAC)	Mme. BOULAIS ☎ 06.25.78.19.59 ☎ 02.35.04.43.31	M. GRICOURT ☎ 09.74.66.00.89 ☎ 02.35.04.43.27
Responsable Population & CARE	M. CHARASSE ☎ 06.60.16.84.94 ☎ 02.35.04.44.15	Mme. NICOLAS ☎ 06.78.36.76.24 ☎ 02.35.84.25.19
Responsable lieux publics, ERP, entreprises, agric.	M. GUYOUMARD ☎ 06.31.75.24.55	M. FLAMANT ☎ 06.16.58.02.39
Responsable logistique et technique	M. FOUCOUT ☎ 06.67.65.94.24 ☎ 02.35.04.43.41	M. BOULAIS ☎ 06. ☎ 02.35.04.43.31
Responsable « Bas de Tourville	M. JUNG ☎ 06.20.19.02.14 ☎ 02.77.23.60.64	M. SIURDYBAN ☎ 06.23.03.54.59 ☎ 02.35.83.20.84
Secrétariat opérationnel	Mme. JUNG ☎ 07.69.76.61.94 ☎ 02.77.23.60.64	☎ 06. ☎ 02.
Secrétariat public	Mme. RUDY ☎ 06.64.17.71.92 ☎ 02.32.06.49.42	Mme. LOUVEL ☎ 06.79.11.28.41 ☎ 02.35.04.43.62

(1) L'appel à un membre assistant sera fonction de la gravité de la crise et des besoins. Les suppléants peuvent aussi constituer la relève, lors d'un événement à temporalité longue.

Équipements et outils de la salle du PCC

La salle du PCC se situe à proximité du bureau du secrétariat qui est équipé d'une ligne téléphonique connue de la population, permettant la réception des appels du public. Les membres du PCC communiquent entre eux, et avec les autres services de l'État, sans perturbation de « l'extérieur » avec leur propre téléphone portable.

✓ Lignes téléphoniques :

- Ligne de réception des appels du public au niveau du secrétariat : 02 35 04 40 41
- Ligne de travail du PCC en salle (préfecture, contact terrain, etc.) : 09.
- Ligne de fax : 02 35 04 86 59

Le rez de chaussée de la Mairie est équipé d'un tableau magnétique, ainsi que de deux ordinateurs (un troisième ordinateur portable à l'étage), ainsi que d'un rétroprojecteur. Ils peuvent permettre de projeter les cartes de risques, ou de prendre et projeter la main courante.

✓ Mot de passe PC : **pas de mot de passe**

Cependant, attention pour démarrer les PC commencer par l'ordinateur « maître » celui de la secrétaire de mairie. Ensuite, allumez le PC de l'adjointe administratif de manière à pouvoir avoir accès à l'internet et aux données ...

Les équipements et outils du PCC se trouvent dans une mallette « PCS » dans l'armoire du central téléphonique à la mairie.

- ✓ Gros scotch et ciseaux (pour confinement) **à acheter**,
- ✓ Cartes ou outils du PCS imprimées,
- ✓ Réserve de piles (mégaphone, radio, ...),
- ✓ Bureautique : cahiers, stylos, post-its, marqueurs, ...
- ✓ Paperboard **à acheter, il y en a un à l'école**,
- ✓ Radio à piles **à acheter**,
- ✓ 2 Mégaphones,
- ✓ Groupe électrogène,
- ✓ Trousse premiers secours (capacité 20 personnes),
- ✓ Lampe torche, 2 lampes frontales,
- ✓ Pack d'eau et biscuits,
- ✓ 5 Gilets jaunes (pour membres du PCC), 5 gilets orange (pour RCSC)
- ✓ ...

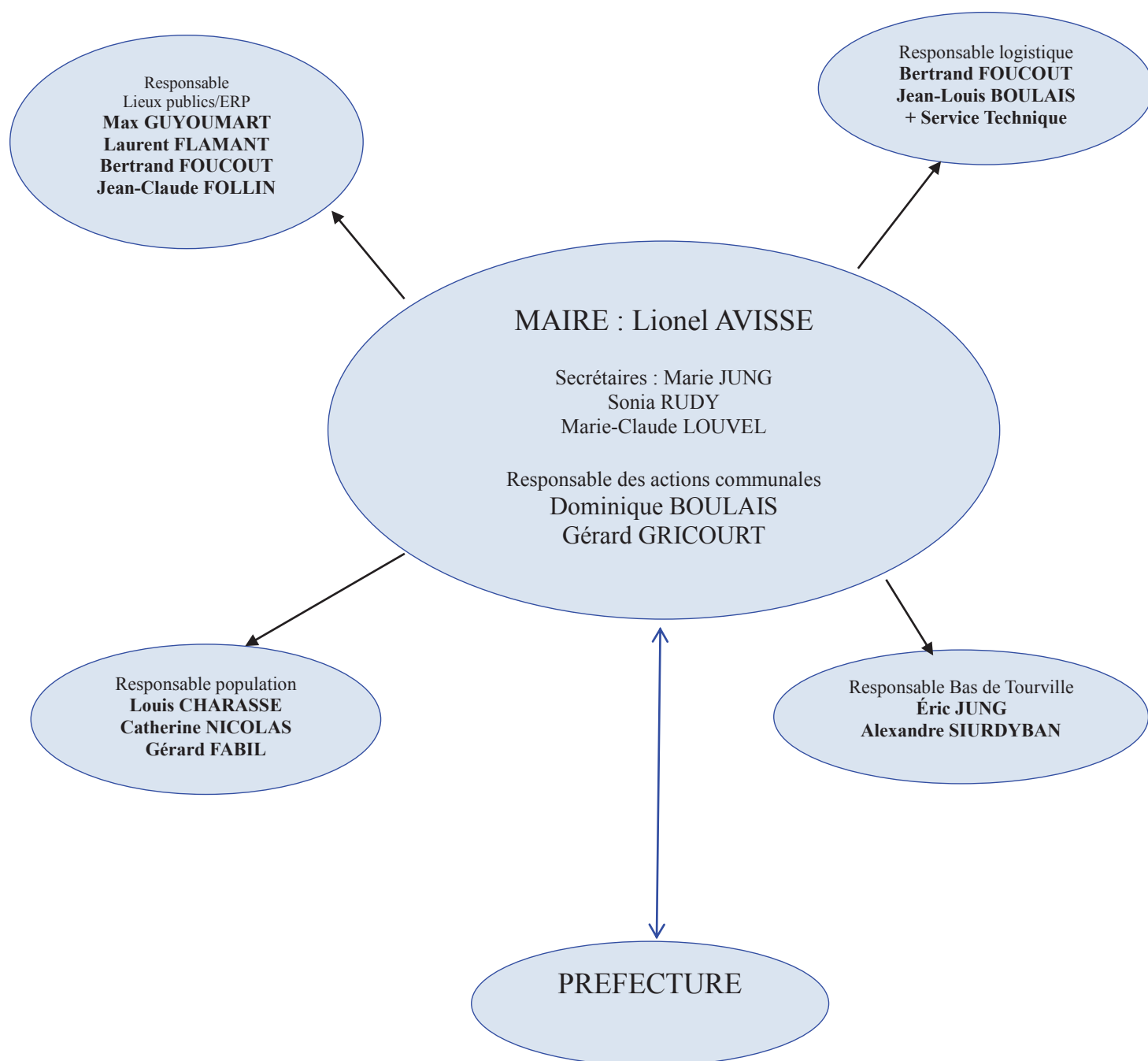
En cas de besoin, une autre mallette « PCS » est localisée dans l'armoire au Foyer Communal (CARE).

Chaque bâtiment communal habilité à accueillir du public (ERP) et/ou mis à disposition de l'école, doit être équipé d'une malle de gestion de crise, composée à minima de :

- Plan d'évacuation du bâtiment,
- Localisation des compteurs gaz, eau, électricité,
- Gros scotch et ciseaux (pour confinement),
- Pack d'eau,
- Lampe de poche et réserve de piles,
- Radio à pile.

Toute décision, prise par le DOS (Maire ou son remplaçant désigné) ou validé par lui doit transiter par le PCC et toutes les actions réalisées doivent lui être signifiées.

Organisation Municipale Poste de Commandement Communal



Fiche réflexe : Directeur des Opérations de Secours (DOS)

Identité : Le Maire, ou son représentant

<i>Au début ou en anticipation de l'évènement :</i>	<i>Pages associées</i>
Reçoit ou déclenche l'alerte	Page 71
Déclenche la phase de pré-alerte et nomme un responsable du circuit de pré-alerte	Page 75
Décide du déclenchement du PCS (arrêté d'adoption à prendre)	Pages 54 et 156
Se rend au lieu déterminé pour accueillir le PCC	Page 57
Convoque les membres du PCC en appelant ses membres	Pages 57 et 86
Informe la Préfecture (SIRACED-PC) de l'activation du PCC et lui communique ses numéros de téléphone	Page 89

<i>Pendant l'évènement :</i>	<i>Pages associées</i>
Réceptionne, synthétise et centralise les informations qui lui sont communiquées par les différents responsables du PCC et/ou des autorités	
Diffuse aux différents responsables les consignes et informations reçues des autorités	
Diffuse, le cas échéant, aux autorités les informations nécessaires à leur action	
Prend les premières mesures d'urgence et décide des actions à mener (alerte, hébergement, rassemblement...)	
Assure l'information des médias (en coordination avec le préfet si le préfet est DOS)	Page 127

<i>Fin de l'évènement :</i>	<i>Pages associées</i>
Informe les services et autorité préfectorale de la levée du PCC	Page 89
Organise un débriefing à chaud	
Organise le retour d'expérience (Réunions, mise à jour du PCS si nécessaire...)	Page 146

Rappel du rôle du DOS :

- Dirige et coordonne les actions des intervenants,
- Assure et coordonne la communication,
- Informe les niveaux administratifs supérieurs,
- Anticipe les conséquences,
- Mobilise les moyens publics et privés sur son territoire.

En cas de crise majeure, le Préfet devient Directeur des Opérations de Secours (DOS). Dans ce cas il y a lieu de veiller à lui soumettre très régulièrement les mesures envisagées.

Fiche réflexe : Responsable des Actions Communales (RAC)

Responsable : Dominique BOULAIS**Suppléants : Gérard GRICOURT**

<i>Au début ou en anticipation de l'évènement :</i>	<i>Pages associées</i>
Reçoit ou déclenche l'alerte	Page 71
Organise l'installation du PCC avec le Maire (vérifie les lignes téléphones)	Page 58
Met à disposition les outils opérationnels (PCS, cartes, mains courantes...)	
Propose à la signature du Maire l'arrêté d'adoption du PCS	Page 156
Ouvre la main courante	Page 150
Accueille et recense les effectifs	

<i>Pendant l'évènement :</i>	<i>Pages associées</i>
Réceptionne, synthétise et centralise les informations qui lui sont communiquées par les différents responsables du PCC et/ou des autorités	
Diffuse aux différents responsables les consignes et informations reçues des autorités	
Diffuse, le cas échéant, aux autorités les informations nécessaires à leur action	
Fait remonter les informations au maire et diffuse les décisions prises par le maire au PCC	
Quand le maire est sur le terrain, il coordonne le PCC et assure la liaison avec le maire	
Conseille le maire dans la gestion de crise	
Est l'interlocuteur privilégié du COS	

<i>Fin de l'évènement :</i>	<i>Pages associées</i>
Informe les services et autorité préfectorale de la levée du PCC	Page 89
Participe et anime la réunion de « débriefing » présidée par le maire	
Organise le retour d'expérience (Réunions, mise à jour du PCS si nécessaire...)	Page 146

Rappel du rôle du RAC :

Le RAC, sous l'autorité du maire, est responsable du commandement et de l'organisation de l'ensemble des moyens opérationnels engagés par la commune.

LE RAC MET EN OEUVRE LES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE

Fiche réflexe : Secrétariat opérationnel

Responsable : Marie JUNG

Suppléantes :

<i>Au début ou en anticipation de l'évènement :</i>	<i>Pages associées</i>
Est informé de l'alerte et se rend au lieu déterminé pour accueillir le PCC	Page 57
Organise l'installation du PCC avec le Maire (vérifie les lignes téléphones)	Page 58
Met à disposition les outils opérationnels (PCS, cartes, mains courantes...)	
Propose à la signature du Maire l'arrêté d'adoption du PCS	Page 156
Ouvre la main courante	Page 150
Accueille et recense les effectifs	

<i>Pendant l'évènement :</i>	<i>Pages associées</i>
Informe le Préfet (tél : 02 32 76 55 00) - demander l'astreinte de sécurité civile (selon l'ampleur de l'évènement) et lui communique les mesures envisagées	
Renseigne la main courante	
Assure la frappe et la transmission des documents émanant du PCC	
Appuie les différents responsables du PCC	

<i>Fin de l'évènement :</i>	<i>Pages associées</i>
Assure le classement et l'archivage de l'ensemble des documents liés à la crise	
Participe avec le Maire à la préparation du retour d'expérience	Page 146

Fiche réflexe : Secrétariat public

Responsable : Sonia RUDY

Et Marie-Claude LOUVEL

Assure l'accueil téléphonique	
Informe les membres du PCC de tout appel de demande de secours et transmet directement l'alerte au SDIS (18) ou SAMU (15) et/ou si besoin aux forces de l'ordre (17) après avoir pris la nature de l'intervention, l'adresse précise de la victime et le numéro de téléphone du requérant. Invite également le requérant à contacter les secours.	

Fiche réflexe : Responsable Population & CARE

Responsable : Louis CHARASSE

Catherine NICOLAS

Suppléant : Gérard FABIL

<i>Au début ou en anticipation de l'évènement :</i>	<i>Pages associées</i>
Est informé de l'alerte et se rend au lieu déterminé pour accueillir le PCC	Page 57

<i>Pendant l'évènement :</i>	<i>Pages associées</i>
Centralise les informations concernant la population : - Population vulnérable - Population exposée à l'évènement - Répartition de la population communale par secteur	Page 101 Page 13
Sur la demande du DOS, en lien avec le responsable logistique, assure l'organisation et la mise en œuvre de l'alerte à la population afin de l'informer sur les événements et sur les mesures de protection et/ou le comportement à adopter	Pages 78, 80,81, 82, ... 129
En lien avec le responsable logistique, assure si nécessaire l'organisation : - du rassemblement de la population - de l'accueil de la population - de l'hébergement de la population	Page 128 Page 105
Assure la coordination des missions des réservistes au sein du CARE et le relai d'informations avec le PCC de la commune. Maîtrise les données sur l'effectif présent sur le CARE.	Page 66

<i>Fin de l'évènement :</i>	<i>Pages associées</i>
Prévient toutes les personnes contactées pour les informer de la fin de la crise	
Assure la cohésion et la sécurité du départ des personnes accueillies au CARE	
Participe avec le Maire à la préparation du retour d'expérience	Page 146
Participe à la réunion de débriefing présidée par le Maire	

Fiche réflexe : Responsable des lieux Publics, ERP, entreprises et agriculteurs

Responsable : Max GUYOUMARD

Suppléant : Laurent FLAMANT

Bertrand FOUCOUT

Jean-Claude FOLLIN

<i>Au début ou en anticipation de l'évènement :</i>	<i>Pages associées</i>
Est informé de l'alerte et se rend au lieu déterminé pour accueillir le PCC	Page 57

<i>Pendant l'évènement :</i>	<i>Pages associées</i>
Informe les responsables des établissements sur l'évènement et sur les mesures de protection et/ou le comportement à adopter	Page 98
Recueille pour chaque établissement les informations nécessaires et remplit la fiche « Lieux publics »	Page 151
Centralise et synthétise les informations recueillies et en informe le Maire	
Gère la mise en œuvre de toutes les mesures concernant les établissements	
Assure l'information réciproque entre les autorités et les établissements concernés	

<i>Fin de l'évènement :</i>	<i>Pages associées</i>
Met en œuvre la transmission de la fin de l'alerte pour chaque établissement contacté	
Participe à la réunion de débriefing présidée par le maire	
Participe avec le Maire à la préparation du retour d'expérience	Page 146

Fiche réflexe : Responsable Logistique et technique

Responsable : Bertrand FOUCOUT

Suppléants : Jean-Louis BOULAIS

3 employés communaux

<i>Au début ou en anticipation de l'évènement :</i>	<i>Pages associées</i>
Est informé de l'alerte et se rend au lieu déterminé pour accueillir le PCC	Page 57

<i>Pendant l'évènement :</i>	<i>Pages associées</i>
Mobilise les équipes techniques	Page 88
Met à disposition le matériel technique de la commune	Page 103
En lien avec la responsable Population, met à disposition le circuit d'alerte de la commune et facilite sa mise en œuvre	Page 75
En lien avec la responsable Population, assure si nécessaire l'organisation et la logistique : - du rassemblement de la population - de l'accueil de la population - de l'hébergement de la population	Page 63 Pages 128 129
Organise, si nécessaire le ravitaillement de la population évacuée	Page 107
Mobilise les entreprises privées, si cela est nécessaire	Page 108

<i>Fin de l'évènement :</i>	<i>Pages associées</i>
Informe les équipes techniques mobilisées de la fin de crise	
Participe à la réunion de débriefing présidée par le maire	
Participe avec le Maire à la préparation du retour d'expérience	Page 146

Matériel à mobiliser :

Quel que soit le scénario pris en compte, les différentes cellules auront besoin de :

**mégaphone,
 groupe électrogène, câbles, projecteurs,
 véhicules (léger, lourd, fourrière),
 produits de nettoyage et de désinfection,
 panneaux de signalisation,
 barrières.**

Centre d'Accueil et de Regroupement (CARE)



Le CARE est une **structure d'accueil réflexe** dont l'objectif est **d'assurer le soutien** de la population :

- Accueil, réconfort & informations
- Hébergement temporaire & ravitaillement
- Si possible Soutien psychologique & assistance matérielle (vêtement, kit hygiène).

Fonction	Missions
Responsable CARE <i>Elu(e) de la commune</i>	Assure la coordination des missions des réservistes au sein du CARE Assure le relai d'informations avec le PCC de la commune Maîtrise les données sur l'effectif présent sur le CARE Assure la cohésion et la sécurité du départ des personnes accueillies
Chargé(e) de Logistique CARE <i>1 ou plusieurs réservistes</i>	Gère l'organisation logistique du CARE : structuration des différentes zones, inventaire du matériel disponible ou manquant, identification des besoins (ravitaillement, hébergement d'urgence)
Chargé(e) d'Accueil de la population CARE <i>1 ou plusieurs réservistes</i>	Assure l'accueil de la population touchée via le formulaire de gestion du lieu d'accueil Recense les sorties du CARE via le formulaire
Chargé(e) d'Ecoute, Réconfort & Informations de la population <i>1 ou plusieurs réservistes</i>	Assure une présence humaine auprès de la population (écoute et réconfort) Oriente et informe au mieux la population accueillie Assure le service d'une collation et d'une boisson, voire du ravitaillement

Il est activé lorsqu'il est nécessaire **d'accueillir les populations touchées** (impliqués, sinistrés, déplacés) ou les proches et familles des personnes touchées.

TOURVILLE SUR ARQUES	Plan Communal de Sauvegarde	VOLET POSTE DE COMMANDEMENT
----------------------	-----------------------------	-----------------------------

Centre d'Accueil et de Regroupement (CARE) de Tourville sur Arques

Site	Adresse	Responsable	Surface / Capacité	Accueil*	Ravitaillement*	Hébergement*		Équipements				
						Espace	Équipements	Sanitaires	Cuisine	Clim/ Chauffage	Moyens de com	Autres
Mairie	2 Rue de Miromesnil							oui	oui			
Salle polyvalente	Rue du Val Gosset		300m²	2	Mallette PCS			oui	oui			
Presbytère	7 Rue Guy de Maupassant	Club des Jeunes de Neuville les Dieppe	100m²	1				oui	oui			
Cantine / école	Rue de Miromesnil		50m²	1/2				oui	oui			

***1 unités = 50 personnes - Prévoir 4m²/personne pour l'hébergement**

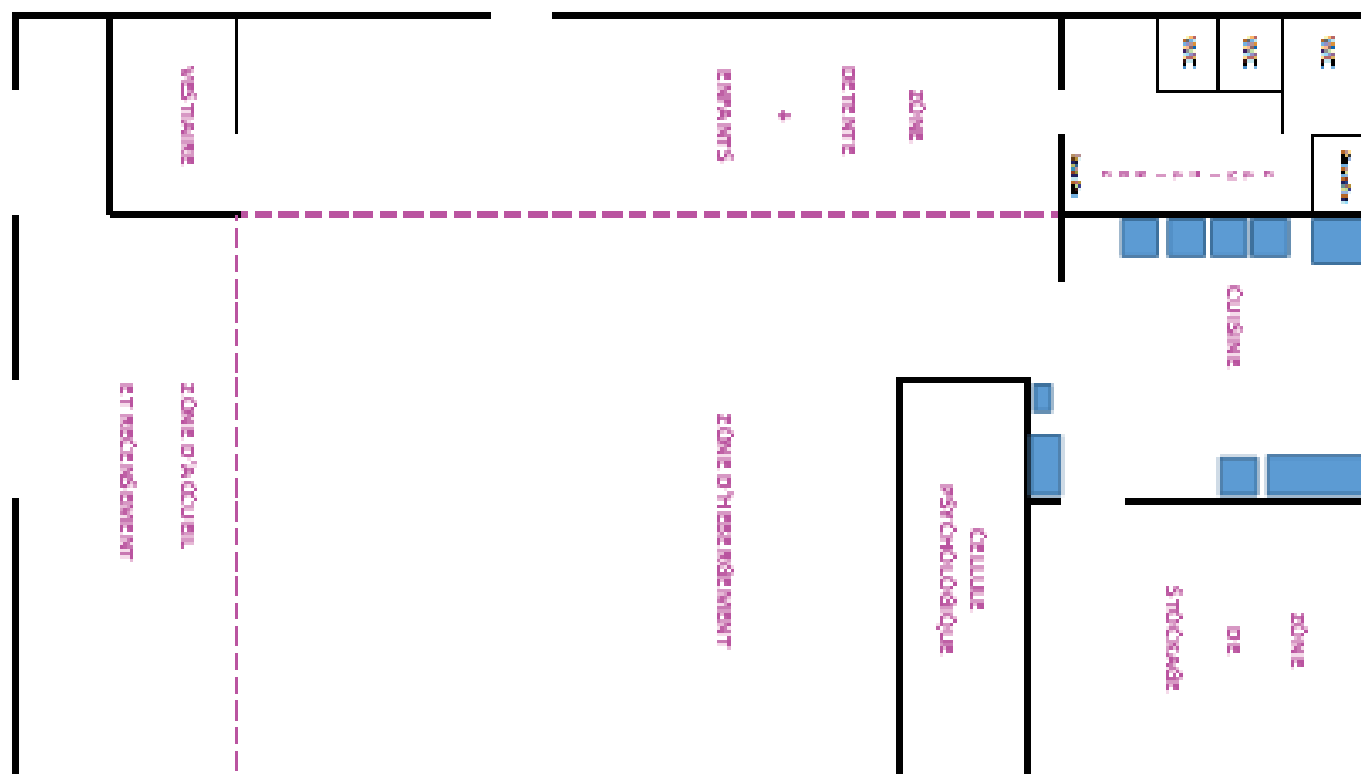
NB : Toutes les demandes de matériel ou d'équipement, ainsi que l'échange d'information avec la Préfecture se fait en termes d'unités.

Les autres lieux d'hébergement de la commune sont recensés en **Page 105 et 106**

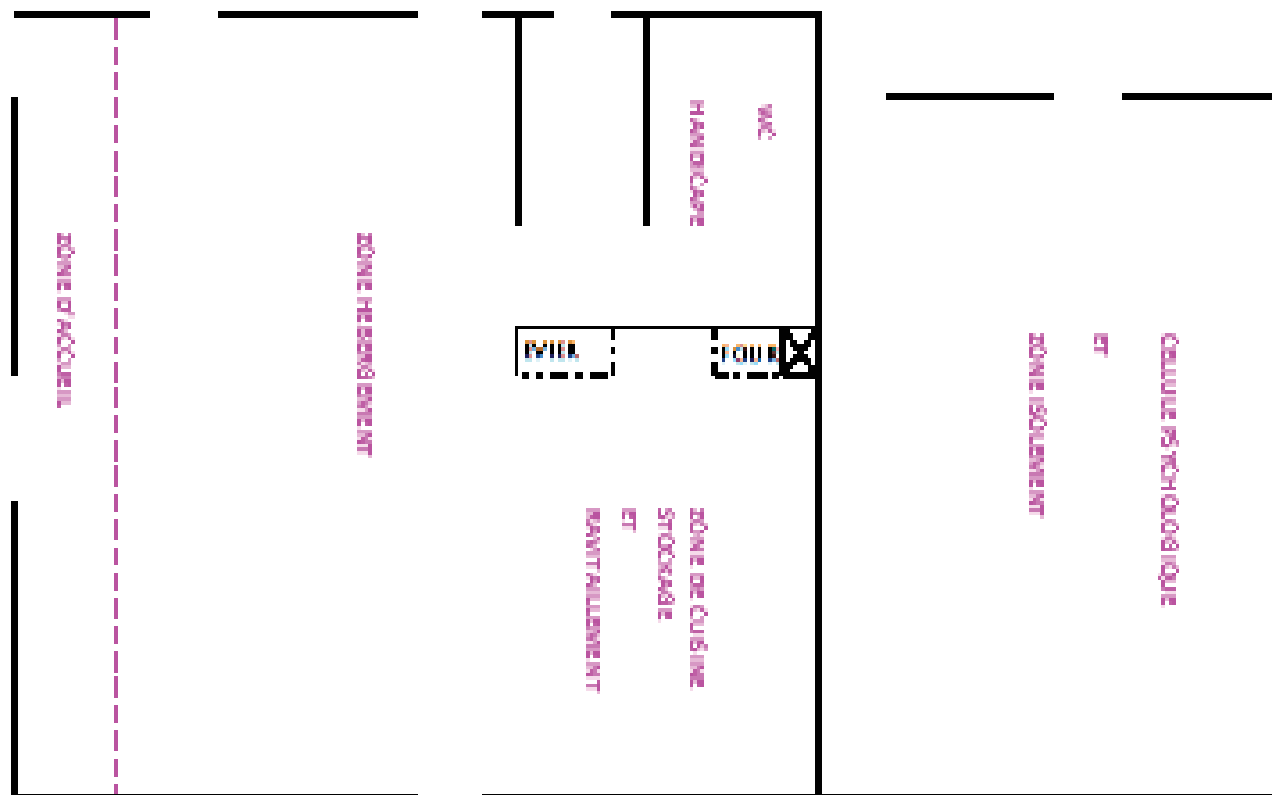
Ce CARE est équipé d'une mallette « PCS » :

- | | | |
|-------------------------------------|---|--|
| ✓ Trousse premiers secours | ✓ Fournitures de bureau | ✓ Tapis de sol (90 en tout : 30 à la salle poly, 30 presbytère, 30 aux écoles) |
| ✓ Scotch + ciseaux pour confinement | ✓ Fiche Gestion des Lieux d'accueil | ✓ 25 Couvertures de survie |
| ✓ Radio à piles | ✓ Capacité de collation (boisson chaude, biscuits, eau) | ✓ XX Couvertures |
| ✓ Lampe de poche et 2 frontales | ✓ 38 Tables | ✓ Vaisselle 200 couverts |
| ✓ Téléphone fixe | ✓ 120 Chaises | |
| ✓ Nécessaire de nettoyage | | |

Plan de la salle polyvalente
Plan du Centre d'Accueil et de Regroupement (CARE) de Tourville sur Arques



Plan du presbytère



LE PCC

L'ALERTE



La réception de l'alerte en Mairie

La mise en alerte des membres du PCC se décline en 2 niveaux :

- **Niveau de pré-alerte** : Le Maire informe en fonction de la nature de la pré-alerte les membres du Poste de Commandement Communal.
- **Activation du PCS – Alerte** : Le Maire alerte et convoque les membres du Poste de Commandement Communal

La réception de l'alerte se fait auprès du standard de la Mairie lorsque celui-ci est ouvert. Les alertes GALA provenant de la préfecture sont reçues, en priorité sur celui du Maire, puis par l'adjoint de permanence sur le téléphone portable d'urgence (06 89 52 00 01).

Une fois l'alerte reçue en mairie ou par l'élue de permanence, **le Maire doit être informé**. Ensuite, la diffusion de l'alerte aux membres du PCC se fait, par téléphone, par le Maire, son représentant ou toute personne mandatée par le Maire pour le faire.

En cas de défaillance (coupure électrique, absence de réseau téléphonique), la diffusion de l'alerte aux membres du PCC se fera par porte à porte.

La liste des coordonnées des personnes à contacter figure dans l'annuaire de crise et **page 57**.

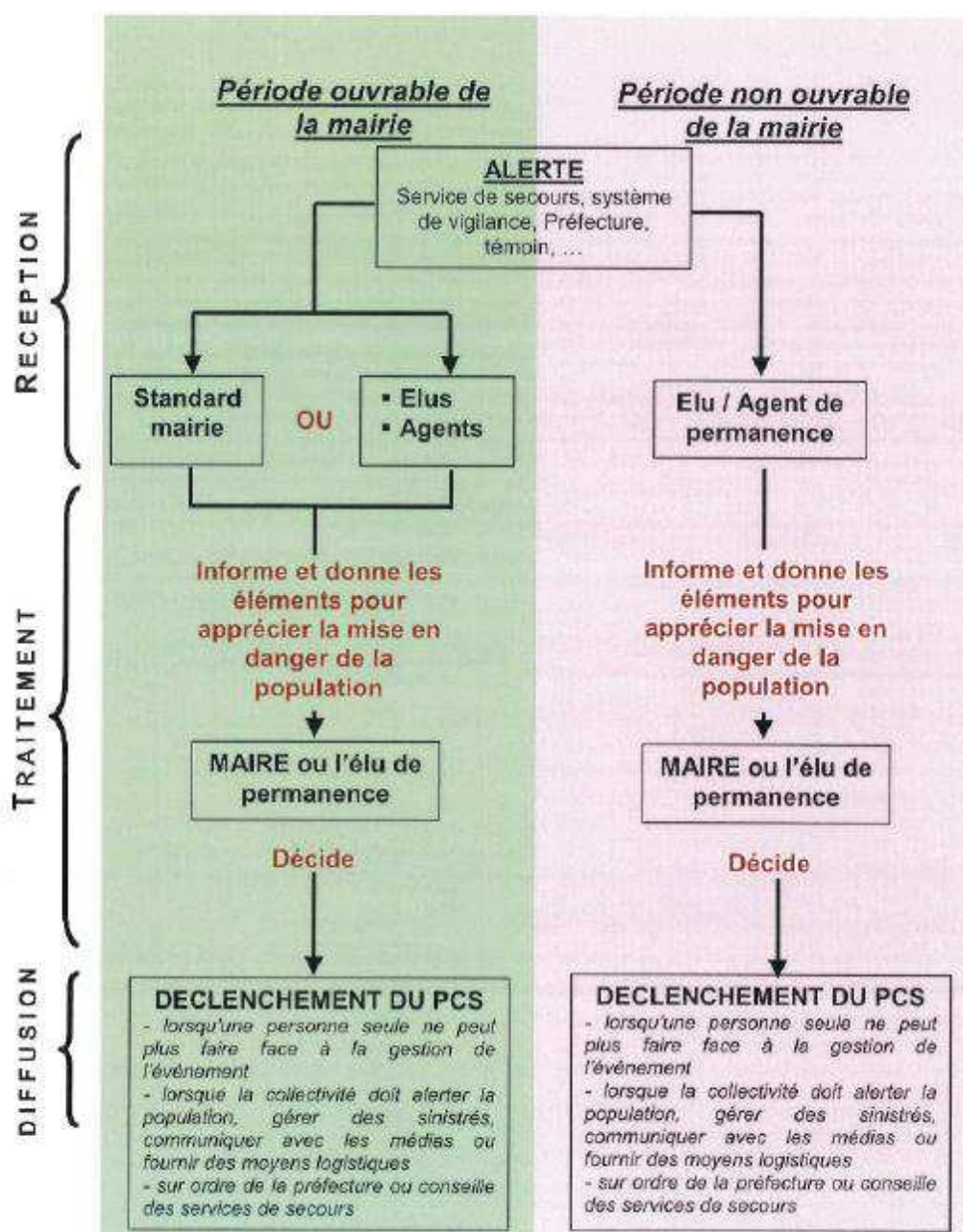


L'ALERTE : La réception

ORGANISATION DE LA VEILLE COMMUNALE

La mise en place d'une astreinte parmi les personnels de mairie et élus communaux doit permettre de recevoir à tout moment une alerte et d'activer ainsi le poste de crise municipale.

Cette procédure d'astreinte doit être cohérente avec les numéros de téléphone communiqués à la préfecture (SIRACEDPC) pour la mise en œuvre de la procédure d'alerte automatisée « GALA » qui sert à joindre la commune pour information urgente concernant la sécurité civile

SCHEMA DE RECEPTION ET DE TRAITEMENT D'UNE ALERTE

ALERTE
(Témoins, Autorités)

PREFECTURE
02 32 76 55 00

MAIRE
Lionel AVISSE

Adjoints :
Dominique BOULAIS
Max GUYOUMARD
Laurent FLAMANT

Responsable
Actions Communales

Titulaire :
Dominique BOULAIS

Suppléants :
Gérard GRICOURT

Secrétariat

Titulaire :
Marie JUNG
Suppléant :
Sonia RUDY
Marie-Claude LOUVEL

Responsable
Population

Titulaire :
Louis CHARASSE
Suppléant :
Catherine NICOLAS

Responsable des
Lieux publics :

Titulaire :
Max GUYOUMARD
Suppléant :
Laurent FLAMANT

Responsable
logistique :

Titulaire :
Bertrand FOUCOUT
Suppléant :
Jean-Louis BOULAIS

Le système GALA

La préfecture de la Seine-Maritime (SIRACED-PC) dispose d'un système de gestion automatique locale des appels (GALA) qui lui permet de prévenir les élus ou leurs collaborateurs au plus vite en cas d'événement le nécessitant.

Pour chaque commune, 4 numéros de téléphone, au maximum, sont communiqués et utilisés par le système GALA. Le premier numéro doit être le plus sûrement joignable à tout moment.

Numéros de téléphone associés au système GALA pour la commune de Tourville sur Arques

	Prénom-Nom	Fonction	Numéro communiqué
Numéro 1	Lionel AVISSE	Maire	06.87.54.84.20
Numéro 2	Adjoint de permanence	Adjoint au Maire	06.89.52.00.01
Numéro 3	Secrétaire	Secrétaire de Mairie	02.35.04.40.41
Numéro 4	Bertrand FOUCOUT	Service technique	06 67 65 94 24

Mise à jour du système GALA, le



Chaque membre destinataire d'une alerte GALA s'assurera d'avertir et d'informer M. le Maire sans délais.

Pré-alerte / Vigilance

La phase de pré-alerte ou de vigilance est une **phase d'anticipation** d'un évènement qui pourrait survenir. Elle est décidée par le Maire ou son représentant, principalement lors de la réception d'une vigilance météo Orange. *Il n'y a pas de phase d'anticipation lors de l'effondrement d'une cavité ou d'un accident de Transport de Matières Dangereuses.*

Lors de cette période, le Maire met en vigilance les membres du PCC (vérifie leur disponibilité et leur demande d'être attentifs) en les contactant par téléphone. **C'est une phase qui doit permettre au Maire de décider du déclenchement, ou non, du PCS.**

Ainsi la décision d'activer le PCS peut s'appuyer sur :

- Les remontées du terrain (élus, membres du PCC, administrés),
- Le constat de l'évolution ou de la montée en puissance de l'évènement,
- De nouvelles informations des autorités ou de Météo France.



Lors d'une **vigilance météo Orange**, la commune de Tourville sur Arques a décidé d'informer la population sur la vigilance, via de **l'affichage** sur le panneau à la mairie et via le site internet de la commune.

Chaque année, dès l'entrée dans la veille saisonnière Canicule, la commune informe par téléphone les personnes vulnérables de la commune (**Page 101**). Dès la survenue d'une vigilance chaleur (jaune ou orange), la commune informe sur son site internet et peut contacter les personnes vulnérables par téléphone ou porte-à-porte.

Tableau de synthèse des moyens de pré-alerte

	Inondations	Vent violent / tempête	Neige	Canicule
Site internet			X	X
Téléphone (appel ou sms)	Bas de Tourville + 5 maisons	X	X	X
Porte à porte par secteur	X		X	X

L'ALERTE : Diffusion de l'alerte

Les objectifs sont :

- informer la population de la survenue ou de l'imminence d'un événement de sécurité civile,
- informer la population du comportement qu'elle doit adopter

Moyens d'alerte dont dispose la commune :

- *Système d'information par porte à porte,*
- *Système de relais de quartier,*
- **Mégaphones** (*moyen d'alerte retenu*),
- *Téléphones portables...*

L'alerte peut être effectuée par un agent communal du service technique
au moyen du mégaphone

Composition du message d'alerte :

- nature de l'accident,
- consignes de sécurité générique à suivre (page 79),
- moyens de se tenir informé de l'évolution de la situation,
- s'il s'agit d'une évacuation, rappeler les points de rassemblement et préciser que les personnes doivent se munir du minimum d'affaires personnelles dont papiers d'identité.



Le moyen d'alerte retenu à Tourville sur Arques est un système de transmission du message par mégaphone avec **3 circuits d'alerte** (pages 80 à 82).

Message d'alerte type à destination de la population

Les messages d'alerte à diffuser (population ou médias) seront validés systématiquement par le DOS, sauf pour le cas où le Préfet assure la direction des opérations de secours.

Si, un plan préfectoral est déclenché, prendre contact avec la Préfecture afin de s'assurer que la communication ne soit pas assurée par le service communication de la Préfecture.

Informations à mettre dans les messages d'alerte :
ne pas minimiser les choses, s'en tenir au fait.

- La nature et le lieu de l'évènement,
- Les risques induits ('incendie, inondation ...),
- L'évolution de la situation (possible évacuation),
- Les contacts pour plus d'informations (radio, mairie ...),
 - Les consignes à suivre.

Consignes à la population en cas de confinement	Consignes à la population en cas d'évacuation
- Fermer les fenêtres, - Boucher les entrées d'air, - Arrêter la climatisation et la ventilation, - S'éloigner des portes et fenêtres, - Ne pas fumer, - Ne pas téléphoner, - Ne sortir qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation, - Ecouter la radio, - Ne pas aller chercher ses enfants à l'école.	- Lieux et heures du rassemblement, - Lieux d'hébergement, - Affaires à emporter dans un sac plastique bien fermé : vêtements, chaussures, affaires de toilette et affaires de nuit + livret de famille, carte d'identité, argent liquide, chéquiers ..., - La surveillance policière des logements en leur absence, - Pas d'animaux.

Si vous n'avez pas d'informations, il faut le dire. Il vaut mieux un message qui annonce « pour le moment, nous n'avons pas de détails sur la crise mais dès que nous aurons des informations concrètes, nous les fournirons sans délais » que de ne rien dire.

Assurer une information toutes les ½ heures maximums si possible surtout si une mise à l'abri a été préconisé.

Messages d'alerte choisis par la commune

AVIS A LA POPULATION (INONDATION / EVACUATION)

Nous vous informons du risque
(d'INONDATION ou EVACUATION).

Votre habitation est dans une zone
(INONDABLE ou A EVACUER).

Veuillez évacuer le plus vite possible, prendre
vos papiers d'identité, livret de famille et
médicaments.

Rendez-vous à la salle polyvalente
d'URGENCE !!!

AVIS A LA POPULATION (NEIGE / TEMPETE)

Nous vous informons du risque (NEIGE /
VENT).

Veuillez rester confiner et NE PAS SORTIR DE
VOTRE HABITATION.

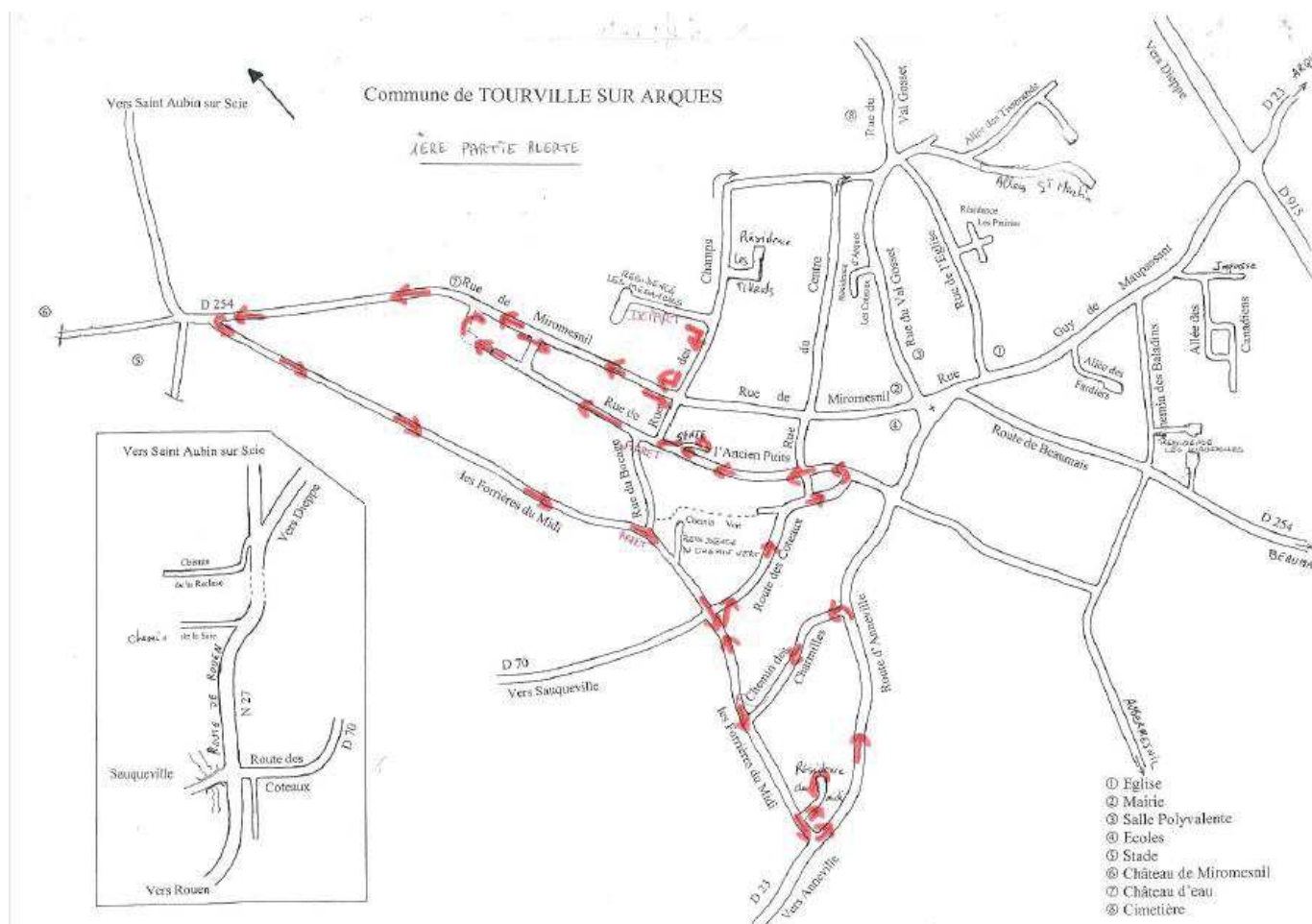
CONTACTER LA MAIRIE EN CAS
D'URGENCE !!!

Consignes à donner à la population

Aléa	Consignes à donner
Consignes générales	- Écouter la radio (France Bleue, ...), - Ne pas aller chercher ses enfants à l'école, - Ne pas retourner sur la zone sinistrée, - Ne pas téléphoner (libérer les lignes pour les secours), - Respecter les consignes données par les autorités.
Mouvements de terrain	- Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé, - Ne pas s'approcher de la zone du sinistre.
Feux de forêt	- Fermer et arroser volets, portes, fenêtres, - Occulter les aérations avec du linge humide.
Inondations	- Couper l'électricité et le gaz, - Ne pas s'aventurer dans une zone inondée, - Après la crise, aérer et désinfecter les pièces de votre habitation et ne pas rétablir l'électricité que si l'installation est complètement sèche.
Tempêtes	- Rester à l'abri, - Ne pas prendre son véhicule, - Ne pas réparer les toitures ou couper les arbres qui présentent un danger pour soi-même, - Faire attention aux fils électriques et téléphoniques tombés.
Chutes de neige importantes	- Se déplacer le moins possible et rester à l'abri, - Ne pas prendre son véhicule, - Ne pas réparer les toitures ou couper les arbres qui présentent un danger pour soi-même, - Faire attention aux fils électriques et téléphoniques tombés, - Déneiger les accès privés.
Risque industriel et Transport de Matières dangereuses	- Rejoindre le bâtiment le plus proche, - Rendre le local « étanche » (fermer portes / fenêtres, arrêter ventilation / climatisation), - Ne sortir qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation, - Ne pas rentrer chez soi sans l'autorisation d'une personne agréée.
Rupture de barrage	- Gagner immédiatement les points hauts les plus proches ou à défaut les étages supérieurs d'un immeuble élevé et solide, - Attendre les consignes des autorités ou le signal de fin d'alerte pour quitter les points hauts et regagner son domicile.
Risque nucléaire	- Rejoindre le bâtiment le plus proche, - Rendre le local « étanche », - Ne sortir qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation, - Ne pas rentrer chez soi sans l'autorisation d'une personne agréée - Agir conformément aux consignes en matière de consommation de produits frais, d'administration éventuelle d'iode stable, en cas d'irradiation ou de contamination.
Séisme	- A l'intérieur : se placer près d'un mur, d'une colonne porteuse ou sous des meubles solides, - A l'extérieur, s'éloigner le plus possible des bâtiments, des arbres, des lignes à haute tension, s'accroupir et se protéger la tête, - En voiture : s'arrêter et rester à l'intérieur.

CIRCUIT 1**Tracé Itinéraire ALERTE 1^{er} Secteur (temps : 30 minutes)**

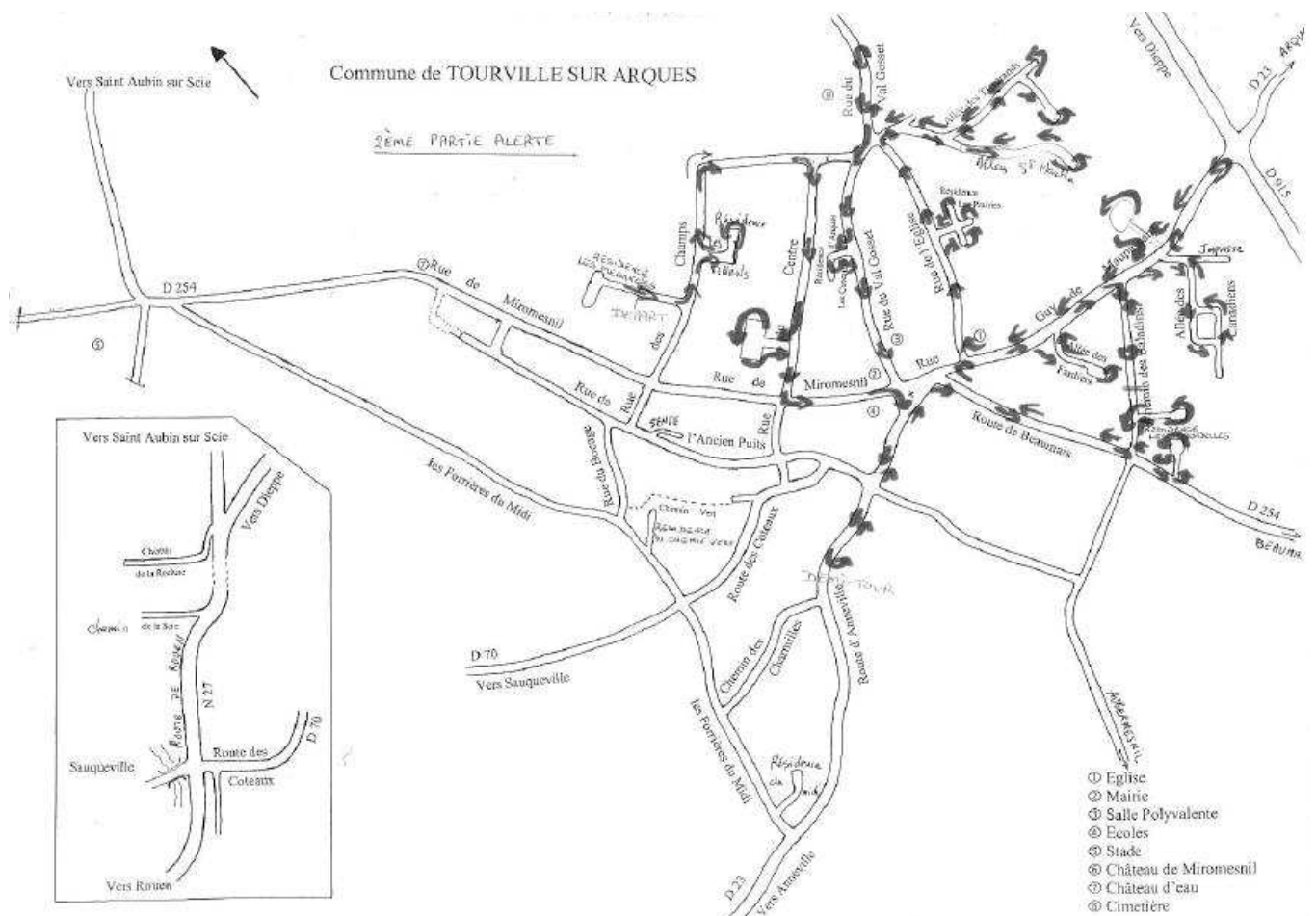
DEPART : « Local Technique » Lotissement « Les Mésanges »,
 A droite Rue du Centre jusqu'à Rue de Miromesnil à droite,
 Rue de Miromesnil jusqu'au croisement du « Stade » (voir gestion du Château),
 Rue Forrières du Midi jusqu'à Route d'Anneville, à gauche,
 (Rue du Bocage) (Résidence du Chemin Vert) (Résidence du Midi),
 Route d'Anneville jusqu'au Chemin des Charmilles puis redescendre par Les Forrières à droite,
 Route des Côteaux / Route des Côteaux et remonter jusqu'à Rue de l'Ancien Puits,
 Rue de l'Ancien Puits à droite jusqu'à Rue de Miromesnil (Sente de l'Ancien Puits (marche
 arrière) / Rue du Bocage « Arrêt appuyé sur n°39 car ruelle »,
 Revenir vers point de départ.



CIRCUIT 2

Tracé Itinéraire ALERTE 2^{ème} Secteur (temps : 30 minutes)

DEPART : « Local Technique » Lotissement « Les Mésanges »,
 A gauche Rue des Champs, prendre à droite Résidence Les Tilleuls et reprendre à droite Rue du Centre puis prendre à droite Résidence Le Clos de Maupassant,
 Prendre Rue de Miromesnil à gauche puis Route d'Anneville à droite,
 Demi-tour Chemin des Charmilles, reprendre Route de Beaumais à droite Résidence Les Hirondelles puis Résidence les Baladins,
 Reprendre Route de Beaumais puis Rue Guy de Maupassant à droite Allée des Fardiens, puis Chemin des Baladins et Allée des Canadiens ,
 Demi-tour sur D915 à droite Lotissement Jeanne Le Perthuis reprendre Rue Guy de Maupassant et à droite Rue de l'Eglise,
 Résidence Les Prairies à droite prendre Allée des Tisserands et Allée Saint-Martin,
 Prendre Rue du Val Gosset à droite (cimetière), reprendre Résidence d'Arques et Rue du Val Gosset,
 Revenir au point de départ.



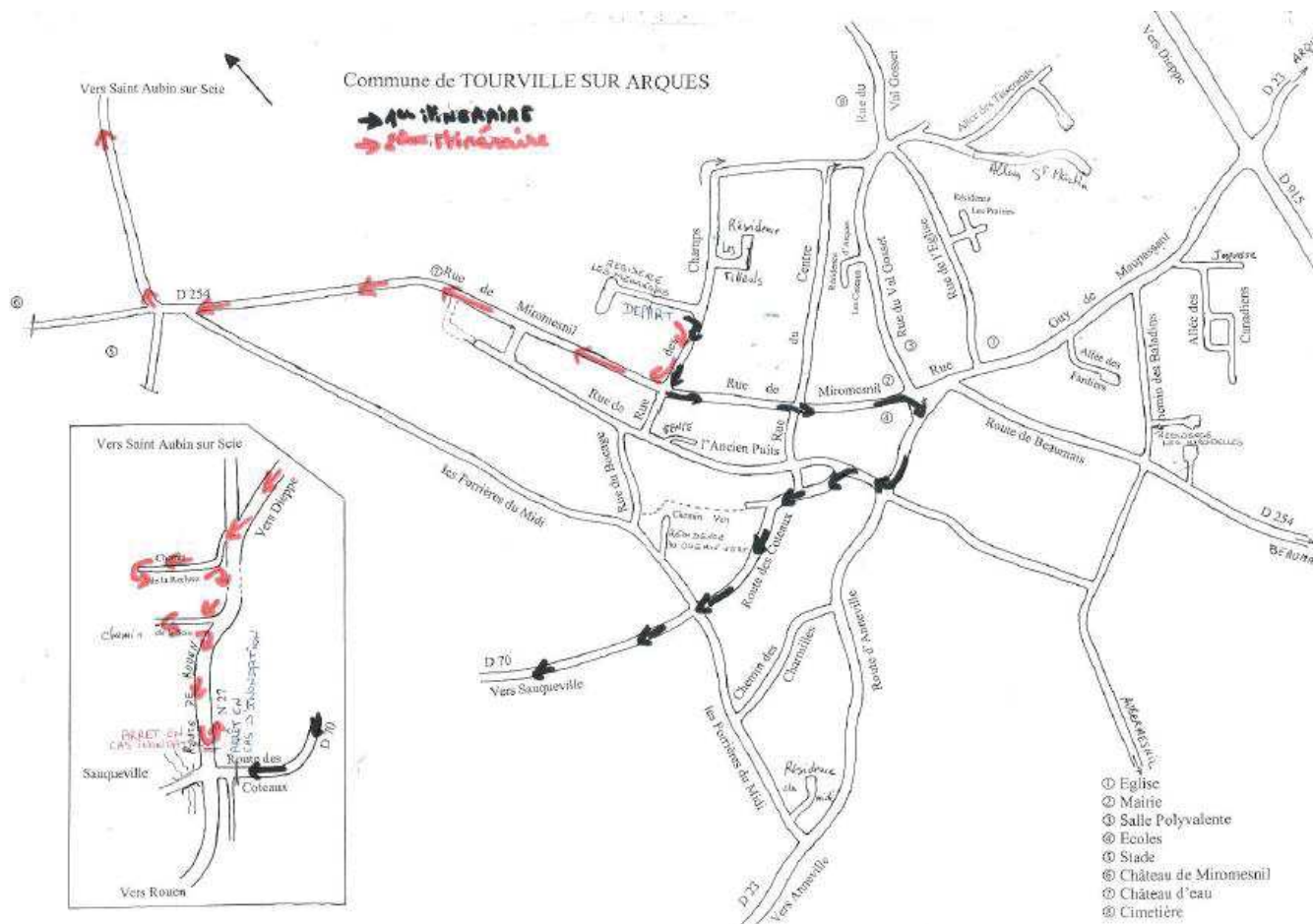
CIRCUIT 3 attention 2 possibilités

Tracé Itinéraire ALERTE 3^{ème} Secteur (1^{er} itinéraire)

DEPART : « Local Technique » Lotissement « Les Mésanges »,
A gauche Rue de Miromesnil,
Route d'Anneville,
Route des Côteaux ,
Route de Rouen,
Revenir au point de départ.

Tracé Itinéraire ALERTE 3^{ème} Secteur (2^{ème} itinéraire)

DEPART : « Local Technique » Lotissement « Les Mésanges » ,
A droite Rue de Miromesnil,
Direction Château,
Axe vers Saint-Aubin-sur-Scie,
Prendre direction Rouen,
Chemin de la Recluse,
Chemin de la Scie,
Route de Rouen ,
Demi-tour et revenir au Point de Départ.



L'ALERTE : Moyen d'alerte

Établir une fiche par moyen d'alerte (sirène, mégaphone, cloches de l'église, téléphone, porte à porte....)

Pour chaque moyen d'alerte, préciser la procédure à suivre pour l'utilisation et la diffusion de l'alerte

Exemple pour les mégaphones

où sont entreposés les appareils (où sont les clés du local...) ils sont tous les 2 à la Mairie

~~4 Rue des Champs au Service Technique~~

quelle est la procédure d'emploi ?

cartographie du parcours à suivre : à partir du plan de la commune (ou lister les rues) pages 80 à

82

Contactez la station radio locale et leur communiquer le message à annoncer à leurs auditeurs. La radio peut diffuser les consignes. La station de radio choisie peut donner toutes les précisions sur le risque en cours l'évolution du phénomène et les consignes de sécurité à respecter.

*L'enregistrement des fichiers auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés
(CNIL)*

Les annuaires et fiches d'information relatives à la population sont des fichiers nominatifs. La détention de tels documents par un maire s'inscrit dans le cadre de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 "Informatique et Libertés".

Ainsi, la constitution de ces fichiers doit faire l'objet, d'une part, de l'obtention de l'accord des personnes dont les noms sont susceptibles d'y figurer et d'autre part, d'une déclaration préalable auprès de la Commission nationale informatique et libertés (CNIL). La déclaration d'un fichier peut s'effectuer sur le site Internet de la CNIL dont l'adresse est la suivante :

<http://www.cnil.fr>

ANNUAIRE OPERATIONNEL



Les informations contenues dans cet annuaire font l'objet d'une diffusion limitée : cette rubrique doit être extraite du plan lors de sa consultation en mairie

Dernière mise à jour :

SOMMAIRE

ANNUAIRE

Membre du Poste de Commandement Communal (PCC).....	86
Conseil municipal de TSA	87
Personnel Communal	88
Préfecture / Forces de l'ordre (17).....	89
SDIS (18) – SAMU (15)	90
Direction des routes et autres services de l'État	91
Gestionnaires de réseaux	92
Syndicat de bassin versant	93
Association agréée pour la sécurité civile	94
Médecins, Infirmières, Pharmacie, Ambulances et Kinésithérapeutes	95
Maisons de retraite / Assistantes sociales et Vétérinaires	96
Établissements scolaires / Périscolaire	97
Établissements Recevant du Public (ERP).....	98
Entreprises et artisans / Agriculteurs.....	100
Registre des personnes nécessitant une attention particulière	101

Membre du Poste de Commandement Communal (PCC) de Tourville sur Arques

Fonction		Prénom - Nom	Adresse	N° Téléphone Perso	N° Mobile Perso
Directeur des Opération de Secours		Le Maire Lionel AVISSE	8, Allée des Fardiens	02 35 04 42 54	06 87 54 84 20
Responsable des Actions Communales (RAC)	Titulaire	Dominique BOULAIS	6, Allée des Fardiens	██████████	██████████
	Adjoint	Gérard GRICOURT	1A, Allée des Tisserands	██████████	██████████
Responsable Population & CARE	Titulaire	Louis CHARASSE	26, Rue du Val Gosset	██████████	██████████
	Adjoint	Catherine NICOLAS	22, Rue de l'Ancien Puits	██████████	██████████
Responsable Lieux public, ERP, Entreprises, Agriculteurs	Titulaire	Max GUYOUMARD	11B, Les Forrières du Midi	█	██████████
	Adjoint	Laurent FLAMANT	37, Les Forrières du Midi	██████████	██████████
Responsable Logistique et Technique	Titulaire	Bertrand FOUCOUT	6, Résidence les Coteaux d'Arques	██████████	██████████
	Adjoint	Jean-Louis BOULAIS	6, Allée des Fardiens	██████████	█
Responsable Secrétariat Opérationnel	Titulaire	Marie JUNG	54, Route des Coteaux	██████████	██████████
	Adjoint				
Responsable Secrétariat Public	Titulaire	Sonia RUDY		██████████	██████████
	Adjoint	Marie-Claude LOUVEL		██████████	██████████

Conseil Municipal de TOURVILLE SUR ARQUES

Fonctions	Prénom NOM	Adresse	Mail	N° domicile	N° portable
Maire	Lionel AVISSE	8, Allée des Fardiens	michele.avisse@gmail.com		
1 ^{er} Adjoint	Dominique BOULAIS	6, Allée des Fardiens	boulaisjboulais@aol.com		
2 ^{ème} Adjoint	Max GUYOUMARD	11B, Les Forrières du Midi	max.guyoumard@hotmail.fr	I	
Conseillère	Danielle RENAUDIE	4, Chemin des Baladins	danielle.renaudie@free.fr		
Conseillère	Martine GRICOURT	1A, Allée des Tisserands	gerard.gricourt@dbmail.com		
Conseillère	Marie-Claude BOITOUT	5A, Chemin des Baladins	marcotin76@orange.fr		
Conseillère	Catherine NICOLAS	22, Rue de l'Ancien Puits	françoise gambs@free.fr		
Conseillère	Cécile PERARD	3B, Chemin des Baladins	cecile.perard@hotmail.fr		
Conseillère	Aurélié RICHARD		aureliearchi@hotmail.fr	I	
Conseiller	Louis CHARASSE	26, Rue du Val Gosset	mairie@93200.fr		
Conseiller	Antoine FAUVEL	30, Les Forrières du Midi	antoinefauvel@sfr.fr		
Conseiller	Raphael RENAUT	7, Rue du Centre	raphael.renaut@wanadoo.fr		
Conseiller	Laurent FLAMANT	37, Les Forrières du Midi	flamantlaurent@orange.fr		
Conseiller	Manuel MAUROUARD		manu.maurouard@hotmail.fr		
Conseiller	Gérard FABIL	7, Rue du Bocage	lesamoureuxdepene@live.fr		

Mise à jour en Décembre 2017

Personnel Communal

PERSONNEL ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE

Fonctions	Prénom NOM	Mail	N° domicile	N° portable
Secrétaire	Marie JUNG	54, Route des Coteaux		
Secrétaire	Sonia RUDY			
Secrétaire suppléante	Marie-Claude LOUVEL			

PERSONNEL TECHNIQUE DE LA COMMUNE

Fonctions	Prénom NOM	Mail	N° domicile	N° portable
Adjoint principal	Bertrand FOUCOUT			
Adjoint technique	Jean-Claude FOLLIN			
Ménage				

Mise à jour en Décembre 2017

Préfecture

Identification	Ligne	Téléphone	Fax	Adresse	Identification
Préfecture Seine-Maritime	Standard	02.32.76.51.02	02.32.76.51.19	7, Place de la Madeleine 76000 Rouen	
Préfecture SIRACED PC	Astreinte 24h/24	02.32.76.55.00		7, Place de la Madeleine 76000 Rouen	Numéro destiné aux élus en cas de crise Demander la permanence sécurité civile
Sous-Préfecture de Dieppe		02.35.06.30.00	5 Rue du 8 Mai 1945 76200 DIEPPE		

Mise à jour en Décembre 2017

Forces de l'ordre (17)

Identification	Téléphone	Fax	Adresse
Police	URGENCES 17 ou 02.32.14.49.00		Boulevard Georges Clemenceau 76200 DIEPPE
Gendarmerie	02.35.82.01.60		Route de l'Escarpe VAL DRUEL

Mise à jour en Décembre 2017

SDIS (18) – SAMU (15)

Identification	Téléphone	Fax	Adresse	
SDIS 76 Service Départemental d'Incendie et de Secours	02.35.56.11.11	02.35.56.11.00	6, rue du Verger 76192 Yvetot	18 ou 02.35.84.33.00 Dieppe
CODIS 76 Centre Opérationnel Départemental d'Incendie et de Secours	02.35.56.18.18	02.35.56.10.80	6, rue du Verger 76192 Yvetot	
Centre d'Urgence Médico-Psychologique	02.32.95.11.01		4, Rue Paul Edouard 76037 Sotteville les Rouen	
Centre d'Incendie et de Secours (CIS)	02 32 90 59 21		Avenue Normandie Sussex, 76200 Dieppe	En cas d'urgence 18
SAMU 76 Service d'Aide Médicale Urgente	02.35.88.44.22		CHU-Hôpitaux de Rouen - 1 rue de Germont 76031 Rouen	En cas d'urgence 15 ou 112
CHU Rouen Centre Anti-Poison	02.32.88.44.00		CHU-Hôpitaux de Rouen - 1 rue de Germont 76031 Rouen	
CHU DIEPPE	02 32 14 76 76		DIEPPE	
SAMU de Dieppe	15 ou 112		URGENCES DIEPPE	
MAISON MEDICALE Dieppe Totes	02.35.58.76.33			
CUMP Cellule d'Urgence Médico-Psychologique				
Centre Régional Opérationnel de Surveillance et de Sauvetage maritime CROSS Gris Nez	03.21.87.21.87			
Capitainerie Dieppe	02.35.84.10.55			
Société Nationale de Sauveteurs en Mer SNSM de Dieppe	02.35.84.93.44			

Direction des routes et autres services de l'État

Identification	Ligne	Téléphone	Fax	Adresse	Observation
Direction des Routes de	Standard				
					Interlocuteur de la Mairie
Communauté d'Agglomération de Dieppe Maritime	Standard	02 32 90 20 25			Gestion des voiries communales
	Président				
DDTM 76 Direction Départementale des Territoires et de la Mer	Standard	02.35.58.53.27 02 35 06 66 00	02.35.58.55.24	Cité Administrative Saint Sever 76032 Rouen DIEPPE	Ex : DDE, DDAF
DREAL – SRI Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement – Service Risques	Standard	02.35.52.32.00	02.35.52.32.32	21, avenue de la porte des Champs 76037 Rouen	Ex : DRIRE, DRE, DIREN
Météo France		0.892.68.08.76			

Mise à jour en Décembre 2017

Gestionnaire de réseaux

	Identification	Ligne	Téléphone	Adresse	Observation
Eau	Fermier communal	Standard			Gestion communale par délégation
	VEOLIA	Urgence 24h/24	800 900 800		Fuite, coupure d'eau, incident sur le réseau public
Électricité	SDE 76 Syndicat Départemental d'Énergie	Standard	02.32.08.04.04	5, boulevard de la Marne 76000 Rouen	Gestion des réseaux d'électricité 0.810.333.076
		Fax	02.32.08.05.00		
	ENEDIS Électricité Réseau Distribution France	Réservé aux Élus	02.35.07.21.20	9, place de la Pucelle 76000 Rouen	
		M. Mme			Interlocuteur de la Mairie
		Urgence 24h/24	08.11.01.02.12 09.72.67.50.76		Centre d'appel dépannage
Télécom	Orange Direction Régionale Orange Haute- Normandie	Secrétariat Mme CACHELEUX	02.35.35.65.12	Avenue de la Libération 76188 Rouen	3900
		M. DESPREUX	02.35.35.63.54 06.32.29.47.00		Relations Collectivités Locales
	Orange Sécurité des Personnes	Standard	0800.083.083		Poteaux dangereux, câbles décrochés ou coupés...
Eau/Assainissement	Dieppe Maritime				
Déchets	Station Epuration		02 32 90 20 73 06 22 82 25 87		

Mise à jour en Décembre 2017

Syndicat de Bassin Versant

Identification	Ligne	Téléphone	Fax	Adresse	Observation
SBVSVS Syndicat des Bassins Versants de la Saône, Vienne et du Scie	Standard	02.35.04.49.92	02.35.04.49.93	11, Route de Dieppe 76730 Bacqueville en caux	

Mise à jour en Décembre 2017

Association agréée pour la sécurité civile

Cette liste des “Associations bénéficiant d’un agrément de Sécurité Civile » est communiquée par la Préfecture de la Seine-Maritime.

Ces associations peuvent être sollicitées lors de la mise en œuvre du Plan Communal de Sauvegarde (Par exemple, pour la fourniture de matériel d’hébergement,...)

Missions :

A : Opération de secours (A1 Secours à personnes, A3 Secours de la pratique des activités aquatiques en milieu naturels et artificiels)

B : Actions de soutien aux populations

C : Encadrement des bénévoles lors des actions de soutien aux populations

D : Dispositifs Prévisionnels de Secours (DPS)

Association	Mission	Adresse	Ligne	Téléphone	Observation
ADPC Association Départementale de la Protection Civile	A-B-C-D	79, rue Léonard Bordes Res. Annie De Penne 76000 Rouen	Standard	02.35.98.72.03	
			Responsable Opérationnel Départementale	M.MALDIN 06.50.96.08.25	
Croix-Rouge Française	A-B-C-D	76, rue de la République 76000 Rouen	Standard	02.35.88.04.61	
			Référent Urgence Astreinte	06.31.33.05.93	
Secours Catholique	B-C	13, rue d’Elbeuf 76000 Rouen	Standard	02.35.72.76.44	
Associations humanitaires				02.35.82.98.59	

Mise à jour en Décembre 2017

Médecins

Identification	Téléphone	Adresse
Cabinet Blin-Mabille	02 35 85 59 45	9 Place de Lombardie ARQUES LA BATAILLE
Cabinet Pavageau	02 35 85 50 72	24 Rue Albert Thoumire ARQUES LA BATAILLE
Cabinet Nos-Lop-Vip	02 35 85 22 20	16 Rue Gustave Flaubert OFFFRANVILLE

Infirmières

Identification	Téléphone	Adresse
Cabinet Letellier et Heurtel	02 35 85 50 73	12 Rue de La Chaussée ARQUES LA BATAILLE
Cabinet Aubé-Vauclin	02 35 82 43 10	Grand Place

Pharmacie

Identification	Téléphone	Adresse
Pharmacie d'Offranville	02 35 85 23 34	Grand Place 76550 OFFFRANVILLE
Pharmacie Gouteux-Cochard	02 35 85 50 19	2 Rue Albert Thoumyre 76880 ARQUES LA BATAILLE

Ambulances

Identification	Téléphone	Adresse
Ambulances Les Cèdres	02 35 85 23 32	496 Rue de la Hétraie 76550 OFFFRANVILLE
Ambulances Abraham	02 35 85 54 53	35 Rue Verdier Monetti 76880 ARQUES LA BATAILLE

Kinesithérapeutes

Identification	Téléphone	Adresse
DAS Francois	02 35 04 11 40	1 Grand Place 76550 OFFFRANVILLE
RAYMOND Philippe	02 35 85 47 47	84 Rue de la Libération 76550 OFFFRANVILLE

Maison de retraite

Identification	Téléphone	Adresse
Maison de retraite Château Michel	02 32 14 76 80	98 Avenue des Canadiens DIEPPE
Résidence J. Bonvoisin	02 32 90 39 20	DIEPPE
Hôpital établissement personnes âgées	02 32 14 75 88	DIEPPE
OPAD	02 35 82 50 50	3 Rue de Dijon DIEPPE
Maison de fanny EHPAD	02 35 06 38 38	21 Rue Auguste Perré ARQUES LA BATAILLE

Assistante sociale

Identification	Téléphone	Adresse
Mme ALLOI	02 35 85 01 94	Rue de la Hêtraie OFFRANVILLE

Vétérinaire

Identification	Téléphone	Adresse
Vétérinaires Dieppe'Off CHAMPENOIS Emilie DE LA MOISSONIERE Bérénice HUE Gaelle PERROTTE Brigitte	02 35 82 48 82	115 Rue de la Libération 76550 OFFRANVILLE

Société Protection des Animaux

Identification	Téléphone	Adresse
SPA Dieppoise	09 67 05 26 17	1 Rue Octave Mureau 76550 SAINT AUBIN SUR SCIE

Établissements scolaires

Identification	Téléphone	Fonction	Nom Prénom	Adresse
École primaire	02 35 82 03 17	Directrice Professeur des ecoles	MONSTIER Amandine	5 Rue de Miromesnil
École maternelle	02 35 04 19 76	Directrice	Marie-Jo PISO	3 Rue de Miromesnil
Cantine	02 35 40 45 33	Cuisinière Responsable Surveillante		3 et 5 Rue de Miromesnil
Garderie / Périscolaire	02 35 04 19 76	Club des Jeunes Neuville les Dieppe	Géraldine	École maternelle 3 Rue de Miromesnil
Centre de Loisirs	02 35 83 33 15	Club des Jeunes Neuville les Dieppe	Géraldine	9 Rue Guy de Maupassant
Transport scolaire				

Mise à jour en Décembre 2017

Établissement recevant du Public (ERP)

Typologie des ERP :

- J : Structures d'accueil pour personnes âgées ou personnes handicapées
- L : Salles d'auditions, de conférences, de réunions, de spectacles ou à usage multiple
- M : Magasins de vente, centres commerciaux
- N : Restaurants et débits de boisson
- O : Hôtels et autres établissements d'hébergement
- P : Salles de danse et salles de jeux
- R : Établissements d'éveil, d'enseignement, de formation, centres de vacances, centres de loisirs sans hébergement
- S : Bibliothèques, centres de documentation
- T : Salles d'exposition à vocation commerciale
- U : Établissements de soins
- V : Établissements de divers cultes
- W : Administrations, banques, bureaux
- X : Établissements sportifs couverts
- Y : Musées

Identification	Type	Responsable	Téléphone	Adresse	Capacité d'accueil	Observations
Mairie	R		02 32 04 40 41	2 Rue de Miromesnil	30	06 89 52 00 01 10 packs d'eau + nourriture
Salle polyvalente	L		02 35 83 06 68	6 Rue du Val Gosset	100	10 packs d'eau + nourriture
Presbytère			02 35 83 33 15	7 Rue Guy de Maupassant		10 packs d'eau + nourriture
Église	V				150	
École maternelle	R		02 35 04 19 76	3 Rue de Miromesnil	50	Salles de classes Nombre d'élèves = 37
École primaire	R		02 35 04 46 23	5 Rue de Miromesnil		Salles de classes Nombre d'élèves = 73
Cantine	R			3 et 5 Rue de Miromesnil		10 packs d'eau + nourriture
Garderie	R		06 73 31 94 86			
Centre de loisirs	R		02 35 83 33 15	9 Rue Guy de Maupassant		
Stade			02 35 85 74 42			
Loisirs et fêtes			02 32 04 40 41			06 89 52 00 01
E.S.T.			02 35 04 41 97			
Epicerie bar « Le Maupassant »	M		02 32 14 06 33	2 Rue Guy de Maupassant		
Boulangerie BOIVIN	M	BOIVIN Sébastien et Géraldine	02 35 84 10 91	4 Rue de Miromesnil		

Mise à jour en Décembre 2017

Entreprises et artisans

Activité	Responsable	Téléphone	Adresse	Observation
Charpentier				
Travaux maçonnerie générale gros œuvre				
Maçonnerie générale gros œuvre				
Ravalement				
Portes, fenêtres, portails				
Garages automobiles				
Coiffeur				
Réparation téléphone				
Charpentier				

Agriculteurs

Identification	Responsable	Téléphone	Adresse	Actions possibles
Agriculteur				Déneigement – utilisation des tracteurs et du matériel agricole
Agriculteur				

Mise à jour en Décembre 2017

Registre des personnes vulnérables

N°	Secteur	Nom Prénom	Adresse	Téléphone	Personne à prévenir	Nbr de pers	Observations
1							Personne sous surveillance médicale
2							
3							A, B et C
4							A
5							B
6							A
7							
8							B et C Code barrière (boite à clefs)
9							A, B et C
10							
11							
12							
13							A

A : Difficultés à recevoir un message

B : Difficultés à me mettre en sécurité

C : Difficultés à évacuer

Registre des personnes vulnérables (suite)

N°	Secteur	Nom Prénom	Adresse	Téléphone	Personne à prévenir	Nbr de pers	Observations
14							Personne sous surveillance médicale
15							
16							A, B et C
17							A
18							B
19							A
20							
21							B et C Code barrière (boite à clefs)
22							A, B et C
23							
24							
25							
26							A

A : Difficultés à recevoir un message

B : Difficultés à me mettre en sécurité

C : Difficultés à évacuer

RECENSEMENT DES MOYENS TECHNIQUES COMMUNAUX

Véhicules

Identification	Qté	Localisation	Clefs	Nbr de place	Observation
Tracteur 4 x 4 + Remorque (4 tonnes) que Bertrand habilité à conduire remorque	1	Service Technique (ST) 4 Rue des Champs		1	Immatriculation DJ 844 UW Avec crochet d'attelage
Pick up DACIA + Remorque (achat prévu en 2017)	1	Service Technique 4 Rue des Champs		2	Immatriculation BV 959 SE Avec crochet d'attelage

Panneaux de signalisation

Identification	Qté	Localisation	Observation
Route barrée	3	ST	
Sens interdit	1	ST	
Travaux	2	ST	
Point exclamation	2	ST	
Limitation à 30km/h	2	ST	
Route inondée	2	ST	
Cônes de balisage	10 grands 20 moyens	ST	
Piquets signalisation	12	ST	Rouge et blanc
Rubalise		ST	
Barrières de ville	16	ST	

Accueil et hébergement

Identification	Qté	Localisation	Observation
Tables rondes	10	ST	
Tables rectangles	5	ST	
Bancs	13	ST	
Chaises	15	ST	
Barnums 3 x 4,50m	2	ST	

Outillage

Identification	Qté	Localisation	Observation
Groupe électrogène fixe	1		
Tracteur tondeuse John Deere	1	ST	Immatriculation : CQ 244 QV
Tracteur tondeuse Iseki (mulching)	1	ST	Immatriculation : 2215 XC 76
Tondeuse John Deere	1	ST	
Saleuse / sableuse	1	ST	
Lame de déneigement	1	ST	Attelage au tracteur
Epareuse	1	ST	Attelage au tracteur
Broyeur (branches)	1	ST	Attelage au tracteur
Motobineuse	1	ST	
Pulvérisateur 300L	1	ST	Attelage au tracteur
Aérateur gazon	1	ST	Attelage au tracteur
Transpalette	1	ST	
Diable (150kg)	1	ST	
Brouettes 80L	1	ST	
Brouette 360L	1		
Cric Facom (charge 3 tonnes)	1	ST	
Souffleur	1	ST	
Débroussailleurs	3	ST	
Taille-haie thermique	2	ST	
Tronçonneuse 30cm	1	ST	
Perche élagage	1	ST	
Pulvérisateur à dos 18L	1	ST	
Cuve 1000L + pompe thermique	1	ST	Impossible lever cuve avec tracteur quand + de 700L
Échelle 6m	1	ST	Non conforme pas de patins
Échelle 4m	1		
Échelle 3m	1		
Échafaudage	1	ST	
Nettoyeur Haute-Pression	1	ST	
Chargeur - démarreur	1+1	ST	Batterie + jeu de câbles
Compresseur	1	ST	
Perforateur	1	ST	
Perceuse	1	ST	
Perceuse sans fil	1		
Scie circulaire	1	ST	
Scie sauteuse	1	ST	
Ponceuse	1	ST	
Meuleuse	1	ST	
Poste à souder	1	ST	
Pelle de neige	2	ST	
Fourches	3	ST	
Binettes	4	ST	
Pelles	4	ST	
Râteaux	3	ST	
Balais	3	ST	

LISTE DES LIEUX D'HEBERGEMENT COMMUNAUX

Site	Adresse	Responsable	Surface / Capacité	Accueil*	Ravitaillement*	Hébergement*		Équipements				
						Espace	Équipements	Sanitaires	Cuisine	Clim/ Chauffage	Moyens de com	Autres
Salle Polyvalente	Rue du Val Gosset	CARE	150m ²	1/2				oui	oui			
Ecole maternelle	Route de Miromesnil		60m ²					oui	oui			Salle de réunions
Ecole primaire	Route de Miromesnil		60m ²									
Club house (stade)			48m ²									
Mairie Salle du Conseil			48m ²									
Centre de loisirs			30m ²									
Synthèse			396m ²	8								

* en unités : 1 unité = 50 personnes - Prévoir 4m²/personne pour l'hébergement

NB : Toutes les demandes de matériel ou d'équipement, ainsi que l'échange d'information avec la Préfecture se fait en termes d'unités

LISTE DES LIEUX D'HEBERGEMENT MOBILISABLES

Secteur	Activités	Responsable	Téléphone	Adresse	Capacité d'accueil	Actions possibles
1	château	M. ROMATET				Accueil et hébergement le we
	Chambres d'hôtes					
	Hotel					
	Gîtes					

LISTE DES ENTREPRISES ET ARTISANS MOBILISABLES

Identification	Activité	Responsable	Téléphone	Adresse	Nature possible de la mobilisation
	Agriculture				Conventions Déneigement – utilisation des tracteurs et du matériel agricole
	Garage				Dépannage / Réparations
	Couvreur				
	Peintre				
	Epicerie				Ravitaillement en vivre
	Pharmacie				Médical
	Infirmières				
Parents d'élève	Associations				
	Club				

LISTE DES RESERVISTES

Identification	Adresse	N° domicile	N° portable
	Secteur 1		
	Secteur 1		
	Secteur 1		
	Secteur 2		
	Secteur 4		

Mise à jour en Décembre 2017

TOURVILLE SUR ARQUES	Plan Communal de Sauvegarde	VOLET FICHES ACTIONS
---------------------------------	------------------------------------	---------------------------------

Fiches action – Sommaire

Ce chapitre recense de façon non exhaustive la liste des actions pouvant être assumées par la mairie en cas d'événement de sécurité civile.

Le Directeur des Opérations de Secours (DOS) juge de la nécessité de leur exécution. D'autres actions non identifiées ici peuvent être mises en œuvre par la mairie en fonction de la spécificité de la crise.

Il est important de noter que ces fiches sont une aide à la décision, et ne doivent pas être considérées comme une procédure fixe à appliquer en tout état de cause.

Fiche Action – Événement : Risque générique	110
Fiche Action – Événement : Inondation	112
Fiche Action – Événement : Cavités souterraines	113
Fiche Action – Événement : Falaises mortes.....	114
Fiche Action – Événement : Transport de matières dangereuses	115
Fiche Action – Événement : Nucléaire.....	116
Fiche Action – Événement : Canicule	117
Fiche Action – Événement : Episode neigeux	118
Fiche Action – Événement : Vent violent / Tempête	119
Installer un périmètre de sécurité	120
Périmètre de sécurité – risque TMD	121
Déviation de la circulation	122
Déneigement de la voirie.....	123
Diffusion de l'alerte à la population	124
Exemple de message d'alerte à la population	125
Enregistrer un message pour diffusion par mégaphone	126
Aide rédaction communiqué de presse	127
Évacuation	128
Accueil & Hébergement	129
Restauration	130
Confinement	131
Fermer les réseaux d'alimentation	132
Plans des réseaux – Mairie	133
Plans des réseaux – Ecole primaire	134
Plans des réseaux – Ecole maternelle	135
Plans des réseaux – Cantine	136
Plans des réseaux – Salle polyvalente	137
Plans des réseaux – Presbytère	138
Plans des réseaux – Atelier communal	139
Plans des réseaux – Stade	140
Plans des réseaux – Eglise	141
Regrouper et soutenir les personnes vulnérables aux canicules	142
Visiter et soutenir les personnes vulnérables aux canicules	143
Mettre en place une chapelle ardente	144
Favoriser le retour vers une situation normale	145
Réaliser un Retour d'Expérience	146

TOURVILLE SUR ARQUES	Plan Communal de Sauvegarde	VOLET FICHES ACTIONS
---------------------------------	------------------------------------	---------------------------------

Fiche Action –Risque générique

Avant l'action Décider et Planifier		Pendant l'action Réaliser et contrôler		Après l'action Evaluer	
Définir les objectifs	Organiser l'action	Diriger l'action	Réguler l'action	Assurer le retour à la normale	Evaluer les résultats et les impacts
Mettre la population en alerte	Autorités municipales Informé du contenu et des modalités de l'alerte	Déclencher l'alerte Planifier les circuits d'alerte Concevoir le message d'alerte Définir les moyens d'alerte et le nombre des agents mobilisés Diriger l'opération d'alerte dans chaque zone et parer aux éventuelles difficultés	Suivre les opérations et leurs conditions de mise en œuvre	Ordonner la fin de l'alerte	Retour d'expérience: Evaluer les aléas et les difficultés
Informé les autorités le cas échéant	Autorités municipales	Informé la Préfecture que la PCS est activé et lui communiquer ses numéros de téléphone Informé le Préfet des mesures envisagées et lui soumettre si le Préfet devient Directeur des Opérations de Secours		Informé les autorités des conditions de retour à la normale et de la levée du PCC	Retour d'expérience: Evaluer le fonctionnement de la coordination entre la commune et les autorités
Gérer la crise Organiser efficacement la sauvegarde de la population	Autorités municipales Déclencher le PCS Mettre en place le PCC Définir les cellules de rattachement à mettre en place	Prendre un arrêté de déclenchement du PCS Attribuer les missions dévolues à chaque responsable Diffuser aux responsables les consignes reçues des autorités Diffuser aux responsables les documents nécessaires à la gestion de la crise	Réceptionner, centraliser les informations émanant des différents responsables et les synthétiser	Désactiver le PCC Préserver une cellule d'observation Créer des cellules de gestion post crise si nécessaire	Retour d'expérience : Etablir après un bilan avec les responsables, un rapport relatif à l'événement Nouveaux dispositifs à mettre en place
Informé les médias sur le cours de l'événement et le déroulement des opérations de secours	Informé les médias sur le cours de l'événement et le déroulement des opérations de secours Chargé des relations publiques : Construire le plan de communication	Réceptionner et synthétiser les informations émanant des médias Assurer la liaison avec les autorités et le centre de presse de proximité Gérer les sollicitations médiatiques	Vérifier la cohérence et l'exactitude des informations transmises par les médias	Assurer sous l'autorité du Maire l'information des médias sur la gestion de la crise au sein de la commune	Retour d'expérience : Evaluer l'impact des médias et les apports de la communication
Disposer des Moyens pour la mise en œuvre des opérations de secours	Responsable Logistique Cartographies des circuits d'alerte	Mettre en place le personnel des services d'alerte Mettre en place le centre de rassemblement	S'assurer du bon fonctionnement des opérations	Informé les Equipes techniques de la commune de la fin de la crise	Retour d'expérience. Evaluer l'efficacité de la logistique

TOURVILLE SUR ARQUES	Plan Communal de Sauvegarde	VOLET FICHES ACTIONS
---------------------------------	------------------------------------	---------------------------------

	Recensement des moyens technique et matériel à disposition			Récupérer le matériel	
Informers la population	Responsable Populations Identifier les risques afin de prévoir les consignes à diffuser à la population Responsable lieux publics	Assurer l'information de l'ensemble de la population sur les événements et les mesures de protection adoptées Informer les établissements de toutes les mesures les concernant	S'assurer du bon fonctionnement des opérations	Assurer l'information de la population sur la fin de la crise Informer les établissements de la fin de la crise	Retour d'expérience: Evaluer l'efficacité de l'information à la population
Informers les commerçants, artisans et entreprises	Responsable Economie	Recenser les personnels présents sur le site ou en mission à l'extérieur, le nombre d'enfants et de femmes enceintes éventuellement présents (commerces notamment)	S'assurer du bon fonctionnement des opérations	Informers les commerçants, artisans et entreprises	Retour d'expérience: Evaluer l'efficacité de l'information des commerçants, artisans et entreprises
Assurer le fonctionnement administratif du PCC	Secrétariat(s) Organisation avec le Maire de l'installation du PCC Ouvre le calendrier des événements, informatisé ou manuscrit (pièce essentielle notamment en cas de contentieux)	Accueil téléphonique du PCC Logistique du PCC (approvisionnement en matériel, papier....) Frapper et transmettre des documents émanant du PCC Appuyer les différents Responsables du PCC Tenir et mettre à jour le calendrier des événements du PCC		Mettre à disposition de la réunion de REX les documents liés à la crise Classer et archiver l'ensemble des documents après l'évènement	Retour d'expérience: Evaluer l'efficacité du fonctionnement administratif du PCC

TOURVILLE SUR ARQUES	Plan Communal de Sauvegarde	VOLET FICHES ACTIONS
---------------------------------	------------------------------------	---------------------------------

Fiche Action – Événement : Inondation

Si un événement inondation (débordement de cours d'eau ou ruissellement) survient sur la commune, voici une liste non exhaustive des actions pouvant être mises en œuvre. Le Directeur des Opérations de Secours (DOS) juge de la nécessité de leur exécution et de la pertinence de l'ajout d'autres missions.

- **Avant l'apparition de l'événement**

ACTION	FICHE
Se mettre en pré-alerte : contacter membres du PCC et réaliser un circuit de vigilance	pages – 75 et 86
Préenregistrer un message d'alerte pour mégaphone	page - 126
Alerter la population exposée au risque, ainsi que les ERP	page – 22 page – 98

- **Pendant l'événement**

ACTION	FICHE
Informers la Préfecture – SIRACED-PC du déclenchement du PCS	page - 89
Installer un périmètre de sécurité	page – 120
Déviations de la circulation	page – 122
Diffusion de l'alerte à la population	page – 124
Alerte population - exemple de message	page – 125
Évacuation	page – 128
Accueil & Hébergement	page – 129
Restauration	page – 130
Fermer les réseaux d'alimentation	page – 132

- **Après l'apparition de l'événement**

ACTION	FICHE
Appuyer la population dans le retour vers une normale (nettoyage, relogement, démarches admin.)	page - 145
Diffuser l'information sur l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles	page – 161
Faire une demande communale de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle	page - 162

TOURVILLE SUR ARQUES	Plan Communal de Sauvegarde	VOLET FICHES ACTIONS
---------------------------------	------------------------------------	---------------------------------

Fiche Action – Événement : Cavités souterraines

Si un événement « cavités souterraines » survient sur la commune, voici une liste non exhaustive des actions pouvant être mises en œuvre.

Le Directeur des Opérations de Secours (DOS) juge de la nécessité de leur exécution et de la pertinence de l'ajout d'autres missions.

- **Avant l'apparition de l'événement**

ACTION	FICHE
Sécuriser la zone si prémices – Périmètre de sécurité	page – 120

- **Pendant l'événement**

ACTION	FICHE
Informar la Préfecture – SIRACED-PC	page - 89
Sécuriser la zone - Périmètre de sécurité	page – 120
Déviatiion de la circulation	page – 122
Diffusion de l'alerte à la population	page – 124
Alerte population - exemple de message	page – 125
Aide rédaction Communiqué de presse	page – 127
Évacuation	page – 128
Accueil & Hébergement	page – 129
Restauration	page – 130

- **Après l'apparition de l'événement**

ACTION	FICHE
Diffuser l'information sur l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles	page – 161
Faire une demande communale de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle	page - 162

TOURVILLE SUR ARQUES	Plan Communal de Sauvegarde	VOLET FICHES ACTIONS
---------------------------------	------------------------------------	---------------------------------

Fiche Action – Événement : Falaises mortes

Si un événement « falaises » survient sur la commune, voici une liste non exhaustive des actions pouvant être mises en œuvre.

Le Directeur des Opérations de Secours (DOS) juge de la nécessité de leur exécution et de la pertinence de l'ajout d'autres missions.

- **Avant l'apparition de l'événement**

ACTION	FICHE
Sécuriser la zone si prémices – Périmètre de sécurité	page – 120

- **Pendant l'événement**

ACTION	FICHE
Informar la Préfecture – SIRACED-PC	page - 89
Sécuriser la zone - Périmètre de sécurité	page – 120
Déviatiion de la circulation	page – 122
Diffusion de l'alerte à la population	page – 124
Alerte population - exemple de message	page – 125
Aide rédaction Communiqué de presse	page – 127
Évacuation	page – 128
Accueil & Hébergement	page – 129
Restauration	page – 130

- **Après l'apparition de l'événement**

ACTION	FICHE
Diffuser l'information sur l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles	page – 161
Faire une demande communale de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle	page - 162

TOURVILLE SUR ARQUES	Plan Communal de Sauvegarde	VOLET FICHES ACTIONS
---------------------------------	------------------------------------	---------------------------------

Fiche Action – Événement : Transport de matières dangereuses

Si un événement « Transport de matières dangereuses » survient sur la commune, voici une liste non exhaustive des actions pouvant être mises en œuvre.

Le Directeur des Opérations de Secours (DOS) juge de la nécessité de leur exécution et de la pertinence de l'ajout d'autres missions.

Le DOS s'en remet aux sapeurs-pompiers (COS), conseillers techniques en la matière. Suivant le type d'accident de TMD et la nature du produit en cause, il pourra être décidé d'évacuer ou de confiner tout ou partie de la population. En cas d'évacuation, les personnes doivent se diriger dans le sens contraire du vent en suivant les consignes de sécurité émises par les sapeurs-pompiers. Les itinéraires d'évacuation dépendent directement du lieu de sinistre.

• Pendant l'événement

ACTION	FICHE
Demander l'intervention des sapeurs-pompiers	page – 90
Informers la Préfecture – SIRACED-PC de l'activation du PCS	page - 89
Périmètre de sécurité – Risque TMD	page –121
Déviations de la circulation	page – 122
Diffusion de l'alerte à la population	page – 124
Alerte population - exemple de message	page – 125
Aide rédaction Communiqué de presse	page – 127
Évacuation	page – 128
Confinement	page - 131
Accueil & Hébergement	page – 129
Restauration	page – 130

• Après l'apparition de l'événement

ACTION	FICHE
Déconfinement	page - 131
Informers la population de la fin de l'alerte	

TOURVILLE SUR ARQUES	Plan Communal de Sauvegarde	VOLET FICHES ACTIONS
---------------------------------	------------------------------------	---------------------------------

Fiche Action – Événement : Nucléaire

Si un événement « Nucléaires » survient sur la commune, voici une liste non exhaustive des actions pouvant être mises en œuvre.

Le Directeur des Opérations de Secours (DOS) juge de la nécessité de leur exécution et de la pertinence de l'ajout d'autres missions.

Le DOS s'en remet aux sapeurs-pompiers (COS), conseillers techniques en la matière. Les consignes en cas d'accident nucléaire sont de confiner la population.

• Pendant l'événement

ACTION	FICHE
Demander l'intervention des sapeurs-pompiers	page – 90
Informers la Préfecture – SIRACED-PC de l'activation du PCS	page - 89
Diffusion de l'alerte à la population	page – 124
Alerte population - exemple de message	page – 125
Aide rédaction Communiqué de presse	page – 127
Confinement	page - 131
Accueil & Hébergement	page – 129
Restauration	page – 130

• Après l'apparition de l'événement

ACTION	FICHE
Déconfinement	page - 131
Informers la population de la fin de l'alerte	

TOURVILLE SUR ARQUES	Plan Communal de Sauvegarde	VOLET FICHES ACTIONS
---------------------------------	------------------------------------	---------------------------------

Fiche Action – Événement : Canicule

Si un événement « canicule » survient sur la commune, voici une liste non exhaustive des actions pouvant être mises en œuvre.

Le Directeur des Opérations de Secours (DOS) juge de la nécessité de leur exécution et de la pertinence de l'ajout d'autres missions.

Le Plan National Canicule se structure en 4 niveaux de gestion :

Le niveau 1 - veille saisonnière (Carte de vigilance verte). Il est activé chaque année du 1er juin au 31 août. Il comporte notamment la mise en œuvre d'un dispositif d'information préventive. Le numéro vert du ministère de la santé : **0 800 06 66 66** est activé le 21 juin, jour de l'été, sauf prévisions saisonnières nécessitant une ouverture préalable.

Le niveau 2 - avertissement chaleur (Carte de vigilance jaune) Si la situation le justifie, il permet la mise en œuvre de mesures graduées et la préparation à une montée en charge des mesures de gestion par les Agences Régionales de Santé.

Le niveau 3 - alerte canicule (Carte de vigilance orange). Il est déclenché par les préfets de départements et correspond à la mobilisation des acteurs concernés et à la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées à la prise en charge, notamment des personnes à risque.

Le niveau 4 - mobilisation maximale (Carte de vigilance rouge). Il est déclenché au niveau national par le Premier ministre, sur avis du ministre chargé de la santé et du ministre chargé de l'intérieur, en cas de canicule intense et étendue sur une large partie du territoire, associée à des phénomènes dépassant le champ sanitaire.

- 1er niveau : veille saisonnière**

ACTION	FICHE
Mettre à jour le registre des personnes vulnérables	page – 101

- 2ème et 3ème niveau : Avertissement chaleur et alerte canicule**

ACTION	FICHE
Alerter et mobiliser les ressources municipales	page – 86 page – 88
Diffuser des messages d'information/recommandation aux personnes vulnérables	F – 47

- 4ème niveau : Mobilisation maximale**

ACTION	FICHE
Diffusion de l'alerte à la population	page – 124
Alerter les personnes vulnérables	page – 101
Visiter les personnes vulnérables isolées	
Regrouper et soutenir les personnes isolées	

TOURVILLE SUR ARQUES	Plan Communal de Sauvegarde	VOLET FICHES ACTIONS
---------------------------------	------------------------------------	---------------------------------

Fiche Action – Événement : Episode neigeux

Si un fort épisode neigeux survient sur la commune, voici une liste non exhaustive des actions pouvant être mises en œuvre. Le Directeur des Opérations de Secours (DOS) juge de la nécessité de leur exécution et de la pertinence de l'ajout d'autres missions.

- **Avant l'apparition de l'événement**

ACTION	FICHE
Se mettre en pré-alerte : contacter les membres du PCC	page –86
Alerter la population	pages –76 et 126

- **Pendant l'événement**

ACTION	FICHE
Informar la Préfecture – SIRACED-PC du déclenchement du PCS	page – 89
Installer un périmètre de sécurité	page - 120
Déviarion de la circulation	page – 122
Déneigement la voirie	page – 123
Évacuation	page – 128
Accueil & Hébergement	page – 129
Restauration	page – 130

TOURVILLE SUR ARQUES	Plan Communal de Sauvegarde	VOLET FICHES ACTIONS
---------------------------------	------------------------------------	---------------------------------

Fiche Action – Événement : Vent violent / Tempête

Si un événement de vent violent ou de tempête survient sur la commune, voici une liste non exhaustive des actions pouvant être mises en œuvre.

Le Directeur des Opérations de Secours (DOS) juge de la nécessité de leur exécution et de la pertinence de l'ajout d'autres missions.

- **Avant l'apparition de l'événement**

ACTION	FICHE
Se mettre en pré-alerte : contacter les membres du PCC	page –86
Suivre l'évolution de la situation et les alertes météo	
Réceptionner l'alerte du Préfet	
Préenregistrer un message d'alerte pour mégaphone	page - 126
Alerter la population	page –124

- **Pendant l'événement**

ACTION	FICHE
Informers la Préfecture – SIRACED-PC du déclenchement du PCS	page – 89
Installer un périmètre de sécurité	page - 120
Déviations de la circulation	page – 122
Interdire l'accès aux zones communales boisées	
Évacuation	page – 128
Accueil & Hébergement	page – 129
Restauration	page –130

- **Après l'apparition de l'événement**

ACTION	FICHE
Appuyer la population dans le retour vers une normale (nettoyage, relogement, démarches admin.)	page -145

TOURVILLE SUR ARQUES	Plan Communal de Sauvegarde	VOLET FICHES ACTIONS
---------------------------------	------------------------------------	---------------------------------

Installer un périmètre de sécurité

ATTENTION, si risque toxique, radiologique ou en absence de protection adéquate, charger les équipes spécialisées du SDIS de mettre en place le périmètre de sécurité F – 121

DOS

Le Directeur des Opérations de Secours (DOS), définit le périmètre de sécurité à établir
Définir les contournements possibles
Définir les positionnements des barrages

SECRETARIAT

Préparer l'arrêté municipal d'interdiction d'accès et le faire signer par le Maire	page - 157
--	------------

LOGISTIQUE

Rassembler et acheminer sur les lieux le matériel et la main d'œuvre nécessaire	page -103
Mettre en place ou organiser l'installation du périmètre de sécurité	

TOURVILLE SUR ARQUES	Plan Communal de Sauvegarde	VOLET FICHES ACTIONS
---------------------------------	------------------------------------	---------------------------------

Périmètre de sécurité – risque TMD

Accident Transport de Matières Dangereuses

La conduite à tenir tient compte de la nature du produit : confinement ou évacuation.

Le périmètre de sécurité est déterminé par les sapeurs-pompiers (SDIS) en fonction de la nature du produit (nature du produit, débit de fuite ou surface polluée, enjeux exposés...).

L'installation du périmètre de sécurité est assurée par les équipes du SDIS et les forces de l'ordre qui assurent également le blocage du périmètre.

DOS

Avec le Commandant des Opérations de Secours (COS), le Directeur des Opérations de Secours (DOS), définit le périmètre de sécurité à établir
Avec le COS, définir les contournements possibles
Informar la DREAL pour une pollution de l'air ou du sol

SECRETARIAT

Préparer l'arrêté municipal d'interdiction d'accès et le faire signer par le Maire	page - 157
--	-------------------

LOGISTIQUE

Met à la disposition des équipes du SDIS/ des forces de l'ordre le matériel nécessaire pour compléter les moyens de ces services.	page -103
Assurer l'installation de la pré-signalisation	

TOURVILLE SUR ARQUES	Plan Communal de Sauvegarde	VOLET FICHES ACTIONS
---------------------------------	------------------------------------	---------------------------------

Déviation de la circulation

DOS

Le DOS définit les routes dont l'accès doit être interdit au public
Définir les contournements possibles
Définir les positionnements des barrages

SECRETARIAT

Préparer l'arrêté municipal d'interdiction de circuler et le faire signer par le Maire	page - 158
--	-------------------

LOGISTIQUE

Charger une équipe de rassembler et d'acheminer sur le terrain le matériel et la main d'œuvre nécessaire
Mettre en place ou organiser l'installation des barrages et les déviations

TOURVILLE SUR ARQUES	Plan Communal de Sauvegarde	VOLET FICHES ACTIONS
---------------------------------	------------------------------------	---------------------------------

Déneigement de la voirie

DOS

Définit les routes à déneiger	
Définit le nombre de personne à héberger	
Prend contact avec la direction départementale des routes	page – 91

LOGISTIQUE

Sollicite les agriculteurs pour l'utilisation des tracteurs	page – 100
Définit avec le DOS, le parcours (nom des rues) à déneiger	
Mobilise et met à disposition la lame de déneigement	

TOURVILLE SUR ARQUES	Plan Communal de Sauvegarde	VOLET FICHES ACTIONS
-------------------------	-----------------------------	-------------------------

Diffusion de l'alerte à la population

DOS

Définit la population à prévenir (en lien avec le responsable POPULATION)
Définit le message et les consignes de sécurité à diffuser

Définit le ou les moyens de diffusion de l'alerte :

❖ **Par affichage** sur le panneau électronique de la commune et sur le site internet

❖ **Par téléphone**

Justification : Lorsque la population à prévenir est restreinte et lorsque les numéros de téléphone sont connus l'alerte peut-être effectuée par téléphone

POPULATION

Met à disposition les annuaires téléphoniques correspondant à la population à alerter :	pages -
- Population vulnérable	101
- Population isolée	22
- Population exposée aux ruissellements	

POPULATION ET SECRÉTARIAT

Diffuse par téléphone l'alerte

❖ **Par mégaphone sur un circuit d'alerte ou porte à porte**

Justification : Lorsque l'alerte intéresse l'ensemble et/ou une majorité de la population.

POPULATION et LOGISTIQUE

Met à disposition les circuits d'alerte et facilite leur mise en œuvre	pages 80 à 82
Enregistre un message d'alerte sur le mégaphone	page - 126
Mobilise les référents de quartier pour le porte à porte et leur donne les informations et consignes à transmettre	page – 13 page - 86

❖ **Par média : Radio**

Informe la Préfecture et formule une demande de diffusion d'un message d'alerte par radio	page - 89
---	------------------

TOURVILLE SUR ARQUES	Plan Communal de Sauvegarde	VOLET FICHES ACTIONS
---------------------------------	------------------------------------	---------------------------------

Exemple de message d'alerte à la population

Composition du message d'alerte :

- Attirer l'attention : utiliser le mot « alerte »
- Source et nature de l'accident/événement
- Lieu précis de l'accident/événement (s'il ne concerne pas toute la commune)
- Caractériser le danger et prescrire le comportement à adopter
- Moyens de se tenir informé de l'évolution de la situation
- S'il s'agit d'une évacuation, indiquer les points de rassemblements et préciser que les personnes doivent se munir du minimum d'affaires personnelles dont papiers d'identité, médicaments.

Consignes individuelles de sécurité	Fiches associées
Risque Inondations	page 23
Risque Cavités souterraines	page 31
Risque Falaises mortes	page 35
Risque Transport de Matières Dangereuses	page 40
Risque nucléaire	page 43
Risque Canicule	page 47
Risque Épisode neigeux	page 50
Risque Vent violent / Tempête	page 53

Alerte sans évacuation des populations

« Alerte, Alerte, Alerte.

Un risque X menace le quartier/hameau/commune X.

Comportement à adopter face au risque X.

Restez attentifs aux instructions qui vous seront données pour votre sécurité et écoutez la radio X pour vous tenir au courant de l'évolution de la situation ».

Alerte avec évacuation des populations

« Alerte, Alerte, Alerte. Suite à l'accident/l'événement qui a eu lieu à XXX.

Evacuez immédiatement la zone où vous vous trouvez, dans le calme.

Rejoignez le lieu de regroupement

Suivez les instructions des forces de l'ordre. Munissez-vous à minima de vos papiers d'identité et médicaments ».

Alerte confinement

« Alerte, Alerte, Alerte. Suite à un accident de transport de matières dangereuses, sur la route à l'intersection sur la commune de..... vous devez impérativement vous mettre à l'abri. Enfermez-vous dans un local de préférence sans fenêtres, en bouchant soigneusement les ouvertures et en arrêtant la ventilation, la climatisation et le chauffage.

Ecoutez la radio XXX pour vous tenir au courant de l'évolution de la situation ».

TOURVILLE SUR ARQUES	Plan Communal de Sauvegarde	VOLET FICHES ACTIONS
-------------------------	------------------------------------	-------------------------

Enregistrer un message pour diffusion par mégaphone

TOURVILLE SUR ARQUES	Plan Communal de Sauvegarde	VOLET FICHES ACTIONS
-------------------------	------------------------------------	-------------------------

Aide rédaction communiqué de presse

Objectifs :

- Informer la population sur l'évolution de la situation afin de répondre aux incertitudes,
- Contrôler les informations fournies,
- Répondre aux attentes des médias,
- Alléger la « pression médiatique » sur le Poste de Commandement Communal afin de lui préserver une liberté d'action.

Quelques règles générales sur le communiqué de presse :

- S'en tenir aux faits (pas d'interprétation) ;
- Faire court et précis (éviter le trop d'information) ;
- Préciser le contexte, la nature des risques (si elle est connue) et les consignes exactes ;
- Si vous n'avez pas d'informations, il faut le dire ;
- Il vaut mieux un message qui annonce « pour le moment, nous n'avons pas de détails sur l'événement mais dès que nous aurons d'autres informations concrètes, nous les fournirons sans délais » que de ne rien dire ;
- Veiller à l'uniformité des messages (pour cela, éviter de se précipiter lors du premier message qui risque de ne pas donner la bonne information) ;
- Ne pas être alarmiste, ni optimiste ;
- Assurer une information régulière, surtout si une mise à l'abri a été préconisée.



**Faire valider le communiqué de presse par le DOS (Maire ou Préfet)
avant toute diffusion**

TOURVILLE SUR ARQUES	Plan Communal de Sauvegarde	VOLET FICHES ACTIONS
-----------------------------	------------------------------------	---------------------------------

Évacuation

DOS

Définit la population à évacuer	
Définit le lieu de rassemblement	
Définit l'itinéraire d'évacuation	
Lors des évacuations de longue durée, sollicite la gendarmerie pour mettre en place des patrouilles dans les quartiers évacués afin de les sécuriser et de les protéger contre le pillage	page - 89

SECRETARIAT

Informe la Préfecture – SIRACED-PC	page - 89
------------------------------------	------------------

POPULATION / LOGISTIQUE

Diffuse aux populations concernées l'ordre d'évacuer, les modalités d'évacuation et le lieu de rassemblement	
Assure l'organisation et la logistique du lieu de rassemblement de la population (CARE)	page - 66
Recense les personnes évacuées : - Formulaire opérationnel : Fiche recensement personnes évacuées	page - 152

LIEUX PUBLICS ET ERP

Informe les responsables des lieux publics de l'évacuation, des modalités d'évacuation et du lieu de rassemblement	pages – 64 et 98
Organise sur le lieu de rassemblement l'accueil des scolaires	

Quelques règles pour l'évacuation :

- Toute décision d'évacuation doit être notifiée au Préfet,
- Ne pas séparer les familles,
- Eventuellement prévoir la création d'un chenil pour l'accueil des animaux domestiques,
- Consigner la situation en cas de refus d'évacuation. Eventuellement, procéder à une évacuation d'autorité (avec gendarmerie), en cas de danger grave.

TOURVILLE SUR ARQUES	Plan Communal de Sauvegarde	VOLET FICHES ACTIONS
---------------------------------	------------------------------------	---------------------------------

Accueil & Hébergement

DOS

Définit le lieu de l'hébergement	page - 106
----------------------------------	------------

SECRETARIAT

Informe la Préfecture - SIRACED-PC de l'ouverture du lieu d'hébergement	page - 89
---	-----------

POPULATION / LIEUX PUBLICS ET ERP

Recense le nombre de personnes à héberger
Reste en lien avec le RESPONSABLE CARE pour assurer le bon suivi de la population
Si nécessaire, demande l'intervention d'association de sécurité civile ou de la CUMP pour assurer un soutien psychologique aux impliqués ou sinistrés.

LOGISTIQUE

Recense les moyens et la logistique nécessaire pour le CARE, et les mets à disposition du lieu
Prend contact avec les associations agréées de la sécurité civile pour une demande de matériel de couchage Prendre contact avec la Préfecture pour appuyer la demande de matériel de couchage auprès des associations agréées de sécurité civile, si besoin.

RESPONSABLE CARE (avec l'appui des bénévoles/réservistes)

Assure l'organisation et la logistique sur site du lieu de l'hébergement : installation zone d'accueil, zone d'information ; zone de ravitaillement ; zone d'hébergement	page - 66
Assure la gestion administrative du lieu d'accueil (entrées et sorties) : - Formulaire opérationnel : Fiche gestion des lieux d'accueil	page - 151
Recueille au sein les besoins ou situations particulières (femmes enceintes, personnes vulnérables, traitements médicamenteux nécessaires...)	
Assure une information régulière du PCC sur la situation (effectif présents, situations particulières, besoins)	

❖ **Demande de matériel de couchage :** En cas de besoin de matériel de couchage, les associations agréées de sécurité civile peuvent être intégrées aux dispositifs mis en place par les pouvoirs publics (article 35 de la loi de modernisation du 13 août 2004).

TOURVILLE SUR ARQUES	Plan Communal de Sauvegarde	VOLET FICHES ACTIONS
---------------------------------	------------------------------------	---------------------------------

Restauration

Les locaux de la cantine scolaire peuvent être utilisés pour assurer la réalisation des repas. Pendant la période scolaire, la cantine scolaire dispose de stocks limités qui peuvent être complétés au besoin avec les stocks des entreprises/artisans privés.

DOS et POPULATION

Recense le nombre de personne à nourrir (gestionnaire de la crise compris)
Recueillir les besoins particuliers (allergies, femmes enceintes...)

LOGISTIQUE

Mobilise le personnel du service de restauration scolaire	page - 88
Identifie avec le personnel du service de restauration scolaire les besoins en vivre nécessaires au regard des éventuels stocks et du nombre de repas à servir	
Sollicite les entreprises et artisans (thématique alimentaire) et identifie leur capacité (stocks, production possible...)	
Assure la distribution des repas : - Possibilité de mobiliser les associations agréées de la sécurité civile	

TOURVILLE SUR ARQUES	Plan Communal de Sauvegarde	VOLET FICHES ACTIONS
---------------------------------	------------------------------------	---------------------------------

Confinement

DOS

Avec le COS, définit la zone de confinement
Recueille les précautions spécifiques en fonction du produit concerné auprès du SDIS

POPULATION / LOGISTIQUE

Diffuse aux populations concernées les consignes à respecter
--

PUBLICS ET ERP

Diffuse responsables des établissements concernés les consignes à respecter	page - 131
Recueille pour chaque établissement les informations nécessaires : - Compléter la fiche lieux publics et ERP – Questionnaire identification	page - 155

Consignes à respecter lors d'un ordre de confinement :

	Rentrer rapidement dans le bâtiment en le plus proche.		Eviter toute flamme ou étincelle Ne fumer pas
	Fermer les portes, les fenêtres et toutes ouvertures vers l'extérieur Arrêter les climatisations et les ventilations		Ne téléphonez pas libérez les lignes pour les secours
	Calfeutrer les portes, les fenêtres et les aérations		N'aller pas chercher vos enfants à l'école, ils sont pris en charge
	Ecouter la radio France Bleu Haute-Normandie 100.1		



Attention, le déconfinement doit se faire de manière progressive. Aérer convenable chaque salle confinée, avant d'entrer dans le reste du bâtiment

TOURVILLE SUR ARQUES	Plan Communal de Sauvegarde	VOLET FICHES ACTIONS
---------------------------------	------------------------------------	---------------------------------

Fermer les réseaux d'alimentation

Lors de la survenue de certains événements perturbants, comme une inondation ou lors d'une évacuation, il peut être nécessaire de couper les réseaux d'alimentation.

DOS et ERP

Détermine les bâtiments communaux exposés
Priorise les bâtiments dont il faut couper l'alimentation

LOGISTIQUE

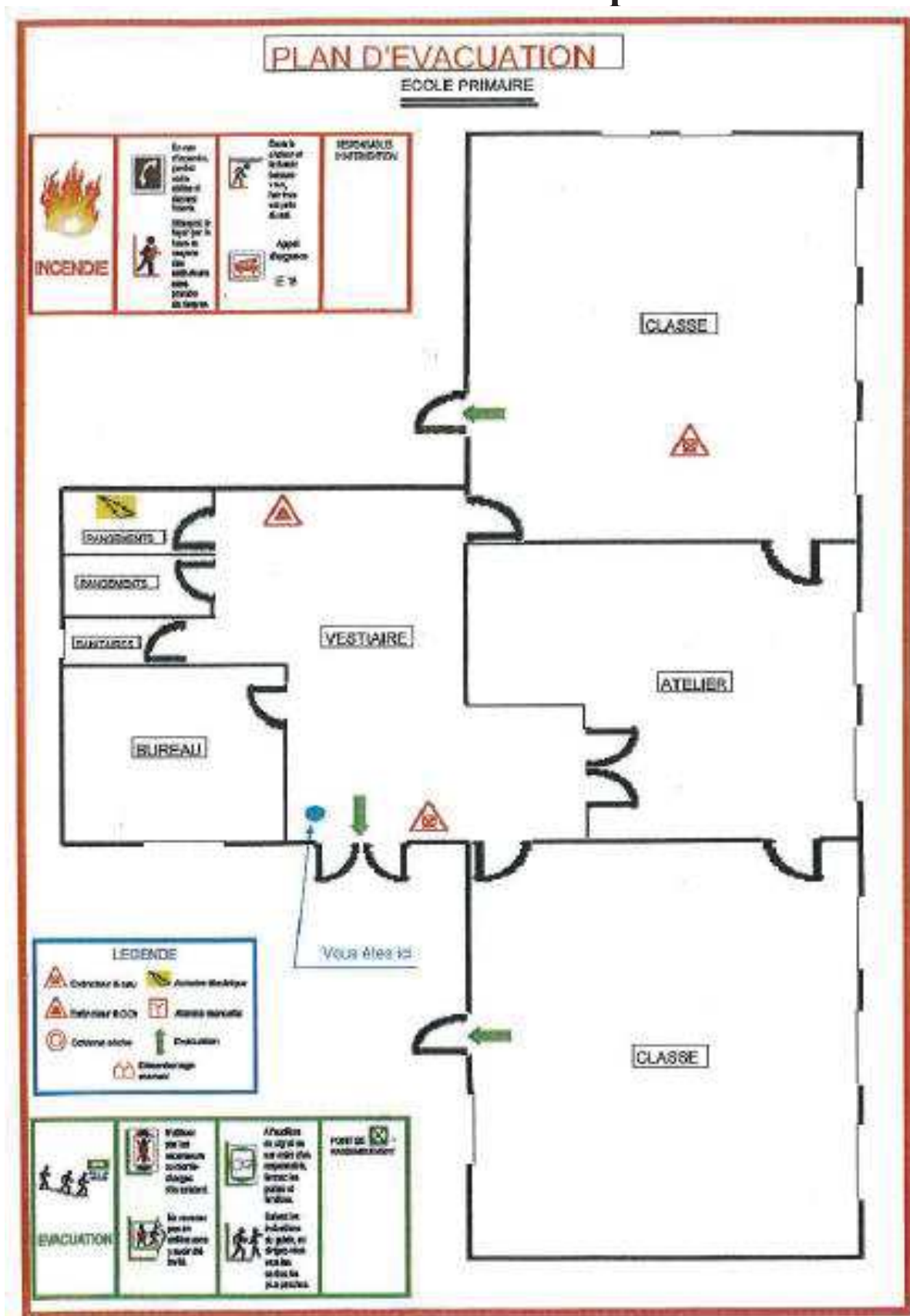
Mobilise le personnel technique et les moyens d'ouverture des compteurs
Intervient sur les bâtiments pour couper les réseaux d'alimentation exposés

Bâtiment	Fiche
Mairie	page 133
Ecole primaire	page 134
Ecole maternelle	page 135
Cantine	page 136
Salle polyvalente	page 137
Presbytère	page 138
Atelier municipal	page 139
Stade	page 140
Eglise	page 141

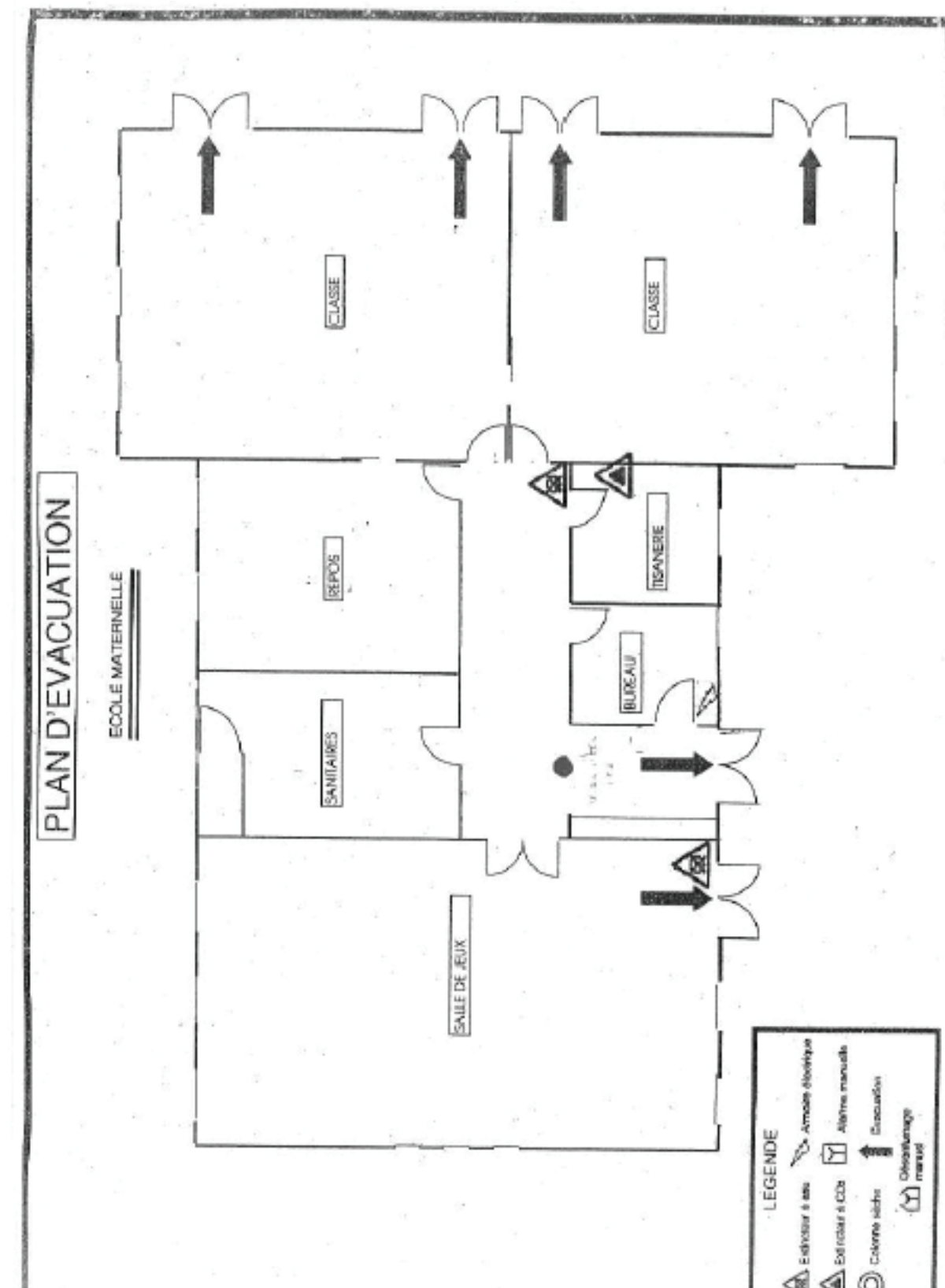
Plan des réseaux – Mairie



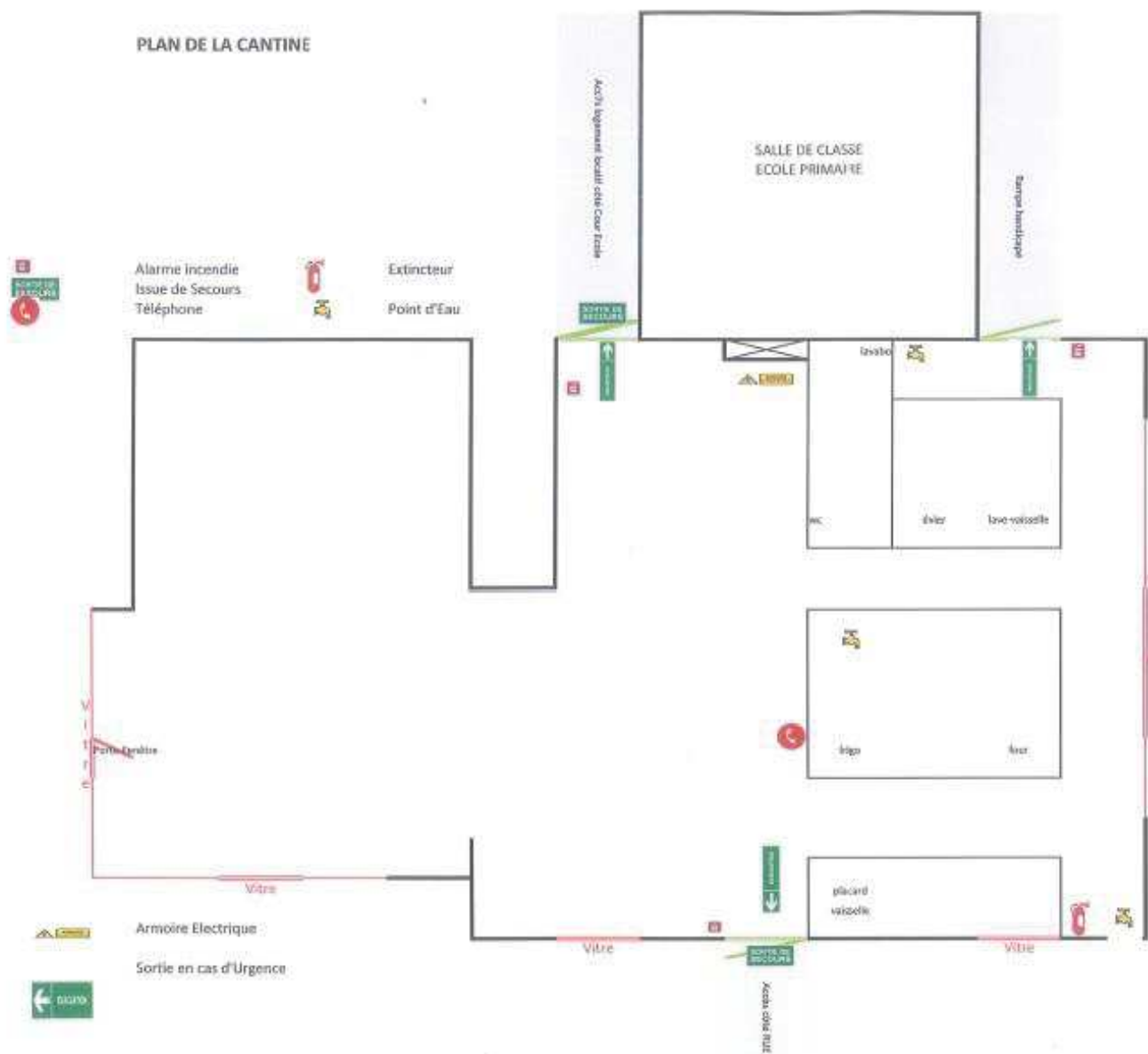
Plan des réseaux – Ecole primaire

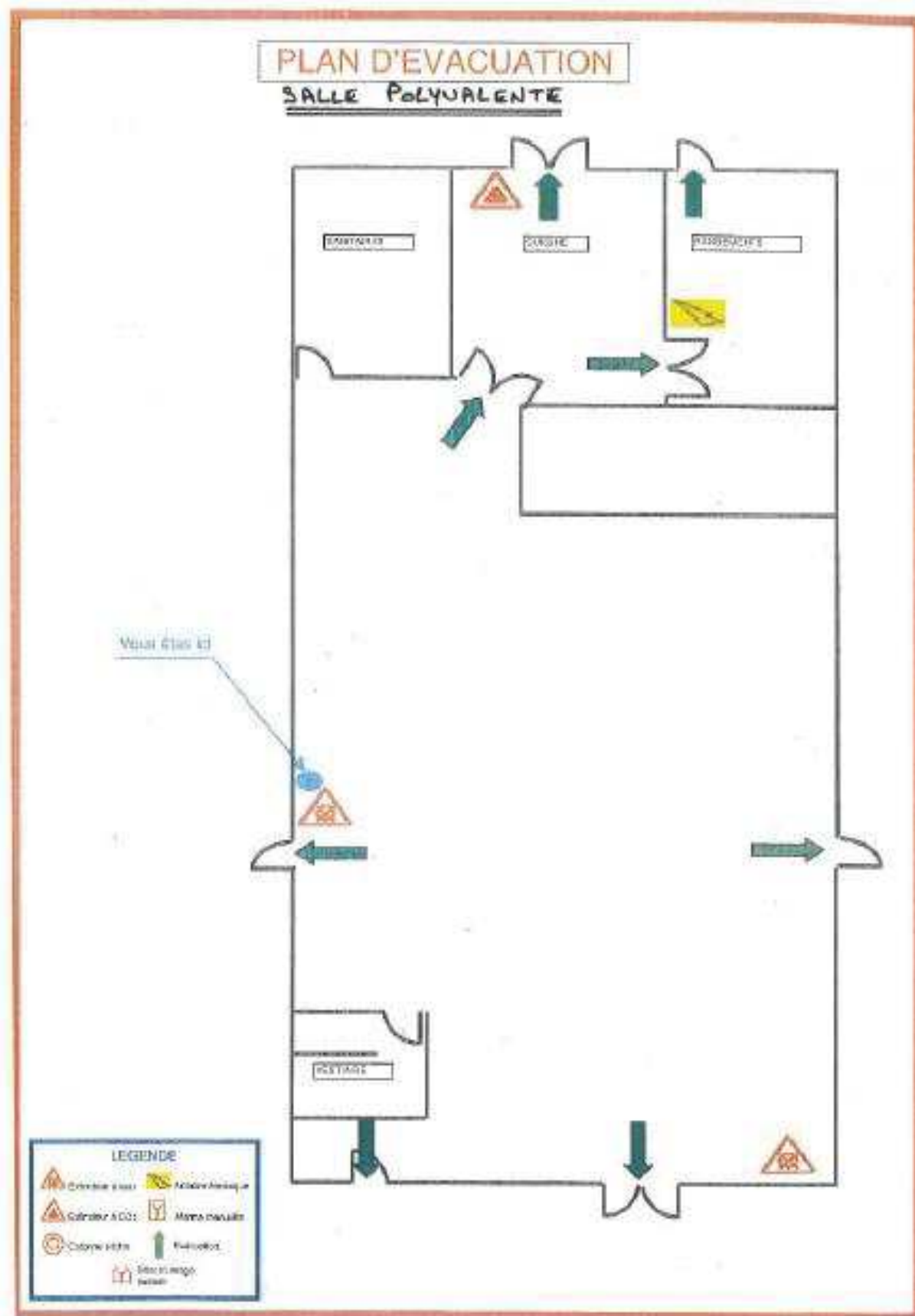


Plan des réseaux – Ecole maternelle

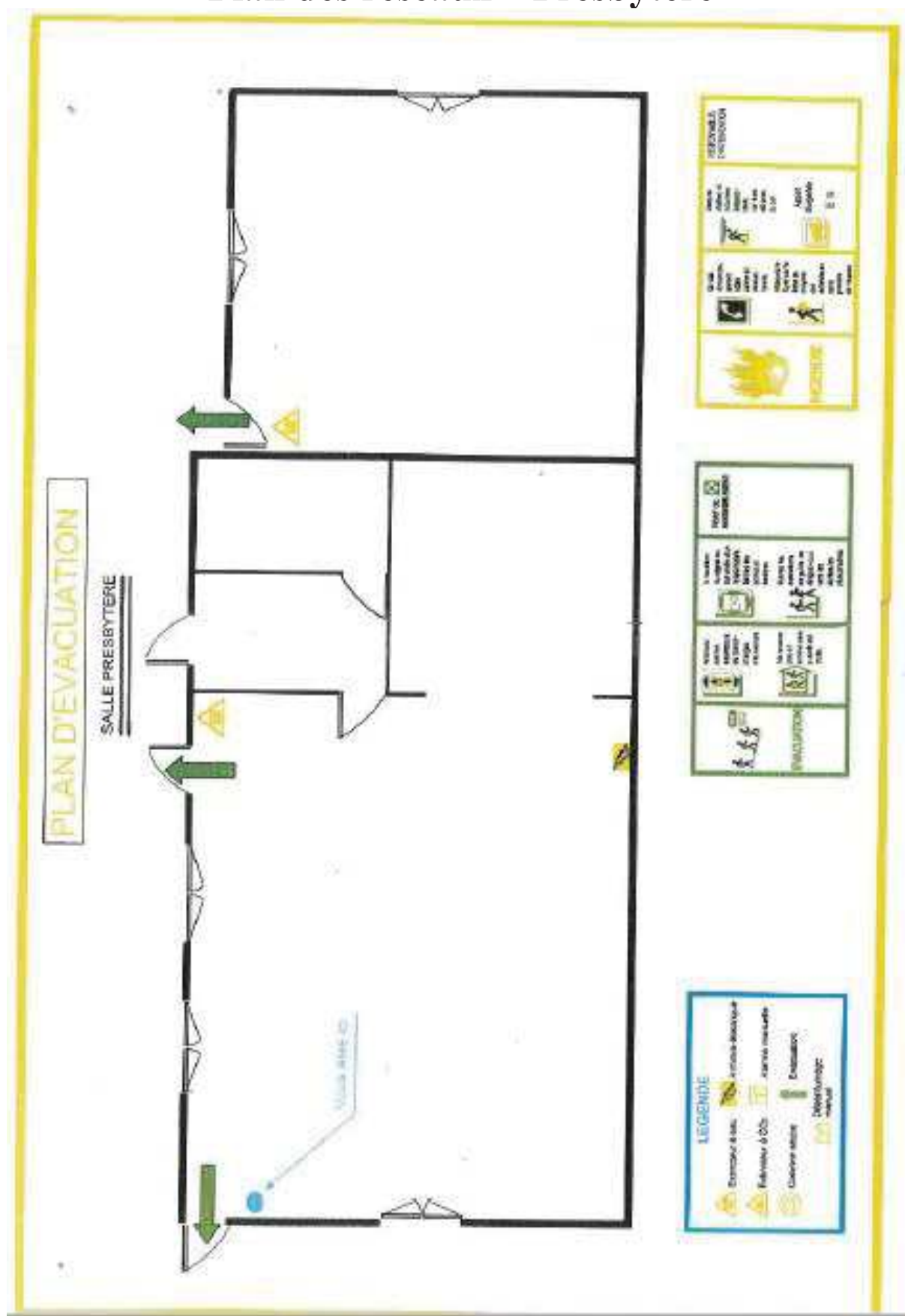


Plan des réseaux – Cantine

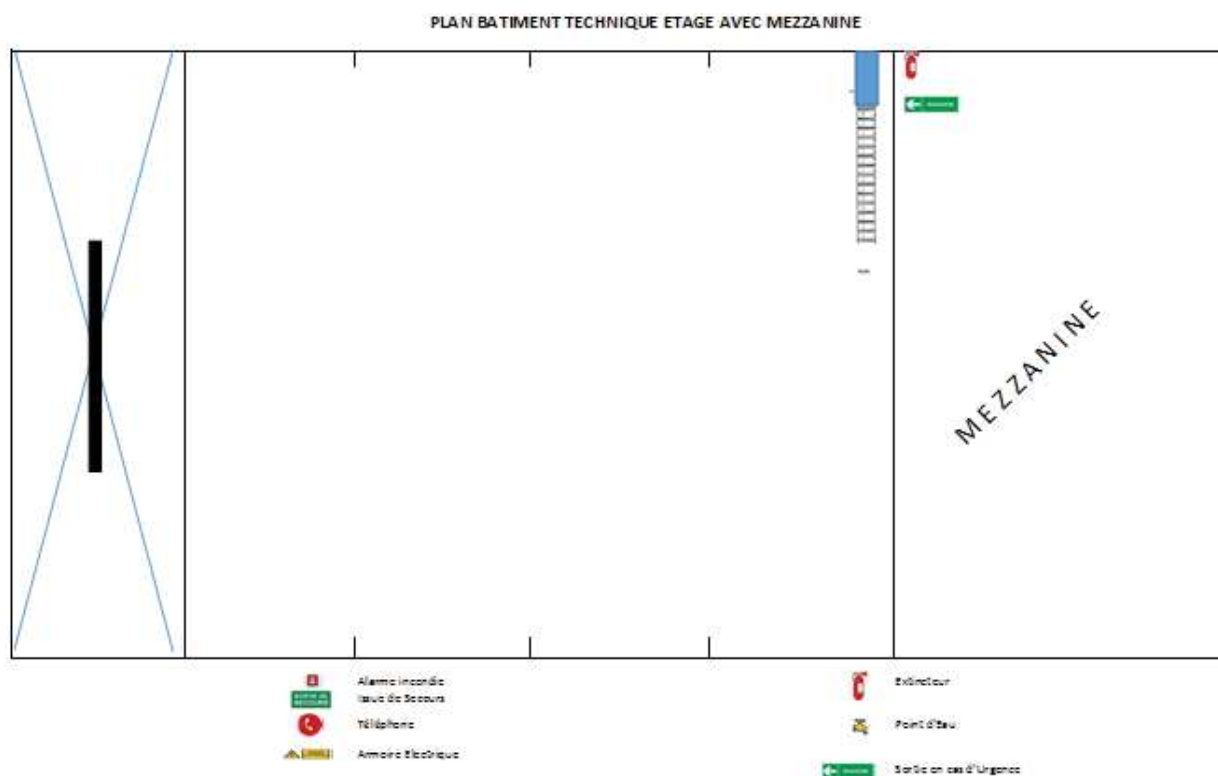
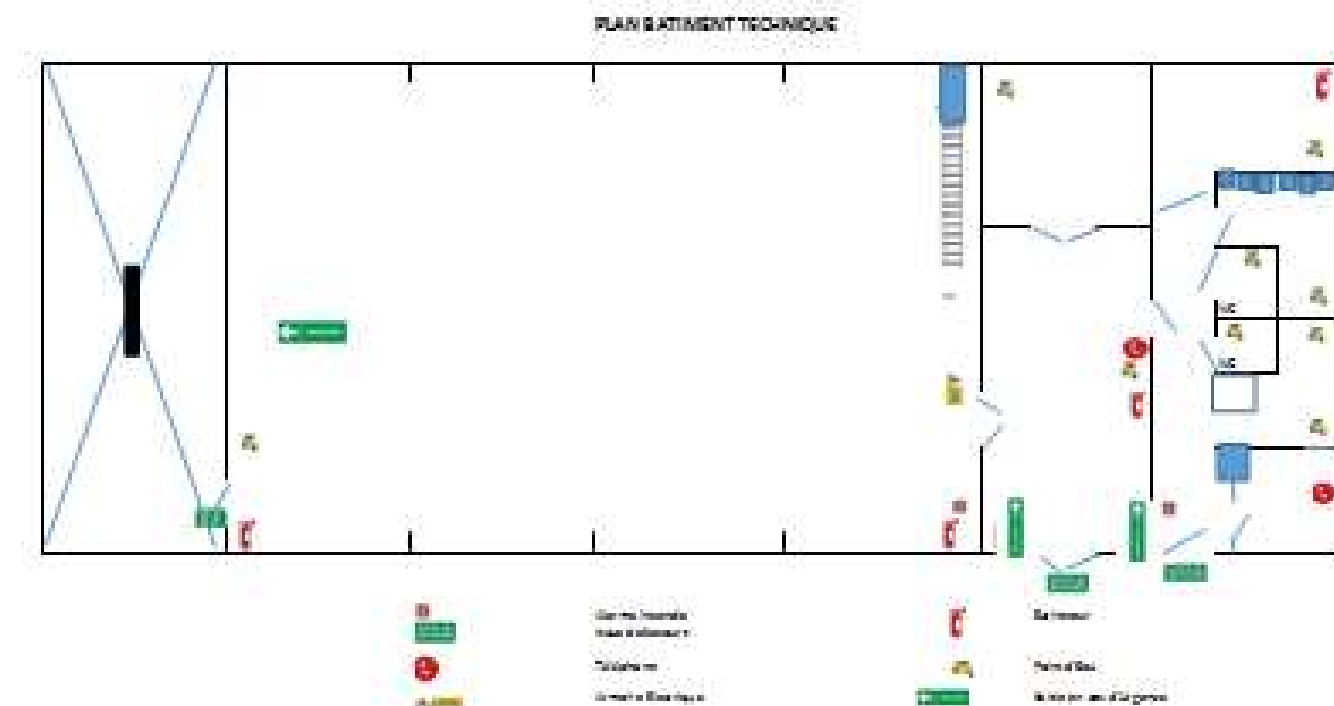


Plan des réseaux – Salle polyvalente

Plan des réseaux – Presbytère

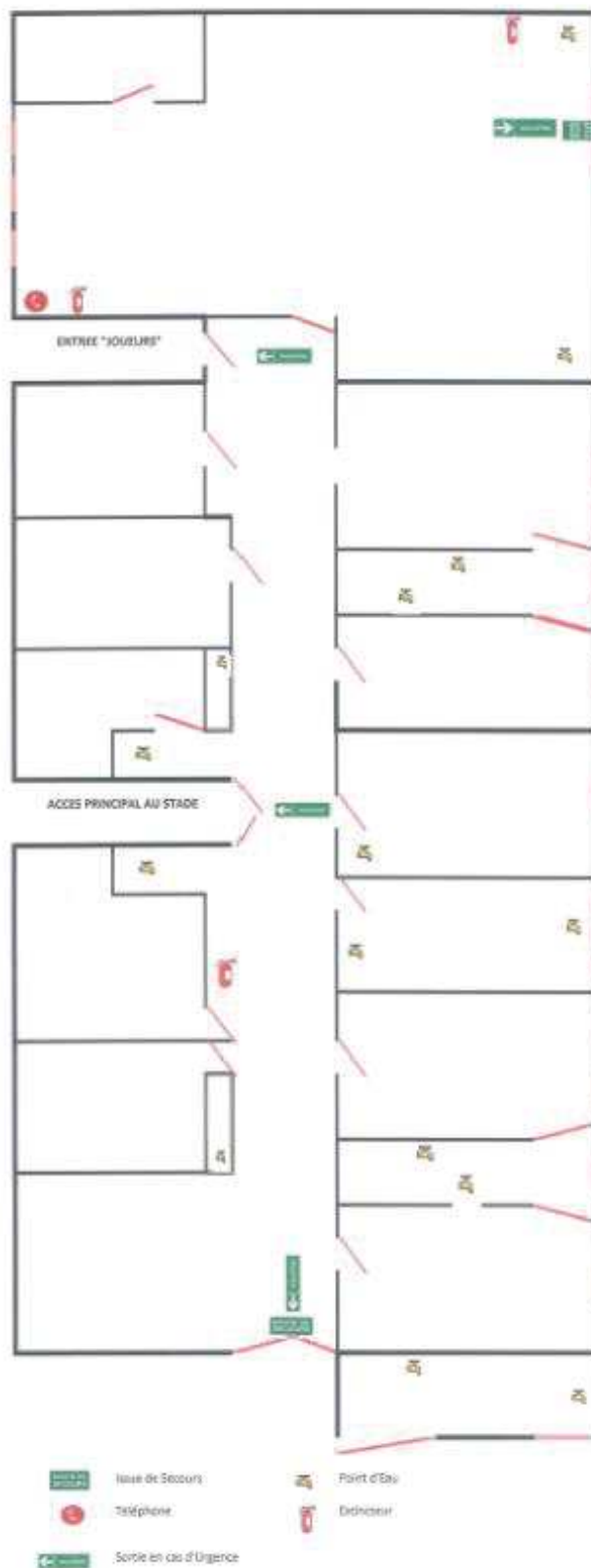


Plan des réseaux – Atelier communal



Plan des réseaux – Stade

PLAN VESTIAIRES STADE DE FOOT :



TOURVILLE SUR ARQUES	Plan Communal de Sauvegarde	VOLET FICHES ACTIONS
-------------------------	------------------------------------	-------------------------

Plan des réseaux – Eglise

TOURVILLE SUR ARQUES	Plan Communal de Sauvegarde	VOLET FICHES ACTIONS
---------------------------------	------------------------------------	---------------------------------

Regrouper et soutenir les personnes vulnérables aux canicules

Mise en place d'un lieu de rafraîchissement et de convivialité pour les personnes vulnérables aux canicules.

DOS

Définir et mettre à disposition un lieu de rafraîchissement – Salle climatisée ou fraîche
Définir les horaires d'ouvertures et de fermeture en fonction de la situation (pendant les heures les plus chaudes)

SECRETARIAT

Préparer / Imprimer les consignes individuelles de sécurité – Risque Canicule	page - 55
---	------------------

POPULATION / LIEUX PUBLICS ET ERP

Identifier les personnes vulnérables aux canicules avec le registre des personnes vulnérables et la liste des habitations isolées Ajouter toutes populations pouvant être vulnérables et/ou isolées (femmes enceintes...)	page - 108
Identifier les personnes ne pouvant pas se déplacer par leurs propres moyens Les mettre en contact avec des personnes possédant un moyen de transport ou assurer leur transport	
Informers les personnes vulnérables (voire l'ensemble de la population) de l'ouverture d'un « lieu de rafraîchissement et de convivialité destiné aux personnes vulnérables aux canicules »	
Diffuser les consignes et recommandations en cas de canicule	
Assure la gestion administrative du lieu de rafraîchissement : - Formulaire opérationnel : Fiche gestion des lieux d'accueil	page - 153

LOGISTIQUE

Assure l'organisation et la logistique du lieu de rafraîchissement
Prend contact avec les associations agréées de la sécurité civile pour un appui dans l'animation du lieu de rafraîchissement Prendre contact avec la Préfecture pour appuyer la demande de mobilisation des associations agréées de sécurité civile, si besoin.

TOURVILLE SUR ARQUES	Plan Communal de Sauvegarde	VOLET FICHES ACTIONS
---------------------------------	------------------------------------	---------------------------------

Visiter et soutenir les personnes vulnérables aux canicules

DOS / POPULATION / LIEUX PUBLICS ET ERP / LOGISTIQUE

Identifier les personnes vulnérables aux canicules avec le registre des personnes vulnérables et la liste des habitations isolées Ajouter toutes populations pouvant être vulnérables et/ou isolées	page - 108
Mobiliser les ressources nécessaires (agents, élus, associations...) pour assurer les visites	page – 89 page - 90
Mettre en place un circuit de visite des personnes vulnérables	
Identifier des points de ravitaillement en eau minérale	

SECRETARIAT

Préparer / Imprimer les consignes individuelles de sécurité – Risque Canicule	page - 55
Tenir à jour un compte-rendu des personnes visitées et des actions réalisées	page - 157

- Visiter les personnes vulnérables et :

- o Diffuser les consignes et recommandations « Risque canicule »,
- o Demander si la personne reçoit des visites extérieures (famille, voisins, amis...),
- o Recueillir les besoins, difficultés de la personne,
- o Distribuer de l'eau si nécessaire.

TOURVILLE SUR ARQUES	Plan Communal de Sauvegarde	VOLET FICHES ACTIONS
-------------------------	-----------------------------	-------------------------

Mettre en place une chapelle ardente

Lors d'un événement grave entraînant le décès de plusieurs personnes, la commune peut être amenée à mettre en place une chapelle ardente. Cette chapelle a pour objectif de gérer au mieux l'arrivée des corps, d'assurer leur meilleur traitement, mais aussi de permettre aux familles de victimes de venir se recueillir. L'endroit choisi doit donc rigoureusement respecter plusieurs conditions :

- Une **accessibilité** par la route pour faciliter le travail des véhicules de transport de corps et l'arrivée des familles. Cependant, l'accès à la salle doit être contrôlé.
- La possibilité de créer un **local technique** pour les médecins légistes dans une salle adjacente
- La **salubrité** et **l'hygiène** du lieu : salle sèche, température réglable et/ou ne dépassant pas les 18°

D'autre part, la chapelle ardente doit respecter un principe **d'égalité du traitement** des corps :

- Cercueils espacés de manière égale en colonnes, afin de créer des voies de circulation
- Pas de signes religieux mais la possibilité pour les familles de s'entretenir avec un représentant de leur culte

La préfecture tient à jour une liste des établissements permanents (pompes funèbres) pouvant accueillir des corps, ainsi que des lieux potentiels pouvant devenir des chapelles ardentes.

Le choix et la gestion du lieu est attribuée à opérateur unique, généralement nommé par le Préfet, responsable de la répartition des tâches et missions de chacun.

DOS

Contacte le SIRACED-PC afin d'obtenir la liste des établissements permanents ou des potentiels lieux de chapelle ardente	page - 90
Peut éventuellement demander la mise en place d'une chapelle ardente sur sa commune, avec la nomination d'un responsable pour choisir et gérer le lieu	
Demande la mobilisation d'une CUMP (Cellule d'Urgence Médico-Psychologique)	

POPULATION / LOGISTIQUE

Apporte son soutien et sa connaissance de la commune au responsable de la chapelle ardente	
Assure le contrôle des entrées et sorties de la chapelle ardente via le formulaire	page - 158
Participe, si nécessaire, à l'accompagnement des familles vers les corps	

TOURVILLE SUR ARQUES	Plan Communal de Sauvegarde	VOLET FICHES ACTIONS
---------------------------------	------------------------------------	---------------------------------

Favoriser le retour vers une situation normale

Une fois l'évènement terminé, la commune doit rester mobilisée pour accompagner le retour vers une normale. Elle peut mobiliser des Réservistes Communaux de Sécurité Civile ou des Associations de Sécurité Civile pour l'aider dans ce sens.

Assurer une assistance matérielle aux plus démunis : vêtements, affaires de toilette, etc.

- Créer un appel au don dans la commune,
- Faire appel aux associations caritatives.

Participer à la remise en état :

- Identifier les zones et foyers ayant subis des dommages,
- Evaluer les dégâts et des besoins,
- Prioriser les zones et les classer selon le type de besoin,
- Mobiliser le personnel communal,
- Aider les sinistrés à accéder à leurs domiciles, à protéger et nettoyer leurs habitations (aide à l'habitabilité) – **après avoir pris des photos du sinistre**,
- Diffuser une liste des professionnels du bâtiment.

Mettre en place un soutien et une aide psychologique auprès de la population, mais aussi des responsables de la gestion de crise :

- Choisir un lieu adapté, avec possibilité d'intimité (plusieurs petites unités), au plus près des sinistrés,
- Informer la population de la création de ce lieu de soutien psychologique,
- Demander la CUMP, ou la présence d'un psychologue, assistant social ou médecin,
- Eventuellement mettre en place un numéro d'appel d'urgence (hors horaires de permanence).

Appuyer la population dans les démarches administratives :

- Mettre en place un Guichet Unique, en Mairie, ou en salle polyvalente pour les démarches d'assurance, ou pour refaire des papiers d'identité, ou du conseil juridique.
- Rappeler aux sinistrés de prendre des photos des dégâts pour l'assurance,
- Diffuser l'information sur l'indemnisation CATNAT.

Gérer les déchets

- Dégager en priorité les voiries pour l'accès des secours,
- Prévoir un site de stockage temporaire des déchets : accessible, hors zone inondable, n'ayant pas/peu d'impact sur l'environnement, et facilement restaurable,
- Sensibiliser la population au tri des déchets (toxiques, bois, ferraille et tout venant) et les accompagner dans la démarche.

TOURVILLE SUR ARQUES	Plan Communal de Sauvegarde	VOLET FICHES ACTIONS
---------------------------------	------------------------------------	---------------------------------

Réaliser un Retour d'Expérience

Quand ?

Qui participe ?

Date et nature de l'évènement :

Date du REX :

Phase de pré-alerte
Mise en vigilance des membres du PCC :
Réalisation d'un circuit de pré-alerte :
Information de la population :

Activation du PCS
Décision effective : Oui ou Non Préfecture informée : Oui ou Non Arrêté d'activation pris : Oui ou Non
Installation logistique du PCC (main courante, téléphone, etc.) :
Réunion des membres du PCC (contact, arrivée, point de situation) :

Hierarchisation des missions au PCC
Réalisation de points de situation (fréquence, clarté, utilité) :
Clarté des décisions prises :
Coopération et communication entre responsables :
Main courante, transmission et relations avec les autorités et gestionnaires d'urgence :

TOURVILLE SUR ARQUES	Plan Communal de Sauvegarde	VOLET FICHES ACTIONS
---------------------------------	------------------------------------	---------------------------------

Missions de terrain
Gestion de l'effectif :
Efficacité des missions :
Communication et remontée des infos avec le PCC :

Observations générales
Points positifs :
Axes d'amélioration possibles :
Ressenti général :

TOURVILLE SUR ARQUES	Plan Communal de Sauvegarde	VOLET FORMULAIRES
---------------------------------	------------------------------------	------------------------------

Formulaires opérationnels et arrêtés municipaux – Sommaire

Documents et fichiers de la clé USB « PCS de Tourville sur Arques »	149
Modèle de main courante	150
Fiche gestion des lieux d'accueil.....	151
Fiche recensement personnes évacuées	152
Fiche personne vulnérable visitée – canicule	153
Fiche gestion de la chapelle ardente	154
Fiche lieux publics et ERP - Questionnaire identification du public	155
Arrêté de déclenchement du PCS	156
Arrêté d'interdiction d'accès	157
Arrêté d'interdiction de circuler sur la route	158
Arrêté de réquisition	159
Information sur l'indemnisation des victimes de catastrophe naturelle	161
Demande communale de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle – Cerfa N°13669*01	162
Fréquences des radios conventionnées	163
Fiche de mise à jour du système d'alerte « GALA »	164
Fiche de présence au Poste de Commandement Communal	165

TOURVILLE SUR ARQUES	Plan Communal de Sauvegarde	VOLET FORMULAIRES
---------------------------------	------------------------------------	------------------------------

Documents et fichiers de la clé USB « PCS de Tourville sur Arques »

☐ **Plan Communal de Sauvegarde complet**

- o Version complète modifiable (Format word)
- o Version complète protégée (Format PDF)

☐ **Plan Communal de Sauvegarde public**

- o Version publique modifiable (Format word)
- o Version publique protégée (Format PDF)

☐ **Cartographie**

- o Plan de Tourville sur Arques
- o Cartographie des cavités
- o Plan des secteurs « diffusion de l'alerte »

☐ **Zoom secteur 1 carte cavités**

☐ **Zoom secteur 2 carte cavités**

☐ **Zoom secteur 3 carte cavités**

☐ **Zoom secteur 4 carte cavités**

☐ **Autres**

- o DICRIM
- o Affiche communale des risques
- o Main courante vierge
- o Organigramme PCC vierge
- o Arrêté de déclenchement du PCS
- o Arrêtés d'interdiction de circulation ou d'accès

Modèle de main courante

Date / Heure	Origine	Événement /Message	Actions décidées	Observation

UNE FOIS L’EVENEMENT TERMINE OU LE PCS DESACTIVE, CE DOCUMENT DOIT ÊTRE ARCHIVE

Fiche gestion des lieux d'accueil

Lieu d'accueil :

Date :

Numéro d'ordre d'arrivée	Heure entrée	NOM Prénom Date de naissance	Adresse Téléphone	Soins particuliers (allergies, traitements, femme enceinte...)	Personne à prévenir Coordonnées	Heure de départ du site	Vers	Signature

UNE FOIS L'EVENEMENT TERMINE OU LE PCS DESACTIVE, CE DOCUMENT DOIT ÊTRE ARCHIVE

Fiche recensement personnes évacuées

Numéro d'ordre	NOM Prénom Date de naissance	Adresse	Date et heure	Numéro de téléphone	Évacuée vers

UNE FOIS L'EVENEMENT TERMINE OU LE PCS DESACTIVE, CE DOCUMENT DOIT ÊTRE ARCHIVE

Fiche personne vulnérable visitée – canicule

Numéro d'ordre	NOM Prénom Date de naissance	Adresse	Date et heure	Actions réalisées	Observations

UNE FOIS L'EVENEMENT TERMINE OU LE PCS DESACTIVE, CE DOCUMENT DOIT ÊTRE ARCHIVE

Fiche gestion de la chapelle ardente

Lieu d'accueil :

N°	Date et Heure entrée	NOM Prénom	Adresse	Téléphone	Défunt visité	Observations	Heure de départ du site	Signature

UNE FOIS L'EVENEMENT TERMINE OU LE PCS DESACTIVE, CE DOCUMENT DOIT ÊTRE ARCHIVE

Fiche lieux publics et ERP - Questionnaire identification du public

Questionnaire rempli par :	
Date	
Heure	
Identification du lieu public	
Prénom, nom de la personne contactée	
Numéro de téléphone permettant de joindre l'établissement	
Demander à la personne de désigner au sein de l'établissement, une personne qui reste à l'écoute de la radio et qui répond au téléphone. (Si possible identité de la personne désignée.....)	
Combien de personnes sont présentes dans les locaux	
Combien de personnes ont des difficultés pour se déplacer / problème santé	
Y-a-t-il des femmes enceintes	
Combien y-a-t-il d'enfants (Indiquez leur âge)	
Si une mesure de mise à l'abri est préconisée, demander à votre interlocuteur de couper les centrales de traitement d'air et la ventilation	
Demander au personnel de l'établissement de regrouper si possible les enfants (par classe pour les écoles...)	
Transmettre vos coordonnées à votre interlocuteur	

Arrêté de déclenchement du PCS

Le Maire de la commune de Tourville sur Arques

Vu Le CGCT et plus particulièrement les articles L2212-2 et L2212-4 concernant les pouvoirs de police du maire, ainsi que les articles L1424-8 et suivants relatifs aux réserves communales de sécurité civile

Vu la loi n°2004-811 du 13 août 2004 relative à la modernisation de la sécurité civile, notamment ses articles 13 et son chapitre IV

Vu le décret d'application n°2005-1156 du 13 septembre 2005 relatif au plan communal de sauvegarde

Vu le Code de la Sécurité Intérieure, Livre VII, Art L731-3

Vu le plan communal de sauvegarde de la commune entré en application par arrêté municipal du....

Vu les circonstances revêtant un caractère exceptionnel découlant de (inscrivez l'événement ayant justifié la mise en œuvre du PCS) :
.....

Vu la demande de Monsieur le préfet de la Seine-Maritime (éventuellement)

Arrête

Article 1^{er} : Le plan communal de sauvegarde de la commune sera mis en application à compter de ce jour àh.....

Article 2 : Copie du présent arrêté est communiquée à Monsieur le préfet de Seine-Maritime.

Fait à Tourville sur Arques, le

UNE FOIS L'EVENEMENT TERMINE OU LE PCS DESACTIVE, CE DOCUMENT DOIT ÊTRE ARCHIVE

Arrêté d'interdiction d'accès

Le Maire de la commune de Tourville sur Arques

Vu la loi n°2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile,
Vu les articles L2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Voirie Routière,
Vu le rapport d'expertise géotechnique établi par le cabinet géotechnique en date du

Considérant : Qu'en raison de la menace grave de au droit des parcelles appartenant à M. et Mme avec incidence sur les parcelles appartenant à M. et Mme.....

Il y a lieu d'interdire l'accès aux propriétés concernées à toutes personnes y compris les propriétaires, à l'exception des personnes dûment autorisées et chargées de suivre l'évolution de la situation ou de prendre les mesures propres à y remédier ;

Le Maire arrête

Article 1^{er} : L'accès aux propriétés ci-après énumérées est interdit à toutes personnes, y compris les propriétaires, à l'exception des personnes dûment autorisées et chargées de suivre l'évolution de la situation ou de prendre les mesures propres à y remédier :

- Parcelle appartenant à M. et Mme.....
- Parcelle appartenant à M. et Mme.....

Article 2 : Cette interdiction sera maintenue tant que les mesures préconisées dans le rapport géotechnique susvisé établi par le cabinet géotechnique..... pour mettre fin aux risques encourus n'auront pas été réalisées. Article 3 : Le présent arrêté, qui sera notifié aux propriétaires et affiché à la mairie ainsi que sur les lieux concernés, entrera en vigueur immédiatement.

Fait à Tourville sur Arques, le

Arrêté d'interdiction de circuler sur la route

(Communale, nationale, départementale, chemin, place...)

Le Maire de la commune de Tourville sur Arques

Vu les articles L2212-1 et suivants du Code Générale des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Voirie Routière,

Considérant les conditions de circulation difficiles dues,

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour faciliter la circulation des usagers et d'assurer leur sécurité,

Arrête

Article 1^{er}

L'accès à la voie (communale, départementale, nationale...) est interdite jusqu'à nouvel ordre.

Article 2

Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie ainsi que toute force de police sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 3

Ampliation de cet arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Préfet du Département,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Yvetot,
- Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours.

Fait à Tourville sur Arques, le
Le Maire

UNE FOIS L'EVENEMENT TERMINE OU LE PCS DESACTIVE, CE DOCUMENT DOIT ÊTRE ARCHIVE

Arrêté de réquisition

Le Maire de la commune de Tourville sur Arques

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2212-2 alinéa 5,
Vu la loi n°2004-811 du 13 août 2004 et notamment son article 28,
Vu le code Pénal, article R642.1,

Considérant : *détailler les faits pour montrer*

- L'urgence avérée de la situation
- L'atteinte ou le risque d'atteinte à l'ordre public
- L'insuffisance ou absence des moyens de la commune

.....
.....

Arrête

Article 1^{er} :

Il est prescrit à (Nom-Prénom ou raison sociale).....

Adresse :

Téléphone : Fax :

D'avoir à se présenter sans délai à la mairie de Logo et/ou nom de la commune pour effectuer la mission qui lui sera confiée

De mettre sans délai à disposition du Maire le matériel suivant :

.....
.....

et de le mettre en place à

.....
.....

Article 2 L'entreprise prestataire sera indemnisée dans les conditions fixées par la loi susvisée et ses textes d'application. L'inexécution de cet ordre de réquisition sera poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Le présent ordre de réquisition sera notifié au prestataire ou au responsable de l'entreprise prestataire ou à son représentant.

UNE FOIS L'EVENEMENT TERMINE OU LE PCS DESACTIVE, CE DOCUMENT DOIT ÊTRE ARCHIVE

Article 3

Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie ainsi que toute force de police sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 4

Ampliation de cet arrêté sera transmise à : - Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Yvetot.

Fait à Tourville sur Arques, le

Le Maire

ACCUSE DE RECEPTION DE L'ORDRE DE REQUISITION

Monsieur ou Madame

le responsable de la Société

sise à reconnaît
avoir reçu notification de l'ordre de réquisition du Maire de Logo et/ou nom de la commune, en date du
.....

Nom et signature de l'agent qui a notifié l'ordre de réquisition,

A....., le à h

Signature

UNE FOIS L'EVENEMENT TERMINE OU LE PCS DESACTIVE, CE DOCUMENT DOIT ÊTRE ARCHIVE

Information sur l'indemnisation des victimes de catastrophe naturelle

La loi du 13 juillet 1982 modifiée a organisé la procédure d'indemnisation des dommages résultant de ces calamités.

Les événements garantis sont les événements naturels non assurables :

- les inondations et coulées de boue (résultant de débordement d'un cours d'eau, du ruissellement ou de crues torrentielles),
- les inondations par remontée de nappe phréatique,
- les séismes,
- les avalanches,
- les mouvements de terrain,
- les mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols (Liste non exhaustive).

Schéma de la procédure d'indemnisation dans le cas de catastrophes naturelles



Demande communale de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle – Cerfa N°13669*01

Loi n° 82-600 du 13 juillet 1982
Modifiée



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

DEMANDE COMMUNALE DE RECONNAISSANCE DE L'ÉTAT DE CATASTROPHE NATURELLE

Localisation du phénomène

Commune :
Département :
Arrondissement :

Date et heure du phénomène

Du : au

Identification du phénomène

A. Inondations

A1 - inondation par débordement d'un cours d'eau ☐

préciser le ou les cours d'eau concernés :

(ex : rivière de Charente, Ruisseau du moulin, ru des graves...) :

A2 - inondation par ruissellement et coulée de boue associée ☐

A3 - inondation par remontée de nappe phréatique ☐

B. Crue torrentielle ☐

C. Phénomènes liés à l'action de la mer (submersion marine et érosion marine) ☐

D. Mouvement de terrain ☐

E. Sécheresse/Réhydratation des sols ☐

F. Séisme ☐

G. Vent cyclonique ☐

H. Avalanche ☐

Mesures de prévention existantes et envisagées

(études ou travaux, prise en compte dans le POS, PPR, arrêté de mise en péril...)

Nombre de bâtiments endommagés

Fait à,

le :

LE MAIRE
(cachet de la mairie)

Fréquences des radios conventionnées



En cas d'alerte, les services de radio et de télédiffusion sont mis à la disposition de la préfecture afin de permettre la diffusion de messages à la population ;

Les fréquences des radios conventionnées en Seine-Maritime sont les suivantes :

SECTEURS FM	France bleu	inter	RFI	France 3	RESONANCE	Radio Normandie	RVL	RCF	PHARE
Boisbec	101.4	107.2			89.4				
Dieppe	102.2	91	99.8	93.7	105.1			87.7	
Étretat	106.2	90.9			105.1				
Fécamp	96.3	91.1	89.2		105.1				
Le Havre	95.1	88.9	92.5	101.8	98.9		103.1	88.2	
Neufchâtel en Bray	101.6	92.7	99.9	93.6				103.0	
Rouen	100.1	96.3	100.5	104.1		97.9		88.1	
St-Valéry en Caux	103.2	91.4			101.3				
Le Treport Eu	100.2	88.9	106.2						
Valmont	102	99.4	106.6						
Yvetot	100.1	96.5						106.5	94.9

Fiche de mise à jour du système d'alerte « GALA »

Commune de Tourville sur Arques

Adresse :

Téléphone :

Fax Courriel :

*Numéros de téléphone (4 **maximum**) qui seront pris en compte dans GALA*

N° de téléphone (fixe ou portable) un seul par case	Nom et qualité de la personne
1 ^{er}	
2 ^{ème}	
3 ^{ème}	
4 ^{ème}	

A retourner impérativement par courrier ou par fax pour toute modification

PRÉFECTURE DE LA SEINE-MARITIME
SIRACED-PC
Bureau de planification et de gestion des crises
7, place de la Madeleine
76036 ROUEN CEDEX
Fax : 02 32 76 51 19

Pour tout renseignement : 02 32 76 51 11

Fiche de présence au PCC

Date de l'évènement :

Nature de l'évènement :

NOM Prénom	Fonction occupée	Heure d'arrivée	Heure de départ	Signature

UNE FOIS L'EVENEMENT TERMINE OU LE PCS DESACTIVE, CE DOCUMENT DOIT ÊTRE ARCHIVE